

[redacted]

Soeur Flobon

ESSAI D'UNE ECOLE CHRETIENNE,

OU

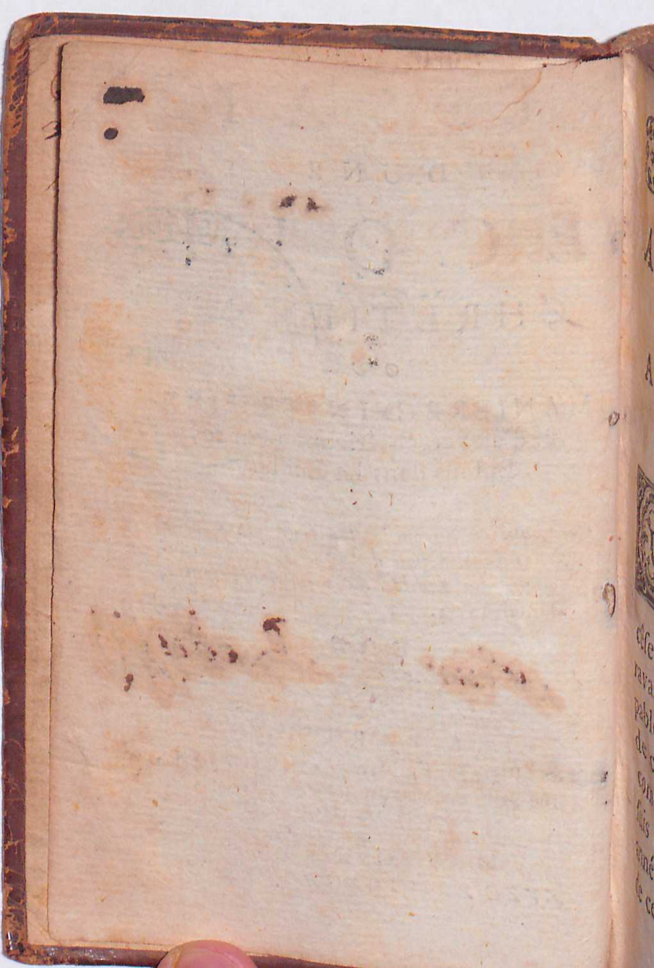
MANIERE D'INSTRUIRE & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles.

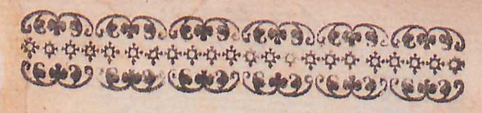
Ceux qui en auront instruit & élevé plusieurs dans la voie de la justice, brilleront comme des Etoiles dans toute l'éternité. Daniel 12. 3.



A PARIS,
Chez PHILIPPE-NICOLAS LOTTIN, rue Saint Jacques, proche de S. Yves, à la Verité.

M. DCC. XXIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.





AUX MAITRES ET AUX MAITRESSES D'E'COLE.



N Illuſtre & zêlé Prélat m'aiant fait l'honneur de me charger du ſoin des Ecoles de ſon Diocêſe, j'ai cru que je devois auparavant travailler à me rendre capable de m'acquiter dignement de cette grande & importante commiſſion. C'eſt à quoi je me ſuis appliqué pendant quelques années, par l'étude que j'ai faite de ce qui regarde les Ecoles, &

par la visite de celles dont j'avois la direction. J'ai fait un recueil de ce que j'ai pu apprendre touchant la conduite des Ecoles Chrétiennes, & je l'appelle *Essai d'une Ecole Chrétienne, ou maniere d'instruire & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles.* A qui puis-je avec plus de raison adresser cet ouvrage qu'à vous, mes très-chers Freres & mes très-cheres Sœurs en notre Seigneur, qui êtes chargez par votre emploi d'instruire & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles dont vous avez la conduite ? Vous ne pouvez douter de cette obligation ; tout semble conspirer à vous en convaincre & à vous persuader qu'il est de la derniere conséquence de la remplir avec toute la per-

fection dont vous êtes capables. Vous ne devez donc rien épargner pour vous instruire de cet art des arts, pour vous y former, & pour vous y perfectionner. Mon dessein en vous presentant cet Essai, est de vous aider à vous y rendre sçavans & dans la theorie & dans la pratique. Je vous l'avoue, ce n'est qu'un Essai ; car cette matiere est si vaste & si étendue que ce que j'en rapporte est peu de chose en comparaison de ce qu'on peut en dire.

Je le divise en six parties. Dans la I. je parle des Ecoles Chrétiennes en general, de leur excellence, de leur utilité, de leur nécessité, & de leur établissement fait par l'Eglise & autorisé par les Rois.

Dans la II. je fais connoître les précautions qu'il faut prendre afin de pouvoir prudemment s'en charger, ou de rendre de plus en plus ſon élection certaine dans la conduite qu'on en a déja.

Dans la III. je fais remarquer les ſentimens d'eſtime, d'amour, & de zêle que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent avoir pour leur emploi.

Dans la IV. je repreſente leurs principaux devoirs.

Dans la V. j'expoſe la diſcipline qui doit être obſervée dans les Ecoles.

Enfin, dans la VI. je montre la maniere de conduire une Ecole Chrétienne.

Pour peu d'attention que vous faſſiez ſur ce précis que je fais d'u-

ne Ecole Chrétienne, vous y trouverez des raisons propres à vous convaincre de la grandeur & de l'excellence de votre vocation, des motifs capables de vous faire voir l'obligation que vous avez, de vivre d'une maniere qui y soit conforme, & enfin les moiens dont vous devez vous servir, pour vous conduire d'une maniere digne de l'état auquel vous avez été appellez.

On ne peut nier que le sujet que je traite dans cet Essai ne soit grand & important; mais aussi on ne peut douter que l'élévation du stile, quand j'en aurois été capable, ne convenoit pas à cet ouvrage. C'est pourquoi j'ai cru que je devois le faire d'une maniere simple & naturelle, afin de pouvoir le rendre utile

pour la conduite des Ecoles Chrétiennes.

Si Dieu donne ſa benediction à cet Eſſai, il pourra contribuer à ſa gloire, & à vous procurer quelque ſecours dans l'exercice de votre miniſtere. C'eſt ce que j'eſpere de ſa bonté, ſi vous le liſez, & ſi vous l'étudiez dans le même eſprit dans lequel il a été composé, c'eſt-à-dire, dans un eſprit de ſimplicité & de charité, & avec un zêle ardent, & un grand deſir d'apprendre la maniere d'inſtruire & d'élever chrétiennement les enfans, qui vous ſont confiez. Enfin, ſi vous faites de cet Eſſai d'une Ecole Chrétienne, le modéle, la regle, & le plan de celles dont vous avez la conduite; & ſi en les faiſant, vous êtes exacts à copier ce mo-

déle, à obſerver cette régle, & à ſuivre ce plan que je vous preſente.

Souffrez que pour vous porter & vous animer à le faire avec toute la fidélité poſſible, je vous diſe avec Saint Paul. *Conſidérez attentivement, & faites une ſerieuſe reflexion ſur le miniſtere que vous avez reçû au nom du Seigneur, afin de vous en acquiter parfaitement*[a]; *honorez-le*[b] par l'eſtime, l'amour & le zéle que vous devez témoigner, & par votre fidélité à en remplir les devoirs. Il le mérite & il demande cela de vous. Soiez perſuadez que Dieu vous en fera rendre un compte terrible à l'heure de votre mort, & que c'eſt particu-

a S. Paul. aux Coloſſ. 4. 17. *b* Aux Rom. 11. 13.

lierement ſur la maniere dont vous vous en ſerez acquitez, qu'ildécidera de votre bonheur ou de votre malheur éternel; & par conſéquent *je vous conjure d'avoir* dans l'éxercice de votre emploi *une conduite digne de Dieu, qui vous a appellez à ſon roiaume & à ſa gloire* [c], *& digne de l'Evangile de Jeſus-Chriſt.* [d] *En agiſſant de la ſorte vous vous ſauverez vous-mêmes, & vous ſauverez les enfans qui vous écoutent* [e] dans vos Ecoles.

Permettez-moi auſſi *de vous conjurer par Jeſus-Chriſt notre Seigneur, & par la charité du Saint-Eſprit, de me ſecourir & de m'aider par vos prieres* [f] & par celles que vous ferez faire à Dieu pour

c Aux Theſſ. 2. 12.
d Aux Philp. 1. 27.
e Timoth. 4. 14.
f Aux Rom. 15. 30.

moi par vos disciples, afin qu'il me fasse la grace *de le servir tous les jours de ma vie, dans une sainteté & dans une justice qui soit telle devant lui* [g], & qui soit digne de mon état, *& enfin, que je meure de la mort des justes, & que la fin de ma vie ressemble à la leur* [h].

Pour moi je puis vous assurer *que je ne cesserai de prier Dieu pour vous, & de lui demander qu'il vous donne une pleine connoissance de sa volonté, avec toute la sagesse & toute l'intelligence des choses spirituelles,* [i] *afin que vous connoissiez ce qui est bon, ce qui est agréable aux yeux de Dieu & ce qui est parfait* [k] pour le gouvernement de vos Ecoles, *& que vous vous conduisiez* dans votre

g S. Luc. 1. 74. & 75.
h Nombr. 23. 10.
i Aux Coloss. 1. 9.
k Aux Rom. 12. 2.

emploi *d'une maniere digne de Dieu, cherchant tous les moiens de lui plaire* & d'être utiles à vos enfans, & de vous santifier vous-mêmes *portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & vous avançant dans la connoissance de de Dieu*; enfin, *que vous soiez en tout remplis de force par la participation de son pouvoir glorieux, pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur constante* & persévérante accompagnée de joie [1], qui sont des dispositions nécessaires dans l'exercice actuel de votre ministere, pour en bien remplir tous les devoirs.

1 Aux Colost. I. 10. & 11.



AVERTISSEMENT.

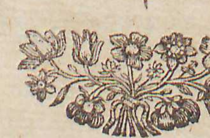
AVERTISSEMENT.

Quoique j'adresse cet Essai d'une Ecole Crétienne aux Maîtres & aux Maitresses des Ecoles publiques, c'est-à-dire, des Ecoles qui sont ouvertes, & où l'on reçoit indifferemment tous les enfans, il est aisé de voir qu'il peut servir également & être utile, 1. aux Maîtres & aux Maitresses des Ecoles particulieres & domestiques, c'est-à-dire, des Pensions & des Familles, pour en faire des Ecoles Chrétiennes comme elles doivent l'être en effet.

2. A ceux qui instruisent les jeunes gens dans les Colleges & dans les petits Seminaires, & generalement à toutes les personnes qui sont chargées de la conduite des enfans, pour les instruire & les élever chrétiennement.

3. Aux enfans qui y trouveront leurs devoirs & leurs obligations. Il pourra même dans le besoin leur servir de Maître & de Maitresse, s'ils n'en ont point; pourvû qu'ils l'étudient bien, qu'ils pratiquent exactement & qu'ils suivent les regles & la méthode qu'il prescrit, pour les rendre de bons Ecoliers & de parfaits Chrétiens.

J'ose le dire & je l'espere, qu'il sera de quelque utilité aux Superieurs & aux Superieures des Ecoles, pour travailler de concert avec les Maîtres & les Maitresses à régler, à conduire, & à gouverner chrétiennement celles dont ils ont la juridiction, la direction & l'intendance.



APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux un Manuſcrit, qui a pour titre : *Eſſai d'une Ecole Chrétienne, &c.* où je n'ai rien trouvé de contraire aux Dogmes & à la Doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs. Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de l'Egliſe & des Etats chrétiens, qu'il fût ſuivi par ceux qui ſont emploiés à l'inſtruction des enfans : rien n'eſt plus propre pour leur éducation chrétienne. à Paris ce 15. Decembre 1723. C. LEULLIER.

ESSAI D'UNE ECOLE CHRE'TIENNE,

OU

MANIERE D'INSTRUIRE & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles.

PREMIERE PARTIE.

Des Ecoles en général.

CHAPITRE PREMIER.

De l'excellence, de l'utilité, & de la néceſſité des Ecoles Chrétiennes.

ON entend communément par les Ecoles, des lieux où l'on enſeigne aux Enfans à lire, à écrire, &c. & par les Ecoles

Chrétiennes on entend ces mêmes lieux, où en leur enſeignant ces choſes, on les inſtruit de la Religion Chrétienne, & on leur apprend à vivre chretiennement. Il n'y a rien que de grand dans tout ce qui regarde les Ecoles Chrétiennes : ce qu'elles ſont en elles-mêmes, les avantages qui s'y rencontrent, le beſoin que l'Egliſe & l'Etat en ont, ſont des choſes ſi viſibles & ſi connues de tout le monde, qu'il ſeroit inutile de s'arrêter à expoſer leur excellence, leur utilité, & leur néceſſité. Ces vérités ſi palpables ont ſi fort frappé pluſieurs grands hommes, qu'ils ſe ſont efforcés de nous donner les idées qu'ils en avoient conçûes ; & ils ſe ſont ſurpaſſés eux-mêmes dans cette entrepriſe par la maniere dont ils en ont parlé & écrit. Voici les expreſſions dont ils ſe ſont ſervis pour nous faire connoître ce qu'ils penſoient des Ecoles Chrétiennes, & qui ſuffiſent pour nous faire

ſentir ces vérités ; je les trouve trop belles pour ne les pas raporter, & trop énergiques pour y rien changer.

Les Ecoles Chrétiennes, diſent quelques-uns, ſont comme les *Seminaires* ou *les Pepinieres* de l'Egliſe & de l'Etat, où les enfans, comme de jeunes plantes, ſont élevés pour être comme tranſplantés dans la ſuite en differentes conditions de l'un & de l'autre ſexe, & y porter du fruit dans leurs tems ; en effet c'eſt dans ces lieux où la vertu eſt cultivée & les habitudes vitieuſes de la nature corrompue ſont rectifiées par l'éducation Chrétienne qu'on y donne.

Les autres ont dit qu'elles ſont *le noviciat du Chriſtianiſme* dans lequel on forme les enfans à la Religion Chrétienne, où ils ſont entrés par le Batême, comme on forme les Religieux dans leur noviciat à la Religion dans laquelle ils doivent faire profeſſion : & que comme ordinai-

rement il n'y a de bôns profès dans les differentes Religions qui ſont dans l'Egliſe, que ceux qui ont été de bons novices, auſſi il n'y a de bons Chrétiens que ceux qui ont été bons Ecoliers Chrétiens.

D'autres diſent qu'elles ſont. 1. *Les aziles* des enfans contre la corruption du ſiécle. 2. *Des lieux de ſureté* pour mettre leur innocence à couvert, & pour conſerver le treſor ineſtimable de la grace baptiſmale. 3. *Des refuges* pour ceux qui ont déja commencé à ſe perdre au milieu du monde. 4. *Des exercices publics* établis pour apprendre la ſcience du ſalut & la pratique des vertus Chrétiennes.

Les Ecoles ſont ſelon quelques-uns, *des Académies Saintes* où l'on prépare les enfans à la guerre ſpirituelle, qu'ils auront à faire ou à ſoutenir pendant toute leur vie contre les ennemis de leur ſalut, & où on leur enſeigne les moiens & on leur

donne les armes néceſſaires, pour ſortir toujours victorieux de ces ſortes de combats.

C'eſt encore dans ces Académies que commencent à ſe former les bons Ouvriers, les ſaints Magiſtrats, les bons Peres de Famille, les ſaints Eccleſiaſtiques, les bons Religieux, &c.

Selon quelques autres, c'eſt dans ces lieux que la verge de la diſcipline chaſſe la folie du cœur des enfans & délivre leur ame de la mort, & que la correction leur donne la ſageſſe.

Si nous en croions pluſieurs, les Ecoles ſont comme *les Egliſes des enfans*, parce qu'ils y adorent Dieu, qu'ils lui adreſſent là leurs prieres, qu'ils y chantent ſes louanges, & qu'ils y apprennent à l'aimer & à le ſervir : on les y inſtruit à pratiquer la vertu, à fuir le vice, à ſuivre les maximes Chrétiennes ; on leur y enſeigne à prier Dieu, à ſe

bien confesser, à communier dignement, &c.

Otez les Ecoles Chrétiennes, disent-ils presque tous, vous sappez dans les Chrétiens la Religion par le fondement; le champ de l'Eglise ne peut manquer de devenir en friche, & de porter des ronces & des épines; l'ignorance comme un nuage épais ne tardera pas à se répandre sur la surface de la terre, & la corruption comme un torrent impétueux se débordera bien-tôt, & inondera toute la terre qui sera privée de ce secours.

En effet, concluent d'autres, que ne peut-on pas craindre & appréhender quand l'instruction des enfans cesse, que leur éducation est négligée, que la correction n'a plus de lieu pour eux, & enfin qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes? Quand ils seront grands, ils peupleront l'Eglise d'enfans qui la couvriront de confusion, leurs familles de sujets

qui en seront le fleau, & enfin l'enfer de réprouvés.

Il n'y a aucune de ces expressions qui ne fasse comme toucher au doit l'excellence des Ecoles Chrétiennes, l'utilité qu'on en retire, & le besoin infini qu'en ont les enfans ; enfin que leur établissement est un moien des plus efficaces & des plus universels de la santification de la jeunesse, & pour le dire en un mot, que c'est *l'œuvre des œuvres.*

Il ne faut pas s'étonner après cela, si l'Eglise & l'Etat ont conspiré avec tant de zêle à leur établissement, comme on va le voir dans les deux chapitres suivans.

CHAPITRE II.

Etablissement des Ecoles Chrétiennes fait par l'Eglise.

LEs Peres & les Meres devroient être eux-mêmes les maîtres &

les maitresses de leurs enfans, ainsi que nous l'apprend le Saint-Esprit dans l'Ecclesiastique, *Vous avez des enfans*, dit-il, * *instruisez-les & formez-les dès leur plus tendre jeunesse.* Mais la négligence des uns, les affaires des autres, & l'incapacité de la plûpart leur a fait abandonner un soin qu'il seroit à souhaiter qu'ils prissent tous. C'est pourquoi l'Eglise comme une bonne mere, a pourvû au besoin de ses enfans, par les Ecoles qu'elle a eu soin d'établir dans tous les tems. Comme les Pe-
» res & les Meres, dit un Concile de
» Cambrai, ne doivent pas avoir
» moins de soin d'instruire & d'éle-
» ver leurs enfans que de les nou-
» rir & de les entretenir, il est juste
» aussi, que l'Eglise instruise avec
» tout le soin possible & par des pré-
» ceptes salutaires, ses enfans qu'el-
» le a enfantés à Jesus-Christ par le
» Batême; & ce seroit en vain qu'ils

* Ecclesf. 7, 25.

» auroient reçû la vie ſpirituelle dans
» ce Sacrement, ſi l'on ne travailloit
» à la faire croître en eux, en leur
» donnant des inſtructions qui ſoient
» capables de l'augmenter.
» Il n'y a point de conſeil plus di-
» vin, dit encore un Concile de Bour-
» deaux, que de procurer une ſainte
» éducation à la jeuneſſe, qui fait
» toute l'eſpérance de l'Egliſe & des
» Etats; & comme on doit en eſpérer
» des fruits d'une admirable douceur
» ſi elle eſt cultivée avec ſoin, on doit
» n'en attendre que de très grandes
» amertumes, ſi elle eſt malheureu-
» ſement négligée. C'eſt ce qui fait
que les Conciles tant généraux que
provinciaux regardant les Ecoles
Chrétiennes bien conduites, comme
le moien le plus ſur & le plus pro-
pre pour rétablir l'eſprit du Chriſtia-
niſme & de la piété dans l'Egliſe, ils
n'ont rien tant ſouhaité que leur éta-
bliſſement, ni rien recommandé ſi
fortement, que les Reglemens qu'ils

ont faits pour les conduire Chrétiennement.

Le cinquiéme Canon des neuf attribués au sixiéme Concile général, dit : que les Prêtres aïent des » Ecoles dans les Villes & dans les » Villages, & qu'ils ne refusent » point d'instruire les enfans des Fi- » déles.

Les Evêques dans cet esprit ont exécuté avec joie ce qui avoit été reglé dans les Conciles sur ce sujet : Theodulphe Evêque d'Orleans ordonna que les Curés eussent dans les Bourgs & dans les Villages, des Ecoles où les enfans fussent enseignés avec toute la charité possible.

Herard Archevêque de Tours ordonna à ses Curés d'avoir avec eux un Clerc, auquel ils pussent confier le soin de leurs Ecoles, quand ils ne pouroient pas les faire eux-mêmes.

Gregoire de Tours dit, que l'Evêque de Lizieux Etherius donna tous les enfans de sa Ville à un Clerc

qu'il avoit racheté de l'eſclavage, pour les inſtruire.

Riculphe Evêque de Soiſſons avertit ſes Curés de prendre garde » qu'en s'occupant peut-être trop » des affaires du monde, ils ne négligent ce qu'ils doivent à Dieu, » de retenir leurs écoliers dans une » grande modeſtie, de les élever » dans toute l'honnêteté poſſible, » & d'avoir ſoin de les édifier par » une conduite réglée. On ne finiroit pas ſi on vouloit raporter tout ce qu'ont fait les Evêques dans leurs Diocêſes, & les Curés dans leurs Paroiſſes pour l'établiſſement & le gouvernement des Ecoles.

Enfin, l'Egliſe a regardé l'inſtruction & l'éducation des enfans comme quelque choſe de ſi grand & de ſi important, qu'elle a érigé pour travailler à cet ouvrage, des Ordres de Religieux & de Religieuſes qui le regardent comme la fin de leur inſtitut, & qui en font avec raiſon leur gloire & leur honneur.

L'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole a paru si important à l'Eglise, qu'elle a ordonné dans plusieurs Conciles, qu'on useroit de précaution pour le choix des personnes à qui on confieroit la direction des petites Ecoles, & qu'on ne commettroit ce soin qu'à des personnes d'une capacité & d'une probité reconnues ; que l'éxamen & l'approbation en seroit réservée aux Archevêques & aux Evêques, qui sont autorisés & soutenus dans ce droit si légitime par les Edits & les Déclarations de nos Rois, qui ordonnent que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole seront éxaminés & approuvés par les Archevêques & Evêques, & qui défendent à toutes les personnes de l'un & de l'autre sexe de tenir des Ecoles sans la permission de ces Prélats. Loüis XIV. par sa Déclaration du mois de Fevrier 1657, article XXI. & celle de 1666, article XXII. confirme ce droit des Ordinaires

dinaires touchant l'éxamen & l'approbation des Maîtres & des Maitresses d'Ecole.

Les plus grands & les plus saints Prélats de l'Eglise ont toujours eu beaucoup de soin d'établir des Ecoles dans leurs Diocêses, & de bien régler celles qui y étoient établies. Mais pour retirer des Ecoles tout l'avantage qu'on peut en espérer, ils prenoient soin, 1. de former ou de choisir des Maîtres & des Maitresses capables de les gouverner. 2. de leur prescrire non seulement la maniere d'instruire, mais même les choses qu'ils vouloient qu'on fît lire & apprendre aux enfans, tant pour les sciences humaines que pour la Religion. 3. Quand ils n'en avoient point dans leurs Diocêses ou dans leurs Seminaires, ils en faisoient venir d'ailleurs, & choisissoient les plus honnêtes gens qu'ils pouvoient trouver pour leur confier leurs Ecoles, étant persuadés que

quand les Ecoles sont bien réglées, & que des personnes sages & intelligentes en ont le soin, les enfans qui en sortent sont plus sages, plus habiles & mieux instruits des choses qui regardent la Religion & les sciences humaines : au lieu que quand les petites Ecoles sont entre les mains de Maîtres ignorans ou négligens, ou peu réglés, les enfans en sortent libertins, déréglés, dissipés, mal instruits ; & ce qu'il y a de plus facheux, c'est qu'on a toutes les peines du monde à les remettre dans le bon chemin & à leur faire quitter les mauvaises habitudes qu'ils ont prises ; tant il est vrai que des premieres années dépend toute la suite de la vie, & que c'est dès l'enfance qu'il faut, pour ainsi dire, semer dans leur ame ce qu'on veut recueillir dans un âge plus avancé. Ces Prélats convaincus de ces vérités ne recevoient pour Maîtres & pour Maitresses d'Ecole que ceux ou

celles qui étoient ſages, gens de bien, & capables d'inſtruire & d'édifier ; & avant que de les recevoir ils s'informoient éxactement de leur vie, de leurs mœurs, & de leur conduite, & ils leur enſeignoient la maniere d'élever & d'inſtruire les enfans. Ils étoient inéxorables, quand il falloit contraindre les Maîtres vicieux & négligens, ou les Maitreſſes peu réglées, de changer de conduite ou de quiter leurs emplois.

CHAPITRE III.

Etabliſſement des Ecoles Chrêtiennes autoriſé par les Rois.

LA puiſſance temporelle s'eſt réunie à la ſpirituelle pour établir ſolidement une œuvre qui contribue ſi avantageuſement au bien des perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. En effet l'établiſſement des Ecoles Chrétiennes n'eſt pas moins important à l'Etat qu'à l'Egliſe : car c'eſt dans

ces lieux que ſe forment ſes ſujets. Auſſi les Souverains ont-ils emploié dans tous les tems leur autorité à les établir ou à les perfectionner. Ils ont toujours regardé cet établiſſement comme le grand moien de rendre leur regne heureux.

Charle-Magne s'eſt diſtingué par ſon zêle en ce point. Il ordonne dans ſon Capitulaire d'Aix la Chapelle, qu'il y ait pour les enfans des Ecoles où ils ſoient inſtruits, &c. Ses ſucceſſeurs ont hérité de ſon zêle & de ſon eſprit ſur ce ſujet, auſſi bien que de ſes Etats.

Charles IX. dans l'Ordonnance d'Orleans article XII. ordonne, que dans chaque Ville principale des Diocêſes il ſoit établi un Précepteur, qui ſoit tenu d'enſeigner gratuitement les enfans de la Ville.

Louis XIII. perſuadé qu'il étoit de la néceſſité & de l'utilité des Ecoles pour la Religion & pour l'Etat, n'a rien plus recommandé aux Evê-

ques de ſon Roiaume, que le bon ordre de cet établiſſement, où les » ames, dit-il, du ſalut deſquelles » ils ſont chargés, doivent recevoir » les premieres teintures du bien.

Louis XIV. a pouſſé encore plus loin des ſentimens ſi dignes du plus Chrétien & du plus religieux des Rois, par les Ordonnances qu'il a faites pour l'établiſſement des Ecoles, & par les lettres qu'il a écrites aux Evêques dans leſquelles il marque qu'on ne peut faire rien qui lui ſoit plus agréable, que de ſeconder les ordres qu'il a donnés pour établir par tout des Ecoles véritablement Chrétiennes, & de faire enſorte qu'elles ſoient bien conduites. Voici comment il s'explique ſur cette matiere en écrivant à un grand Prélat de notre France : c'eſt feu Monſeigneur de Némond Evêque de Bayeux, que ſa Majeſté ſçavoit avoir un grand zêle pour les Ecoles Chré- » tiennes. Monſieur, lui dit-il,

» étant bien informé des ſoins parti-
» culiers que vous prenez pour faire
» inſtruire les enfans dans les prin-
» cipes de la Religion, je vous fais
» cette lettre pour vous témoigner
» la ſatisfaction qui me reſte d'une
» conduite ſi conforme à mes inten-
» tions, & vous dire que vous ne
» ſçauriez rien faire qui me ſoit plus
» agréable, que de prépoſer un Ec-
» cleſiaſtique d'une vertu & d'une
» capacité diſtinguée, qui n'ait d'au-
» tre occupation que de parcourir
» tous les lieux de votre Diocêſe,
» pour viſiter les Ecoles & les Maî-
» tres & les Maitreſſes qui les gou-
» vernent, afin d'éxaminer s'ils s'ac-
» quitent de leur devoir, & de les
» aider de ſes conſeils pour le bien
» remplir, avec pouvoir de faire
» tout ce qu'il jugera à propos pour
» l'inſtruction & pour l'éducation
» des enfans; en quoi je ne doute
» point que vous ne ſecondiez avec
» plaiſir le deſir que j'ai de procu-

» rer de plus en plus l'avantage de
» la Religion. Ecrit à Verſailles ce
» ſixiéme jour d'Août 1688.

Rien n'eſt plus admirable que ce qu'a ordonné ce grand Monarque ſur ce ſujet. Voulons, dit-il, qu'on
» établiſſe autant qu'il ſera poſſible
» des Maîtres & des Maitreſſes d'E-
» cole dans toutes les Paroiſſes où il
» n'y en a point, pour inſtruire tous
» les enfans du Catéchiſme & des
» Prieres qui ſont néceſſaires, pour
» les conduire à la Meſſe tous les
» jours ouvriers, leur donner l'inſ-
» truction dont ils ont beſoin ſur ce
» ſujet, & pour avoir ſoin pendant
» le tems qu'ils iront auſdites Eco-
» les qu'ils aſſiſtent à tous les ſervi-
» ces Divins les Dimanches & les
» Fêtes...... Voulons que dans les
» lieux où il n'y aura point d'autre
» fond, il puiſſe être impoſé ſur
» tous les Habitans la ſomme qui
» manquera pour leur ſubſiſtance
» juſqu'à celle de cent cinquante li-

» vres par an pour les Maîtres, & » de cent pour les Maitresses. Enjoignons à tous les Peres & Meres, Tuteurs & autres personnes » qui sont chargées de l'éducation » des enfans, de les envoier aux » Ecoles & aux Catéchismes. Declaration du Roi Loüis XIV. du » 13. Decembre 1698.

SECONDE PARTIE.

Précautions qu'il faut prendre avant que de s'engager dans l'emploi de Maître ou de Maitresse d'Ecole.

CHAPITRE PREMIER.

De la vocation à la conduite des Ecoles.

COmme la conduite des Ecoles est un emploi noble, grand & excellent en lui-même, important & de conséquence dans ses suites,

il n'y en a guere où il faille aporter plus de précaution, avant que s'en charger. Ceux donc ou celles qui y prétendent, doivent auparavant prendre les mesures qui sont nécessaires pour s'y engager prudemment & chrétiennement.

La premiere qui est la fondamentale de toutes les autres, est la vocation.

Je sçai qu'il n'y a point d'emploi dans la vie qu'on doive éxercer sans la vocation de Dieu : mais on peut dire avec vérité que cela est encore plus important & plus nécessaire dans celui de la conduite des Ecoles. Comme ceux ou celles qui y aspirent, doivent être par cet emploi les Anges visibles des enfans, ainsi qu'on le verra dans la suite ; ils doivent imiter la conduite de leurs Anges invisibles, qui ne font pas la moindre demarche dans leur ministere auprès des enfans de Dieu, sans avoir reçû ses ordres. Mais

aussi lorsqu'ils les connoissent, ils les exécutent avec une obéïssance & une promtitude admirable. Ainsi ils ne doivent point d'eux-mêmes s'ingérer de devenir les Maîtres des enfans, les conducteurs des aveugles, & les Docteurs des ignorans; mais attendre avec patience les ordres du Pere de famille, qui doit appeller qui il lui plaît, & appliquer au travail ceux qu'il appelle, afin qu'ils fassent du fruit, & que leur fruit demeure.

Ce seroit une témérité d'entreprendre une œuvre si importante, sans une vocation de Dieu bien marquée. En effet l'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole étant si important, ils ont besoin sans doute des secours de la grace, pour s'en aquiter dignement. Or Dieu ne donne pour l'ordinaire ces secours qu'à ceux qu'il y appelle, qu'il y engage, & qui suivent ses ordres. Pour ceux qui vont, qui courent, qui

travaillent ſans ſa participation & ſans lui, il ne les connoît point, & il leur refuſe juſtement la grace de l'état dans lequel ils ſe ſont ingérez d'eux-mêmes.

Enfin un engagement dont Dieu n'eſt ni le principe ni la fin, ne conduit pour l'ordinaire qu'au précipice ; & on ne peut en attendre que la perte des Maîtres, des Maîtreſſes & des Diſciples. C'eſt pourquoi il eſt de la derniere conſéquence pour ceux & celles qui veulent s'engager dans cet emploi, de connoître ſi Dieu les y appelle. C'eſt ce qu'ils ne peuvent faire que par certaines marques, & par quelques précautions qu'ils doivent apporter avant que de ſe charger de cet emploi.

CHAPITRE II.

Marques de vocation à la conduite des Ecoles.

IL y a plusieurs marques par lesquelles on peut connoître si Dieu appelle à la conduite des Ecoles. Les principales sont,

1. Les talens nécessaires pour en remplir utilement les devoirs, comme sont la santé, un bon sens, du discernement, un esprit d'ordre, afin de bien régler une Ecole, de la tenir dans l'ordre, d'enseigner avec art & avec méthode, & de suivre une exacte discipline.

2. Une capacité raisonnable dans ce qui regarde cette profession, c'est-à-dire, posseder en Maître & en Maitresse ce qu'on est obligé d'enseigner, qu'on sache parfaitement lire, d'une maniere distincte & judicieuse, bien accentuer, bien prononcer,

noncer, qu'on ſache bien écrire; qu'on ſache les regles de l'écriture & de l'ortographe, & qu'on ſoit en état de les enſeigner.

3. Comme la Religion eſt la principale fin des éxercices des Ecoles; pour la bien enſeigner aux enfans, il faut en être inſtruit ſoi-même, & beaucoup plus à fond que le commun des fidéles. L'eſſentiel de ce miniſtere étant de leur donner les premieres teintures & la connoiſſance du Chriſtianiſme, on doit être ſçavant dans la ſcience du ſalut & des Saints, c'eſt-à-dire, capable de faire connoître Dieu aux enfans, de leur apprendre à l'aimer, à l'honorer & à le ſervir; de former Jeſus-Chriſt dans leurs cœurs, d'en faire de vrais Chrétiens & des enfans de Dieu & de l'Egliſe. La lecture & l'écriture ne doivent être que le prétexte, le moien & l'acceſſoire.

4. Avoir quelque facilité de parler pour bien faire un Catechiſme,

& le talent d'insinuer & de faire aimer aux enfans ce qu'on leur apprend.

5. Une probité reconnuë, une pieté solide, qui consiste dans un grand éloignement de tout vice, dans l'assemblage des vertus convenables à cette profession, c'est-à-dire, dans une foi pure, un grand amour pour Dieu, un zêle ardent pour le salut des ames des enfans, dans un grand fond de pureté, de prudence, de force, de courage, d'humilité, de mortification, &c. Il faut avoir au dedans de soi la source de ces vertus, afin de répandre de sa plénitude sur ses Disciples.

6. Enfin la pureté d'intention qui consiste à ne point aspirer à cet emploi par un esprit mercenaire; mais dans la seule vûe d'y procurer la gloire de Dieu, d'y faire son salut, & d'y travailler à l'instruction, à l'éducation, & à la santification des enfans.

Il n'y a donc aucun de ceux ou de celles qui aſpirent à la conduite des Ecoles, qui en s'éxaminant ſans ſe flater & ne trouvant en ſoi-même ni les talens ni les vertus néceſſaires pour faire un bon Maître ou une bonne Maitreſſe (ces marques ſur tout ne paroiſſant point à ceux qui ſont capables d'en juger) ne doive bien ſe donner de garde de s'ingérer dans cet emploi ; & ſi par malheur quelqu'un avoit fait cette démarche funeſte, il a bien ſujet de ſe reprocher la témérité de ſon engagement; & s'il veut mettre ſon ſalut en aſſurance, on ne peut lui donner un meilleur conſeil que de prendre quelqu'autre emploi plus proportionné à ſes forces ; à moins que par un retour ſincere à Dieu & par un travail aſſidu, il ne puiſſe avec le conſeil de perſonnes ſages & experimentées en ces matieres, acquerir ce qui lui manque, & rentrer dans l'état où il auroit dû être, avant que de ſe char-

ger de l'inſtruction de la jeuneſſe.

Pour éviter ces inconvéniens, & pour ne point ſe tromper dans une affaire de cette conſéquence, il ne faut pas manquer avant que de s'engager dans cet emploi, de s'appliquer à connoître ſi Dieu y appelle.

CHAPITRE III.

Comment on peut connoître ſi on eſt appellé à la conduite des Ecoles.

COmme la vocation eſt le fondement de l'édifice qu'on prétend élever pendant toute ſa vie, il n'y a rien qu'on ne doive faire pour s'en aſſurer autant qu'on le peut moralement parlant. Or pour y réuſſir il faut faire deux choſes; la premiere eſt de lever les obſtacles à cette connoiſſance; la ſeconde eſt d'apporter les diſpoſitions néceſſaires pour l'acquerir.

Les obſtacles à la connoiſſance de

ſa vocation ſont. 1. Les péchés dont on peut être coupable. 2. Les habitudes mauvaiſes qu'on peut avoir contractées. 3. Les paſſions déréglées dont on peut être eſclave. Ceux ou celles qui aſpirent à la conduite des Ecoles doivent lever ces obſtacles pour pouvoir connoître ſi Dieu les appelle à cet emploi. 1. En retournant à Dieu par une converſion ſincere, & par une vraie pénitence. 2. En travaillant à détruire les habitudes criminelles qu'ils ont pu contracter. 3. En ſe rendant les maîtres des paſſions déréglées dont ils pourroient être eſclaves.

Les diſpoſitions néceſſaires pour connoître ſa vocation ſont. 1. De déliberer. 2. De conſulter.

La déliberation conſiſte. 1. A comparer enſemble, pluſieurs états dans leſquels on peut s'engager. 2. A comparer chacun de ces états avec les diſpoſitions de ſon eſprit, de ſon cœur & même de ſon corps pour re-

connoître celui dans lequel on fera ſon ſalut avec plus d'aſſurance pour ſoi, plus de gloire pour Dieu, & plus d'édification pour le prochain. Ceux ou celles qui aſpirent à être Maîtres ou Maitreſſes d'Ecole doivent ſe faire à eux-mêmes l'application de ces principes par raport à ce miniſtere.

Après une longue & une meure délibération on doit pour s'aſſurer de ſa vocation. 1. Conſulter Dieu. 2. Se conſulter ſoi-même. 3. Conſulter ſon Directeur : c'eſt à quoi ne doivent point manquer ceux ou celles qui penſent à conduire des Ecoles. Ils doivent avant que de s'engager dans cet emploi. 1. Conſulter Dieu par de ferventes & de fréquentes prieres, par la digne réception des Sacremens pour lui demander la grace de connoître ſa volonté, lui diſant ſouvent avec le Prophête Roi : *Enſeignez moi à faire votre volonté, car vous êtes mon Dieu.* Pſeau-

me 142, 10. 2. Ils doivent ſe conſulter eux-mêmes par l'éxamen & par l'épreuve qu'ils doivent faire d'eux-mêmes par raport à cette fonction. Cet examen conſiſte à voir s'ils reconnoiſſent en eux les marques dont on a parlé dans le Chapitre précédent. Cette épreuve conſiſte à preſſentir par avance par l'expérience qu'ils en feront, s'ils pourront éxercer avec avantage cet emploi. 3° Ils doivent conſulter leurs Directeurs ou autres perſonnes éclairées, avec qui ils doivent conférer de leur deſſein, leur faiſant connoître ce qu'il eſt néceſſaire qu'ils ſçachent pour pouvoir prudemment les déterminer.



CHAPITRE IV.

Quelques autres précautions particulieres à prendre avant que de s'engager dans l'emploi de Maître ou de Maîtresse d'Ecole.

CEux ou celles qui se croiront destinés à l'emploi des Ecoles, outre la précaution fondamentale dont on vient de parler qui est la vocation, doivent encore y apporter quelques autres précautions particuliéres qui sont nécessaires pour pouvoir s'en acquiter dignement quand ils en seront chargés. Voici les principales.

1. Comme pour être un jour un bon Maître & une bonne Maitresse d'Ecole il faut avoir été auparavant bon disciple, ils doivent commencer par s'instruire à fond de ce qu'il faut enseigner dans les Ecoles, soit par raport à la lecture, à l'écriture,

à l'arithmetique, &c. Travailler à en posséder les regles, l'art & la méthode ; soit par raport à la Religion Chrétienne dont ils doivent enseigner les premiers élémens aux enfans ; soit par raport aux regles de la civilité & de l'honnêteté, qu'ils ne doivent point ignorer pour apprendre à leurs écoliers ou à leurs écolieres celles qui conviennent à leur état, à leur âge, à leur sexe.

2. S'appliquer à faire un fond d'une piété, d'une vertu & d'une sainteté si solide qu'ils puissent en devenir des Maîtres & des Maitresses à l'égard de leurs enfans.

3. Penser à faire une bonne provision de patience, de force, de courage, de fermeté, dont ils auront un grand besoin dans l'éxercice de leur ministere.

4. Se nourir par avance du pain de la parole de Dieu par la lecture qu'ils auront soin d'en faire, afin de se remplir des maximes saintes de la

Religion, & des regles de conduite qu'un Chrétien doit obſerver pour vivre d'une maniere digne de ſa vocation.

5. Tacher de ſe rendre Maîtres & Maitreſſes dans la pratique de tous les exercices de la Religion Chrétienne, de la priere, & de la méditation de la loi de Dieu, de la lecture des livres de piété, de la digne réception des Sacremens, de l'éxamen général & particulier de conſcience, de la viſite du Saint Sacrement, de la maniere d'entendre la ſainte Meſſe, de l'aſſiſtance aux divins offices.

6. Prévoir les difficultés, les obſtacles, les embarras qui ſe rencontrent dans le miniſtere auquel ils aſpirent, les principaux points de prudence qu'il faut y obſerver pour ne point faire de fautes conſidérables.

7. Rien ne ſeroit plus utile pour eux ni plus avantageux pour les Ecoles qu'ils doivent conduire, que de

paſſer quelque tems dans une bonne maiſon où l'on forme les ſujets deſtinés à faire les Ecoles. C'eſt dans ces lieux que l'on apprend admirablement bien les ſecrets de cet art des arts, c'eſt-à-dire, la maniere de gouverner une Ecole Chrétienne : s'ils ne peuvent pas recevoir ce ſecours dans ces lieux, qu'ils le cherchent dans les livres qui traitent de cette matiere, dont ils doivent faire une étude particuliere, avant que de s'engager dans cet emploi.

8° Enfin la derniére précaution qu'ils doivent apporter avant que de ſe charger de la conduite des Ecoles, eſt de ſe preſenter à l'Evêque du lieu où eſt l'Ecole ou à ſes grands-Vicaires : ſi c'eſt à Paris, à Monſieur le Chantre de la Cathedrale, Superieur né des Ecoles de cette grande Ville. 1° Pour ſubir l'éxamen qu'ils doivent faire des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole par raport à leur Religion, à leurs mœurs & à leur ca-

pacité. 2. Pour en être approuvés & pour avoir par écrit leur institution. 3. Enfin pour recevoir d'eux les avis qu'ils jugeront à propos de leur donner, & les regles qu'ils leur prescriront pour leur conduite particuliere, ou pour celle de leur Ecole.



TROISIEME

TROISIEME PARTIE.

Sentimens que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent avoir de leur emploi.

CHAPITRE PREMIER.

Estime que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent concevoir de leur emploi.

§. I.

PREMIER MOTIF D'ESTIME.

Ils sont les Maîtres & les Maitresses des enfans qui leur sont confiés.

QU'y a-t-il de plus capable de faire estimer l'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole, que la conduite même des Ecoles dont ils sont chargés, laquelle leur donne

des raports si admirables & en même tems si honorables, à l'égard des enfans de Dieu? Car ils deviennent par ce moien, leurs maîtres & leurs maîtresses. Quel honneur pour eux, & quel motif d'estime pour cet emploi!

Ils sont appellés avec justice Maîtres & Maîtresses, & ils le sont en effet, parce qu'ils en font les fonctions à l'égard des enfans. Car quiconque est chargé de la conduite des Ecoles, est le precepteur que Dieu le Roi des Rois donne à ses enfans heritiers de son roiaume, & véritablement nés pour être autant de Rois dans l'éternité, afin qu'il les eleve pour le ciel, qu'il leur apprenne à vivre en vrais enfans de Dieu, qu'il retrace en eux son image défigurée par le péché, & qu'il les rende dignes de posseder Dieu dans l'éternité bienheureuse. Quelle estime ne doivent-ils point concevoir d'une vocation qui les engage non seule-

ment à inſpirer aux enfans tous les ſentimens de la pieté chrétienne & de la perfection évangelique, mais encore à uſer de toutes ſortes de précautions,& à rechercher tous les moiens poſſibles pour les conſerver dans l'innocence, & pour éloigner d'eux toutes les choſes qui pourroient y donner quelque atteinte, & alterer ou diminuer le moins du monde en eux la charité & la grace de Jeſus-Chriſt ?

Il y a deux Maîtres dans une Ecole Chretienne. Le premier eſt Jeſus-Chriſt qui la gouverne intérieurement & inviſiblement, qui eſt le Maître de l'eſprit & du cœur des enfans ; le ſecond eſt un homme qui la conduit extérieurement & viſiblement, qui parle aux oreilles du corps des enfans, & qui doit leur enſeigner par le miniſtere de la parole,ce que Jeſus-Chriſt a enſeigné. Un Maître & une Maîtreſſe d'Ecole ſont aſſis ſur la chaire de Jeſus-Chriſt ; ils tien-

nent ſa place, ils ne doivent rien faire dans leur Ecole que ce que feroit Jeſus-Chriſt. Ils ne doivent y dire que ce que Jeſus-Chriſt diroit, s'il ſe rendoit viſible. Leur emploi eſt de former Jeſus-Chriſt dans le cœur des enfans, afin qu'ils ſe conduiſent par ſon eſprit. Ils doivent dépeindre ſans ceſſe ce divin Sauveur à leurs yeux par la parole, & le leur rendre viſible en leur perſonne, s'en rendant eux-mêmes une copie vivante par l'éxemple d'une piété vraiment chrétienne, leur propoſant ſans ceſſe l'Enfant-Jeſus qui a bien voulu paſſer par cet âge pour le ſantifier, comme le modéle qu'ils doivent imiter; leur repreſentant ſouvent les circonſtances que l'Evangile rapporte de ſa vie dans ſon enfance, qui renferme un abregé de celle qu'un enfant doit mener à cet âge. & que l'on doit leur apprendre à l'Ecole, puiſque tous les exercices qui s'y pratiquent ne doivent

tendre qu'à rendre Jesus-Christ aimable aux enfans, à les porter à imiter ses vertus, à suivre ses maximes, & à garder ses commandemens.

CHAPITRE II.

§. 2.

Second motif d'estime de l'emploi des Maîtres & des Maîtresses d'Ecole.

Ils sont les Anges Gardiens des enfans dont ils ont la conduite.

LES Maîtres & les Maîtresses d'Ecole, par leur vocation sont établis de Dieu pour être les Anges Gardiens visibles des enfans dont ils sont chargés. Car ce que les Anges Gardiens sont à l'égard des enfans d'une maniere invisible, les Maîtres & les Maîtresses doivent l'être d'une maniere visible. Comme ces esprits

bien-heureux, ils doivent veiller ſans ceſſe ſur les enfans de leurs Ecoles, les conſerver dans l'innocence, les inſtruire, les conduire dans tous leurs pas, éloigner d'eux tous les dangers & les piéges qui les environnent, leur donner toutes les impreſſions que la Religion demande, les mettre dans la voie du ciel, les y faire marcher, les y affermir, leur former l'eſprit & le cœur ſur les vérites & ſur les principes de la Religion Chrétienne.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'un Maître & une Maîtreſſe d'Ecole fuſſent purs comme des Anges pour inſpirer l'amour de la pureté aux enfans, & ſpirituels comme les Anges pour les dégager des paſſions de cette vie charnelle, & toute plongée dans les plaiſirs des ſens, que menent la plûpart des jeunes gens.

Il ſeroit encore à ſouhaiter que ſemblables aux Anges des enfans qui croient en Jeſus-Chriſt, ils fuſſent

ſans ceſſe devant la face de Dieu par l'élevation de leurs déſirs, par leurs prieres & leurs gémiſſemens, afin d'attirer ſur ces petites ames, les graces & les bénédictions du ciel & de leur ſervir de puiſſans protecteurs contre tant d'ennemis de leur ſalut, qui en font périr tous les jours un ſi grand nombre.

Mais aiant l'honneur d'être les cooperateurs des Anges dans les fonctions de leur miniſtere, que peuvent-ils faire de mieux que de s'unir de cœur avec ces eſprits céleſtes, d'entrer dans leurs vûës, de les invoquer pour les enfans dont ils ſont les gardiens, d'imiter leur activité, leur vigilance, leur aſſiduité, agiſſant toujours ſous les yeux de Dieu & dans une grande dépendance de ſes ordres? Quoi! doivent-ils ſe dire à eux-mêmes, les Anges ne dédaignent pas de ſe rabaiſſer juſqu'à ces enfans, même les plus pauvres, les plus ignorans, les plus

grossiers, ils se tiennent assidus auprès d'eux, comme les officiers d'un grand Prince auprès de sa personne, parce qu'ils les regardent dans les vûës de Dieu dont ils sont les enfans, & de Jesus-Christ qui les a rachetés de son propre sang, & dont ils ont l'honneur d'être les membres; & nous qui ne sommes que de miserables pécheurs nous en aurions du mépris & du dégoût ?

CHAPITRE III.

L'amour que les Maîtres & les Maîtresses d'Ecole doivent avoir pour leur emploi.

CE n'est pas assez que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole estiment leur emploi, ils doivent encore l'aimer & s'y plaire pour pouvoir s'en acquiter dignement. Cet emploi de quelque côté qu'on le regarde, n'a rien qui ne soit pro-

pre à le rendre aimable aux Maîtres & Maitresses d'Ecole. On peut le considérer, ou dans son principe, ou dans sa nature, ou dans ses effets : rien n'est plus aimable que cet emploi considéré par tous ces endroits. Le principe de cet emploi est Dieu même qui y appelle les Maîtres & & les Maitresses ; comment ne pas aimer un don qui part de cette main? cet emploi consideré en lui-même consiste à faire la fonction de Maître & de Maitresse, & à éxercer le ministere d'Ange Gardien à l'égard des enfans, qu'y a-t-il de plus capable de le faire chérir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole? Enfin cet emploi regardé par raport aux fruits qu'il produit, doit le faire aimer de ceux ou de celles qui en sont chargez. Ils sont ineffables ces fruits ; qui pourroit les rapporter & en faire le détail ? Quelle gloire ne procure-t-il point à Dieu & à Jesus-Christ son Fils ? Quels biens l'Eglise n'en

reçoit-elle pas ? Quels avantages l'Etat n'en tire-t-il point ? Quel tresor de mérites n'amassent point ceux ou celles qui l'éxercent dignement ? Quel amour les Maîtres & les Maitresses d'Ecole ne doivent-ils donc pas avoir pour leur état ? Mais faudroit-il d'autres motifs pour les porter à l'amour de cet emploi que l'exemple de Jesus-Christ dans la conduite qu'il a gardée à l'égard des enfans ? Il est vrai que ce divin Sauveur est le Maître par excellence de tous les Chrétiens ; le Pere Eternel l'a chargé de cet emploi à leur égard. *Ecoutez-le*, dit-il, lorsqu'il vous enseigne, & par ses paroles & par ses actions. Il dit lui même à ses Disciples & en leur personne à tous les Chrétiens, *Vous m'appellez votre Maître & vous avez raison ; car je le suis.* En effet c'est de lui qu'ils doivent apprendre à remplir leurs devoirs & à s'acquiter de leurs obligations. Mais il apprend d'une ma-

niere particuliere aux Maîtres & aux Maitresses d'Ecole l'amour qu'ils doivent avoir pour leur emploi. Il est rapporté dans l'Evangile qu'on amenoit les enfans à ce Divin Maître, qu'il les recevoit avec une bonté admirable, qu'il les embrassoit avec tendresse; ensuite il les benissoit, il prioit pour eux, il leur imposoit les mains & les défendoit contre ses Apôtres, qui reprenoient avec des paroles dures ceux qui les lui presentoient. *Laissez venir à moi les petits enfans*, leur disoit-il, *& ne les empêchez pas : car le Roïaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent*. S. Math. 19, 14.

Qu'y a-t-il de plus grand, de plus honorable, de plus utile, & de plus aimable que de mener ces enfans à ce divin Maître, & en même tems de tenir sa place pour les recevoir de sa part, les instruire, les élever, leur procurer sa bénédiction, sa grace, sa protection ? C'est-là

l'essentiel du devoir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole ; tout doit se rapporter à cela comme à sa fin.

Enfin qui peut plus contribuer à rendre aimable l'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole, que les enfans mêmes dont ils ont la conduite ? Ils sont aimables dans cet âge & doivent faire aimer l'exercice de leur instruction & de leur éducation. En effet qu'y a-t-il de plus aimable que d'avoir continuellement devant les yeux tant de leçons, de simplicité, d'humilité, de détachement, de pureté, d'innocence &c, lorsqu'ils voient que ces enfans que Jesus-Christ propose comme des modéles de ce qu'il faut être pour avoir part à son Roïaume? Non, rien n'est plus capable de porter les Maîtres & les Maitresses d'Ecole à aimer leur vocation, à estimer leur emploi, à se faire un plaisir d'éxercer leur ministere,& à regardercomme un grand sujet de joie d'être assidus auprès

des enfans, de se tenir dans leur Ecole, & de leur donner leur tems, leurs soins & tous les secours qui dépendent d'eux, afin de pouvoir procurer leur avancement, & le salut de leurs ames.

CHAPITRE IV.

§. I.

Zêle que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent avoir pour l'exercice de leur emploi.

Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole qui sont pénétrés d'estime & d'amour pour leur emploi, se portent comme naturellement avec zêle à l'exercice qu'ils en font. Car le zêle qu'on a pour une chose n'est proprement que l'effet & une suite de l'estime & de l'amour qu'on en a. Or je ne sçai point d'emploi où le zêle soit plus nécessaire que dans

celui de la conduite des Ecoles pour s'en acquiter dignement, à cause des difficultés qui sont inséparables de l'éxercice de cet emploi, de la peine qu'il y a à en remplir les devoirs, & des obstacles qui s'y rencontrent & qu'il faut surmonter.

Il faut l'avouer ingénument, pourquoi le dissimuler ? Toutes ces choses se trouvent dans la conduite des Ecoles, cela est visible à quiconque fait attention à ce qui s'y passe, il n'y a aucun de ceux ou de celles qui y sont occupés qui ne le sente vivement. En effet cet emploi est pénible pour l'esprit, il faut sans cesse veiller pour connoître les inclinations des enfans & observer ce qu'ils ont de bon & de mauvais, & quelle maniere de reprendre leur convient mieux, afin de s'en servir pour leur conduite. Quelle peine n'y a-t-il point à se rendre capable d'instruire les enfans dans la foi & dans les mœurs ? Cet emploi est encore pé-

nible pour le corps. Quelle peine de parler ſans ceſſe à des enfans pour les tenir dans leur devoir, & bien ſouvent ſans y réuſſir que très peu ! Cette peine eſt encore plus grande par raport aux enfans, qui n'aiant point encore la raiſon bien formée, ſont très indociles & très peu capables d'entrer dans les raiſons qu'on leur donne, qui ſont comme de petits animaux qui ne voudroient ſuivre que l'inſtinct naturel qui les porte à tout ce qui contente les ſens, qui ont des humeurs difficiles, bizarres, intraitables. Quelle peine de les réduire tous à la raiſon, à l'ordre & à la vertu ! Il ne faut point s'étonner de ces difficultés : les grandes choſes ſont toujours difficiles ; l'inſtruction & l'éducation des enfans ſont quelque choſe de ſi grand, & de ſi relevé devant Dieu, qu'il n'y a point de difficulté qu'il ne faille ſurmonter pour s'en bien acquiter.

A moins que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole n'aient du zêle pour l'éxercice de leur emploi, ils ne surmonteront point ces difficultés, ils se rebuteront de la peine qu'il y a, & ils n'auront point assez de force pour lever ces obstacles.

C'est-pourquoi il est de la derniere conséquence qu'ils soient animez de ce zêle dans l'éxercice de leur ministere, s'ils veulent s'en acquiter d'une maniere qui puisse être agréable à Dieu, profitable à eux-mêmes, & utile à leurs Ecoliers. Pour les porter à ce zêle je ne voudrois que leur representer celui que de grands hommes ont eu pour cet emploi.

CHAPITRE V.

§. 2.

Zêle admirable que de grands hommes ont eu pour la conduite des Ecoles.

DIeu dont les desseins de miséricorde sont ineffables à l'égard des enfans des hommes, a dans tous les tems suscité de grands personnages zêlés pour la conduite des Ecoles, qui ont fait leur principale & leur plus agréable occupation de cet emploi, & qui se sont estimés heureux de l'éxercer à l'égard des enfans, & de leur rendre ce charitable office. La foi dont ces grands hommes étoient remplis les leur faisoit regarder comme la plus innocente portion du troupeau de Jesus-Christ. Ils les considéroient avec le Prophête comme de jeunes Oliviers que les mauvaises herbes pouvoient empê-

cher de croître : & persuadez qu'ils étoient que leurs soins pouvoient leur faire porter des fruits dignes de l'éternité, ils croioient ne pouvoir rien faire de plus agréable à Dieu que de cultiver ces jeunes plantes, qui autrement auroient été étouffées dès leur naissance. Ils se pressoient de jetter des semences de la véritable pieté dans ces terres encore toutes pures, & qui ne venoient que d'être arosées du Sang de Jesus-Christ : & sçachant que les vertus qui sont enracinées de bonne heure, sont longtems agitées avant que de pouvoir être abatuës, ils n'oublioient rien de ce qui étoit en eux pour donner à leurs cœurs des inclinations pour le bien, assez fortes pour pouvoir durer pendant toute la vie, & pour leur assurer l'éternité.

Les Ecoles leur paroissoient le seul lieu où les enfans pouvoient conserver l'innocence qu'ils avoient reçue dans le Batême; ils croioient pou-

voir les délivrer par ce moien de la corruption & des desordres ausquels l'homme a une pente si prodigieuse dès sa plus tendre jeunesse ; la discipline qu'on y fait garder leur sembloit devoir empêcher qu'ils ne contractassent de mauvaises habitudes dans un âge capable de toutes sortes d'impressions, & où ils prennent bien plutôt celles du mal que celles du bien ; & ils aimoient mieux étouffer les vices de bonne heure en apprenant aux enfans à modérer leurs passions encore foibles, que de s'exposer peut-être à la nécessité facheuse de les corriger un jour par des remedes violens, où même d'en voir arrêter le cours par des supplices, quand l'âge & les occasions les auroient rendus incorrigibles. En assujettissant les enfans aux reglemens d'une Ecole, ils préparoient leurs cœurs à obéïr à la loi de Dieu & à ceux qui sont revêtus de son autorité. Des hommes qui avoient

porté le joug dès leurs plus tendres années se soumettoient sans peine aux ordres des Puissances légitimes; & l'Eglise & l'Etat trouvoient des Sujets qui se rendoient sans résistance à tout ce qu'on leur commandoit, parce qu'ils avoient appris de bonne heure le respect & la déférence qui est dûë aux Superieurs.

Du nombre de ces grands hommes zêlés pour l'instruction & pour l'éducation des enfans, ont été les Jerômes, les Gregoires, &c. & une infinité d'autres dont parle l'Histoire Ecclesiastique; l'éxemple de Saint Protogene est admirable sur ce point: c'étoit un Evêque d'Edesse en Mesopotamie. Ce Saint étant Prêtre, fut éxilé pour la foi par l'Empereur Valens heretique Arien, dans la Ville d'Antinoüs en Egypte, où il y avoit encore alors beaucoup de paiens. Mais y aiant emploié le tems de son éxil à faire l'Ecole aux enfans avec un succès merveilleux & propor-

tionné à sa charité, il y déracina par ce moien presque tout le paganisme.

Il est aussi rapporté, que Saint Cassien Martyr faisant l'Ecole dans la Ville d'Imola en Italie, fut abandonné par la Sentence du Juge à la vengeance des enfans qu'il instruisoit, dont une partie étant encore payens & mécontens de sa fermeté & de son éxactitude pour la discipline de l'Ecole, ils le percerent à coups de stilets de fer, qui étoient des poinçons dont on se servoit alors pour écrire.

Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent encore s'animer au zêle de leur emploi, par l'éxemple admirable du grand Gerson Chancelier de l'Université de Paris, qui s'étant retiré à Lyon, ne crut pas que ce fût se rabaisser ni faire rien d'indigne de sa profonde érudition, de sa qualité de Docteur & de Chancelier, ni de son grand méri-

te, que de s'appliquer à faire l'Ecole aux enfans & à travailler par ses soins à les retirer de la corruption : Il se glorifioit tellement de cette fonction, qu'il soutenoit qu'il n'y en avoit guere de plus utile au peuple & de plus propre pour santifier un Prêtre ; & il répondoit à ceux qui le blâmoient de ce qu'il ne s'appliquoit pas à faire paroître ses talens dans des emplois plus éclatans. *Cela seroit peut-être plus glorieux mais non pas plus utile.*

Ces exemples admirables du zêle pour les Ecoles, ont porté & portent encore tous les jours une infinité d'Ecclesiastiques, de Prêtres & de Curez à faire les petites Ecoles, & à se faire un plaisir & un honneur d'enseigner & de catechiser les petits enfans ; ce qu'ils ont fait & font encore avec un fruit incroiable : car par ce moien ils ont réformé & réforment des Paroisses entieres, & ils leur ont donné & leur donnent

une face toute nouvelle.

Que si Messieurs les Curez n'ont pas assez de zêle ni assez de loisir, dit M. Du Casse, pour s'appliquer par eux-mêmes à cette fonction, il est de leur devoir, & les Superieurs Ecclesiastiques doivent leur recommander d'y satisfaire exactement, de visiter une fois chaque semaine les Ecoles qui sont dans leurs Paroisses, de prendre garde si ceux ou celles qui les gouvernent sont approuvés ou non; & s'ils ne le sont pas, d'en donner avis à leurs Superieurs : ils doivent tenir la main à l'observation des Reglemens qui ont été faits pour les Ecoles, & veiller avec un soin particulier sur les mœurs & sur la conduite des Maîtres & des Maitresses d'Ecole de leurs Paroisses.

QUATRIEME PARTIE.

Principaux devoirs des Maîtres & des Maitresses d'Ecole dans l'éxercice de leur emploi.

CHAPITRE PREMIER.

§. I.

Devoirs des Maîtres & des Maitresses d'Ecole par raport à leur conduite particuliere.

ENfin ceux ou celles qui ont toutes les marques qui peuvent leur faire connoître que Dieu les appelle à l'instruction & à l'éducation des enfans dans les Ecoles, doivent à l'exemple des Anges par soumission aux ordres de Dieu, aller par tout où la Providence les destinera pour les executer. Ils doivent comme ces Esprits

prits bienheureux être pleins d'activité pour faire tout ce que Dieu demande d'eux dans cet emploi, soit par raport à eux-mêmes, soit par raport à leurs écoliers ou écolieres, soit par raport à leurs Superieurs, soit par raport à leurs Ecoles.

Le premier devoir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole est de bien regler leur conduite particuliere; ce devoir est le fondement de tous les autres; car comment pourroient être bons & utiles aux autres, ceux ou celles qui ne le sont pas à eux-mêmes? Que serviroit aux Maîtres & aux Maitresses de gagner à Dieu tous les enfans de leurs Ecoles, s'ils se perdoient eux-mêmes? Mais le plus souvent ceux qui oublient leur propre salut se mettent fort peu en peine de celui des autres; & quelque mouvement qu'ils se donnent pour les ramener à Dieu, ils ne méritent pas que ce Pere des esprits ait égard à leur zêle. Il faut donc que les Maî-

tres & les Maitreſſes d'Ecole commencent par ſe rendre eux-mêmes agréables à ſes yeux, pour pouvoir ſervir utilement les ames des enfans dont ils ſont chargés.

Il faut qu'ils commencent l'ouvrage du ſalut des autres par le leur propre ; s'ils veulent donc enſeigner avec fruit & inſpirer avec ſuccès la pieté aux enfans, ils ſont obligez d'en être les modéles, que les enfans puiſſent ſe propoſer ſans danger de s'égarer, & ſuivre avec ſureté. Leur plus grand devoir eſt de ſe ſantifier de plus en plus pour les enfans, que Dieu leur a donnez à inſtruire, & de ſe rendre dignes d'être les Miniſtres de ſes graces & de ſes miſéricordes ſur eux par une vie reglée ſur les vérités de l'Evangile. Sur ce principe,

Les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent par leurs bonnes mœurs & par une conduite ſainte ſervir aux enfans d'un exemple & d'une leçon continuelle de vertu plus efficace que

toutes les paroles. C'eſt ce qui doit les obliger très particulierement à être retenus dans leurs entretiens, modeſtes dans leur air, leurs manieres & leurs actions, prudens & charitables dans leur conduite, doux & patiens à ſupporter les défauts des enfans, adroits & methodiques pour s'accommoder à leur portée ; en un mot ils doivent ſçavoir & exprimer en eux-mêmes la vie & la doctrine de Jeſus-Chriſt pour être en état de la leur enſeigner par leurs paroles & par leurs actions.

Pour le faire avec ſuccès par leurs paroles, ils liront avec application la vie de Jeſus-Chriſt rapportée dans l'Evangile, & les livres qui pourront les en inſtruire, prenant & ſuivant dans le choix de ces livres l'avis & le conſeil de leurs Paſteurs ou de leurs Confeſſeurs. Les inſtructions de la Morale Chretienne qui vont être expoſées pourront leur ſervir à cela, ils ſe rendront les ſu-

jets qui y ſont contenus, familiers autant par une frequente lecture, que par la priere, afin de pouvoir les expliquer enſuite d'une maniere plus nette & plus touchante. Ils auront ſoin de propoſer aux enfans des exemples tiré ou de l'Ecriture Sainte ou de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, où appuiés ſur l'autorité des Saints Peres, tels qu'une critique judicieuſe & Chretienne ne peut recuſer, afin de confirmer les verités qu'ils auront traitées dans leurs inſtructions.

Pour pouvoir enſeigner aux enfans la vie & la doctrine de Jeſus-Chriſt par leurs actions, ils pratiqueront les premiers ce qu'ils enſeignent aux enfans, & tacheront avec le ſecours de la grace de devenir les copies de ce divin original par l'imitation de ſa vie, & par la fidelité à obſerver les regles de conduite qu'il a preſcrites dans le ſaint Evangile, & qui ſont encore rapportées dans les autres livres de l'ancien & du nou-

veau Teſtament touchant la morale Chretienne.

Ils ſe donneront bien de garde de ſcandaliſer les enfans, & de leur apprendre le mal, puiſque ce ſeroit être plus criminel que s'ils leur enfonçoient le poignard dans le cœur, & il leur ſeroit plus avantageux qu'on *leur mît au cou une meule de moulin & qu'on les jettât dans la mer.* S. Marc. 9, 41.

CHAPITRE II.

§. 2.

Quelques regles de conduite que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent obſerver.

LEs Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent, 1. Avoir en horreur le mal, c'eſt-à-dire, le peché, le haïr, l'éviter avec ſoin, s'en détourner, en fuir les occaſions.

2. S'abſtenir de tout ce qui a quelqu'apparence du mal.

3. S'attacher fortement au bien, c'eſt-à-dire, à la vertu, faire avec exactitude le bien que Dieu demande d'eux dans leur état.

4. Se donner bien de garde d'être laches dans leur devoir, mais avoir ſoin de ſe conſerver dans la ferveur de l'eſprit.

5. Se conduire d'une maniere digne de Dieu, cherchant tous les moiens de lui plaire & portant des fruits de toutes ſortes de bonnes œuvres.

6. Se conduire d'une maniere digne de Jeſus-Chriſt leur divin fondateur, digne de l'Evangile qui eſt leur regle, enfin digne de l'état auquel ils ont été appellez, pratiquant en toutes choſes, l'humilité, la douceur, la patience, &c.

7. Ils doivent être des gens d'oraiſon & de priere pour attirer ſur leurs exercices, ſur leurs Diſciples,

ſur leurs perſonnes les graces de Dieu & ſes influences celeſtes, pour s'acquiter de leur emploi avec fruit & avec benediction.

8. Offrir ſouvent à Dieu leurs travaux & les difficultez de leur état, & lui proteſter qu'ils ne pretendent par l'exercice de leur miniſtere, que ſa gloire, leur propre ſantification, & le ſalut des enfans dont ils ſont chargés.

9. N'être ni doux ni ſevere par humeur : mais la ſageſſe la raiſon & le beſoin des enfans qu'ils ont à conduire, doit toujours les regler à leur égard.

10. Se rendre dignes de fréquenter les Sacremens. Si un Maître d'Ecole Laïque a un peu de zêle pour ſon ſalut, il ſe confeſſe ſelon le conſeil de Saint François de Sales, au moins tous les mois & communie quand ſon Confeſſeur le juge à propos, & à la Meſſe de Paroiſſe, s'il le peut. On attend quelque choſe de plus

d'une Maitreſſe d'Ecole & pour la Confeſſion & pour la Communion. Cela dépend des diſpoſitions, & de la conduite de la vie. C'eſt par-là qu'on doit en juger. On connoît l'arbre par les fruits, & non par les feuilles.

11. S'appliquer à enſeigner aux enfans à lire, à écrire, &c. & travailler à leur inſtruction & à leur éducation avec affection, avec diligence, avec un eſprit de pieté, afin de plaire à Dieu & de ſatisfaire à leur devoir, & non par coutume, avec négligence, ou ſeulement pour leur propre intérêt.

12. Etre ſimples & modeſtes dans leurs habits, dans leurs geſtes, dans leurs manieres, & dans tout leur exterieur.

13. Eviter dans leurs actions & dans leur conduite la vanité & la legereté, &c.

14. Comme leur réputation eſt néceſſaire au public, ils doivent l'établir & la conſerver avec ſoin, en

fuiant tout ce qui peut y donner quelque atteinte.

15. S'interdire abſolument les jeux, principalement de hazard, éviter les entretiens & les divertiſſemens mondains, fuir la compagnie des jeunes gens vicieux & de mauvaiſe vie, & des gens du monde, ſinon autant que leur emploi les oblige de les voir.

16. S'occuper utilement après les heures de l'Ecole, à quelque travail convenable à leur état, ou à quelque lecture, ou à faire les exemples qu'ils doivent donner à leurs écoliers ou écolieres. Enfin n'être jamais oiſifs.

17. Les Maîtres d'Ecole doivent s'acquiter de leur office les Dimanches & les Fêtes à l'Egliſe & dans la Paroiſſe d'une maniere ſi exemplaire qu'ils édifient tous ceux qui ſeront témoins de leurs actions.

18. Faire avec un eſprit de Religion toutes leurs fonctions, com-

me de ſervir à la ſainte Meſſe, d'aſſiſter à l'adminiſtration des Sacremens autant que le devoir de l'Ecole peut le permettre, de chanter l'Office divin, ſi cela ne préjudicie point à leurs enfans, &c.

19. Se donner bien de garde de rien précipiter dans tout ce qu'ils ont à chanter : mais prononcer diſtinctement & poſément tout ce qu'ils ont à dire.

20. Ils doivent avoir un grand ſoin de la propreté de l'Egliſe & de la ſacriſtie, & ils feront enſorte que les Autels ſoient decemment parez, ils balaieront le pavé & nétoieront les murailles de l'Egliſe & de la ſacriſtie autant de fois qu'il ſera néceſſaire pour les tenir toujours propres.

21. Ils viſiteront de tems en tems les ornemens de l'Egliſe, & tâcheront qu'ils ſoient bien pliez. Enfin ils auront ſoin que rien ne traine ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans la ſacriſtie,

mais que chaque chose soit à sa place.

CHAPITRE III.

Devoirs generaux des Maîtres & des Maitresses d'Ecole par rapport à leurs écoliers & à leurs écolieres.

TOus les devoirs des Maîtres & des Maitresses d'Ecole & generalement de tous ceux & celles qui enseignent & qui sont chargés de la conduite des autres, sont fondées sur les maximes suivantes de l'Ecriture Sainte.

Si on vous a établi pour conduire & gouverner les autres, ne vous en élevez point, & soiez parmi eux comme l'un d'entre eux. Aiez soin de ceux qui sont sous votre conduite, & ne vous tenez en repos qu'après vous être acquité de votre devoir. Eccli. 32. 1 & 2.

Il faut que celui qui a reçû le don

d'enseigner s'applique à enseigner, & que celui qui a reçû le don d'exhorter exhorte les autres, & que celui qui a la conduite de ses freres s'en acquite avec vigilance. Saint Paul aux Romains. 12. 7 & 8.

Les Maîtres & les Maitresses ne sont pas plutôt chargés de la conduite des Ecoles, que dès ce moment ils deviennent des personnes publiques, parce qu'ils sont redevables au public de plusieurs choses importantes, sur tout du soin des enfans qui leur sont confiés, sur la conduite desquels ils doivent veiller, comme devant en rendre compte à Dieu.

En effet les Peres & les Meres se déchargeant & se reposant sur eux de la plus grande partie du soin de leurs enfans, ils entrent dans leurs devoirs à proportion de leur charge, pendant qu'ils tiennent leurs enfans sous leurs yeux, & sous leur main. Revêtus de l'autorité des Peres & des

des Meres ils leur en tiennent lieu dans leur Ecole, ils leur doivent donc tout l'amour raiſonable & chrétien, toute la tendreſſe, la condeſcendance, le ſoin, la vigilance, la juſte ſeverité, la correction, le bon exemple, l'inſtruction, l'éducation, auſquels leurs Peres & leurs Meres ſont obligez à leur égard. *Aiez ſoin de bien élever vos enfans*, dit S. Paul à ceux qui en ſont chargés, *en les corrigeant & les inſtruiſant ſelon le Seigneur.* Eph. 6. 4.

1. Les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent d'abord s'appliquer à connoître le naturel & les inclinations de leurs enfans afin de pouvoir les regler chrétiennement, pour cultiver & perfectionner ce qu'il y a de bon en eux, corriger ce qu'il y a de vitieux, arracher de leurs cœurs les mauvaiſes plantes, y faire croître les bonnes, prévenir le vice ou le détruire, édifier la vertu, leur inſpirer l'horreur & la haine du

mal, l'amour & le zêle pour le bien. Ils doivent encore étudier le caractere des enfans pour pouvoir les conduire prudemment & voir de quelle maniere ils doivent les traiter ; car les uns sont soutenus par la crainte, les autres se gagnent par la douceur; quelques-uns sont susceptibles de raison & de persuasion ; d'autres reviennent à eux-mêmes par un signe, par un air, par un geste ou même par le silence. Il faut faire cette étude des enfans, avec zêle, avec assiduité, avec charité & prudence, & y donner tout le tems nécessaire. Car souvent l'envie de vaquer à une autre chose, fait qu'on ne s'acquite qu'imparfaitement de ces devoirs.

2. Ils doivent inspirer à leurs enfans l'amour & le zêle pour le travail, les y accoutumer, les porter à s'occuper toujours & à des exercices honnêtes & convenables à leur âge & à leur état, leur apprendre à ménager le tems & à fuir l'oisiveté.

3. Ils doivent encore leur inspirer l'esprit d'ordre & de regle, afin qu'ils fassent chaque chose dans son tems. Le dérangement dans l'esprit produit bien-tôt le dérangement dans les actions, on devient indifferent pour son devoir dès qu'on est lâche & irrégulier à le faire; si l'on n'accoutume les enfans à cet esprit de regle, ils ne feront aucun progrès dans la pieté & dans la science. Si l'on veut donc que les enfans travaillent avec succès & qu'ils avancent dans l'une & dans l'autre, rien n'est plus important que de lés regler & de leur prescrire le tems qu'ils doivent donner à Dieu, celui qu'ils doivent emploier à leur étude ou à leur travail, celui de leur récréation, & celui de leur repas; & d'être éxact à leur faire observer ce reglement de vie.

4. Comme la charité doit être le principe & le motif de l'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole,

elle les oblige à ne faire acception de perſonne, mais à avoir pour tous les enfans qui leur ſont confiés la même bonté & la même affection, & à prendre autant de ſoin des pauvres que des riches, ſoit pour la lecture, ſoit pour l'écriture, ſoit pour l'inſtruction dans la Doctrine Chrétienne, ſoit pour l'éducation. Ils doivent rendre leur charité toute fraternelle, toute ſurnaturelle, univerſelle, & pleine de douceur, de condeſcendance & de bonté, tâchant d'y joindre toutes les qualités que Saint Paul donne à cette vertu dans ſa premiere Epitre aux Corinthiens chapitre 13.

5. Ils doivent veiller ſoigneuſement à la conſervation de l'innocence baptiſmale de leurs enfans, leur inſpirant une grande eſtime de ce treſor qu'ils poſſedent, une crainte ſalutaire de le perdre par le peché mortel; leur dire ſouvent ce que la bienheureuſe mere de Saint Loüis lui

répétoit ſans ceſſe : Mes enfans, Dieu ſçait combien je vous aime, mais j'aimerois mieux mille fois vous voir porter en terre, que de vous voir commettre un ſeul peché mortel. La mort de votre corps me ſeroit moins ſenſible que la mort de votre ame. Peut-être ſeront-ils aſſez heureux pour graver profondément dans leur ame ce ſentiment, & pour les conſerver, comme fit cette Princeſſe ce grand Saint, dans l'innocence de leur batême.

6. Si par le plus grand de tous les malheurs, ils l'ont perdue cette grace, ou viennent à la perdre, que les Maîtres les portent à la recouvrer par un vrai changement de cœur & de vie, & une bonne confeſſion, qu'ils auront ſoin de leur faire faire au plutôt ; ce qu'ils doivent obſerver dans la ſuite, quand leurs enfans tombent dans quelque faute conſidérable & éclatante.

7. Ils leur inculqueront ſouvent

l'horreur & la haine du peché, la crainte de le commettre, le ſoin de l'éviter, l'obligation d'en faire penitence, enfin le deſir de ſe corriger des moindres défauts.

8. Ils doivent s'attacher d'une maniere particuliere à gagner à Dieu les enfans les plus méchans & les plus libertins, par tous les moiens que la charité leur inſpirera, en gémiſſant ſur leurs miſeres & leurs égaremens, en priant beaucoup pour attirer ſur eux la miſéricorde de Dieu, & entrant pour leurs pechés dans les ſentimens d'une penitence ſincere qui puiſſe fléchir la juſtice de Dieu juſtement irritée contre eux. Car ſouvent ſi les enfans demeurent dans leur libertinage & dans leurs déſobéïſſances, c'eſt par le peu de vigilance & de zéle des parens, des Maîtres & des Maitreſſes pour le ſalut de ces enfans. C'eſt un effet de leurs pechés ſi Dieu les laiſſe courir dans leurs voies corrompues ; c'eſt

que personne n'a assez de crédit auprès du Seigneur pour arrêter les effets de sa colere & s'opposer à sa vengeance.

9. Ils inspireront à leurs écoliers & à leurs écolieres de l'aversion pour les spectacles publics, l'Opera, la Comedie, pour le bal, les danses, les jeux de hazard, comme des dez, des cartes, &c. pour les lieux de débauches, pour la fréquentation des cabarets, pour la trop grande familiarité avec les enfans du sexe different, & ils feront tout leur possible pour les détourner de ces écueils de l'innocence & de la pureté de la jeunesse.

10. Ils ne leur permettront que des jeux honnêtes, & ils empêcheront qu'ils ne passent des après-dînées toutes entieres à jouer, ce qui les dissipe trop & les accoutume aux plaisirs.

11. Ils leurs défendront de paroître jamais & de se baigner pendant l'été

nuds & en la compagnie d'autres enfans, & ils leur donneront toute l'horreur possible de cette malheureuse pratique, comme d'une occasion dans laquelle la jeunesse perd la crainte des jugemens de Dieu, la pudeur, l'honnêteté, la pureté, l'innocence, où l'on apprend les vices les plus abominables, & où souvent avec la vie de l'ame on perd la vie du corps, & on passe des eaux dans les flammes de l'enfer.

12. Ils veilleront avec beaucoup de soin sur toutes leurs démarches, sur leurs actions, sur leurs occupations.

13. Ils examineront avec soin si ceux ou celles qu'ils fréquentent sont sages & de bonnes mœurs ou non, & leur feront éviter la compagnie des libertins, &c.

14. Ils prendront garde s'ils ne lisent point de mauvais livres, & s'ils n'en ont point ; il faut les leur faire brûler, s'ils en ont, ils ne mé-

ritent que le feu. Ah ! qui pourroit dire les maux extrêmes que font ces abominables livres, ces chanſons diaboliques ? On doit leur donner de bons livres & des cantiques ſpirituels à la place de ceux qu'on leur aura fait brûler, comme pour les dédommager de la perte pretendue qu'ils ont faite en faiſant à Dieu ce ſacrifice.

15. Le zêle & la charité des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole ne doivent pas ſe borner au tems de l'Ecole, ils s'informeront par des voies ſures & prudentes, de la conduite que les enfans tiennent au logis, dans les rues, dans les places publiques, & par tout où ils ſe rencontrent, mais ſur tout à l'Egliſe & à la maiſon, afin de travailler avec ſageſſe à remédier au mal qu'ils en apprennent, & à cultiver le bien qu'ils reconnoiſſent en eux.

16. S'ils apprennent qu'ils ſoient ſujets à quelques vices ou à quelques

défauts, comme ſont les juremens, les paroles injurieuſes ou deshonnêtes, les bateries, les libertez criminelles, ils leur feront une correction convenable.

17. Ils avertiront les Peres & les Meres des fautes conſidérables de leurs enfans, afin qu'ils veillent chez eux ſur leur conduite, & ils prendront avec eux des meſures pour les corriger & les faire changer s'il eſt poſſible.

18. Ils leur enſeigneront la maniere de ſe conduire en enfans ſages & Chrétiens, envers Dieu, envers eux-mêmes, envers leur prochain, & en particulier envers leurs Peres & leurs Meres, leurs freres & leurs ſœurs, leurs domeſtiques, & les enfans du quartier, & ils leur preſcriront les regles qu'ils doivent obſerver pour s'acquiter dignement de ces obligations.

19. Ils leur inſpireront ſouvent l'amour de la vertu, ſur tout la crain-

te & l'amour de Dieu, la charité envers le prochain, l'obéïssance à leurs Peres & à leurs Meres, la douceur, l'humilité, la pudeur, la docilité; de faire à autrui ce qu'ils voudroient qui leur fût fait, de prendre garde de ne faire jamais à un autre ce qu'ils seroient fachez qu'on leur fît.

20. Enfin les Maîtres & les Maitresses d'Ecole n'épargneront rien pour rendre avec le secours du Ciel les enfans qui leur sont confiés;& de bons Chrétiens & de bons écoliers: de bons Chrétiens par l'éducation chrétienne qu'ils auront soin de leur donner; de bons écoliers par une éxacte discipline qu'ils leurs feront observer dans leurs Ecoles. On va montrer le premier devoir des Maîtres & des Maitresses à l'égard des enfans dont ils sont chargés, dans la suite de cette partie: on fera voir le second devoir dans la partie suivante qui terminera cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

Devoirs particuliers des Maîtres & des Maitresses d'Ecole à l'égard des enfans qui leur sont confiés.

§. I.

Education Chrétienne qu'ils doivent leur donner.

IL n'y a rien de plus nécessaire, rien de plus important que l'éducation Chrétienne des enfans ; l'Ecriture Sainte, les Conciles, les Saints Peres, & la raison nous en convainquent & ne nous permettent pas d'en douter ; je ne finirois pas si je voulois faire un détail de toutes les preuves de cette grande vérité tirées de ces sources. Je me borne à en rapporter quelques-unes aux Maîtres & aux Maitresses d'Ecole pour les porter à s'acquiter de ce devoir à l'égard des enfans, que les

Peres

Peres & les Meres leur confient, pour leur donner cette éducation qu'ils ne peuvent pas (au moins la plûpart) leur donner par eux-mêmes.

Ce que le Saint-Esprit nous dit soit dans l'ancien soit dans le nouveau Testament sur ce sujet, est si clair & si décisif qu'il suffit de l'exposer pour faire sentir à ceux qui ont la conduite des enfans, l'obligation qu'ils ont de leur donner une éducation conforme à la Religion dont ils font profession, c'est-à-dire, vraiement Chrétienne. Voici comment il s'en explique. Je prie les Maîtres & les Maitresses d'Ecole de les mediter devant Dieu & de s'en faire à eux-mêmes l'application, pour s'animer à obéïr à ces divins oracles, & à remplir par ce moien le point le plus essentiel de leur emploi.

Gravez mes paroles dans vos cœurs & dans vos esprits, apprenez-les à

vos enfans afin qu'ils les méditent, qu'ils apprennent à craindre le Seigneur votre Dieu, & qu'ils observent & accomplissent les ordonnances de cette loi. *Deut.* 11. 18.

Avez-vous des enfans ? Instruisez-les bien & accoutumez-les au joug dès leur enfance. *Eccli.* 7. 25.

Instruisez votre fils, & il vous consolera de toutes vos peines & vous donnera un grand contentement, au lieu que vous recevrez beaucoup de confusion s'il est mal élevé. *Prov.* 29. 15.

Tobie, dit le texte sacré, apprit à son fils dès son enfance à craindre Dieu & à s'abstenir du péché. *Tob.* 1. 10.

Instruisez votre fils & appliquez-vous à le former, de peur qu'il ne vous deshonore par sa vie honteuse & par sa mauvaise conduite. *Eccli.* 30. 13.

Ne rendez point l'enfant maitre de ses actions & ne négligez point

ce qu'il fait & ce qu'il pense. *v*. 11.

Recommandez à vos enfans de faire des actions de justice & des aumones, de penser à Dieu & de le benir en tout tems dans la verité & de toutes leurs forces. *Tobie*, 14. 11.

Celui qui instruit & qui éleve bien son fils y trouvera sa joie, & il se glorifiera en lui parmi ses proches. *Eccli*. 30. 2.

Le fils mal instruit & mal élevé est la honte de son Pere. *Eccli*. 22. 3.

L'enfant qui est abandonné à sa volonté couvrira de confusion sa Mere. *Prov*. 29. 15.

Avez-vous des filles? Conservez la pureté de leurs corps, ne vous familiarisez pas avec elles & ne faites point paroître devant elles trop de gaieté. *Eccli*. 7. 26.

Courbez le cou à votre enfant pendant qu'il est jeune, chatiez-le pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne veuille plus vous obéir, & que votre

ame ne soit percée de douleur. *Eccli.* 30. 12.

Aiez soin de bien élever vos enfans en les corrigeant & en les instruisant selon le Seigneur. *Eph.* 6. 4.

L'Eglise animée & gouvernée par le même esprit qui vient de s'expliquer d'une maniere si formelle par raport à l'éducation Chrétienne des enfans, n'a jamais rien tant recommandé aux Peres, aux Meres, & à ceux qui sont chargez de la conduite des enfans, que de s'appliquer à les élever chrétiennement. C'est ce qu'elle n'a cessé de leur ordonner dans ses Conciles tant generaux que provinciaux, où nous voions que cette bonne Mere n'a jamais rien souhaité si ardemment, que de voir donner à ses enfans dès leur jeunesse une éducation sainte & conforme à leur vocation. Le Concile de Trente dans ces derniers tems, menace des effets de la vengeance de Dieu, ceux qui sont chargez de l'éducation des

enfans, s'ils négligent de s'acquiter dignement de cette grande & importante obligation. Il en apporte la raiſon ; c'eſt, dit-il, que les jeunes gens ont une grande inclination à s'abandonner aux plaiſirs & aux divertiſſemens du monde, & s'y abandonnent & s'y livrent effectivement ſi dès leurs plus tendres années on ne les forme dans la pieté, & ſi on ne les inſtruit des maximes de la Religion, avant qu'ils ſoient poſſedez entiérement & pervertis par l'habitude des vices. *C. de l'établiſſement des Colleges.*

Les Peres de l'Egliſe ſe ſont appliqués dans tous les ſiécles à faire connoître & par leurs diſcours & par leurs écrits la néceſſité & l'importance de l'éducation chrétienne des enfans, & à exhorter ceux ou celles qui ont des enfans ou qui en ſont chargez par leur emploi, à s'acquiter dignement de ce devoir à leur égard.

Je ne cesserai point, leur dit Saint Chrysostome, de vous exhorter de toutes mes forces à préférer à tout autre soin, celui que vous êtes obligez de prendre de la bonne éducation de vos enfans.

Je ne prétens pas pour cela que vous les retiriez du monde & que vous les envoïïez dans les deserts pour y vivre en Anachoretes (quoique je souhaitasse de tout mon cœur que chacun leur ressemblât,) mais ce que je vous demande, c'est que vous vous appliquiez à élever des Disciples de Jesus-Christ; & puisque leur condition les arrête dans le monde, apprenez-leur de bonne heure à y mener une vie toute sainte. Vous serez les premiers qui gouterez les fruits de vos peines par la consolation que vous aurez d'avoir des enfans sages & vertueux; & quand par malheur vous auriez commis plusieurs pechés, vous attirerez sur vous les effets de la mi-

ſéricorde de Dieu par le ſoin que vous aurez pris, d'élever des Athletes capables de le ſervir & de combatre pour lui. *De l'educ. des enfans.*

Tachez, dit Euſebe d'Emeſe, d'inſpirer aux enfans dès leurs plus tendres années les véritables ſentimens de la foi, les ſolides maximes du Chriſtianiſme, & leur commandez de mener toujours une vie ſainte & toute pure. Apprenez-leur à bien ſervir Dieu puiſqu'ils ne ſont au monde que pour cela. *Hom. au com. du Carême.*

Si vous élevez bien vos enfans, dit encore Saint Chryſoſtome, ils éleveront les leurs de la même maniere, & ainſi il ſe fera une chaine de pieté & de vertu, laquelle aiant pris ſon origine de vous paſſera bien avant dans la poſtérité; & il naîtra une infinité d'excellens fruits de cette premiere racine, de la bonne éducation que vous aurez commencée. *Hom. 46.*

Le fameux Gerſon, Docteur & Chancelier de l'Univerſité de Paris, ſi zêlé pour l'éducation de la jeuneſſe, aiant été député au Concile de Conſtance dit, entre pluſieurs moiens qu'on y propoſa pour arrêter le cours de la corruption qui inondoit alors toute la terre, que ſon avis étoit qu'on commençât à élever les enfans chrétiennement dès leur plus tendre jeuneſſe.

L'Univerſité de Paris entrant dans l'eſprit & dans le ſentiment de ce grand & ſçavant homme, dit dans ſes Statuts faits pour ſa réforme par le Cardinal d'Eſtouteville en 1598, que le bonheur de tous les Roïaumes & des peuples & ſur tout la conſervation de la république chrétienne dépend entiérement de la bonne éducation des enfans.

La raiſon jointe à l'expérience de ce qui ſe paſſe dans le commerce de la vie, ſeroit ſeule ſuffiſante pour convaincre que l'éducation chrétien-

ne des enfans, est ce qu'il y a de plus nécessaire & de plus important pour l'Eglise, pour l'Etat, pour les familles & sur tout pour les enfans. Car comme la santé du corps humain dépend de sa premiere formation & nourriture, le succès d'une affaire de son bon commencement, la perfection d'un Religieux, de la régularité qu'il a observée pendant son noviciat ; ainsi la vie sainte & chrétienne d'un homme, & son éxactitude à remplir ses devoirs par raport à Dieu, à l'Eglise, à l'Etat, à lui-même & à son prochain, est d'ordinaire le fruit de la bonne éducation qu'on lui a donnée, & qu'il a reçûe dans sa jeunesse. En effet lorsque les enfans ont été bien élevez, ils sont ordinairement pieux envers Dieu, soumis & obéïssans aux puissances spirituelles & temporelles, respectueux envers leurs Peres & leurs Meres, paisibles dans leurs familles, civils envers tout le mon-

de, & enfin réglés dans toute leur conduite.

Il ſeroit difficile après tout ce que nous venons de rapporter, de penſer & encore plus d'exprimer les fruits & les avantages de l'éducation chrétienne des enfans. Quelle riche & quelle abondante récompenſe pour le tems & pour l'éternité ne peuvent point eſpérer les Maîtres & les Maitreſſes qui la donnent? *Ceux qui en auront inſtruit pluſieurs dans la voie de la juſtice*, dit le Saint-Eſprit, *luiront comme des étoiles dans toute l'éternité.* Daniel, 12. 3.

Qu'elle conſolation & qu'elle joie ne peuvent point ſe promettre les Peres & les Meres, ou les parens qui la procurent à leurs enfans, en les envoiant aux Ecoles? *Celui qui inſtruit & qui éleve bien ſon fils, trouvera en lui ſa joie.* Eccli. 30. 2.

L'enfant ſage eſt la joie de ſon Pere. *Prov.* 15. 20.

Les femmes ſe ſauveront en pro-

curant que leurs enfans demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée. 1. *Timoth.* 2. 14.

Quel bonheur pour les enfans qui la reçoivent cette éducation chrétienne! il n'y en a point de comparable à celui-là pour eux. Car *il est utile & avantageux à l'homme de porter le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse.* Lament. de Jerem. 3. 27. Et le jeune homme suit sa premiere voie, & dans sa vieillesse même, il ne la quitte pas. *Eccli.* 7. 25.

Enfin quel bien le public ne retire-t-il point de cette éducation chrétienne des enfans? c'est d'elle que vient tout le repos des familles, toute la tranquillité d'un Etat, toute la gloire & tout l'honneur de l'Eglise: c'est par-là qu'on retranche la source de tous les maux qui se commettent dans le monde qui est la mauvaise éducation, & on rétablit la source de tous les biens qu'on

peut esperer y voir pratiquer, qui est la bonne éducation. En effet c'est cette bonne éducation qui prépare les esprits à recevoir les plus belles lumieres, & qui met dans les ames les premieres dispositions à toutes les vertus. C'est elle qui remplit les cours des Princes de sujets fidéles, genereux & desinterressez, les Parlemens de Magistrats & de Juges fermes & inébranlables, les maisons Religieuses de Saints & de Saintes, les maisons particulieres de chefs prudens & étroitement unis par les liens d'une parfaite charité, & de domestiques respectueux & soumis à leurs Maîtres. C'est elle qui augmente & qui fait croître le corps mystique de Jesus-Christ, qui acheve le nombre des élus & des bienheureux. Il n'y a aussi que cette bonne éducation qui puisse bannir tous les vices qui regnent dans le monde; parce qu'il n'y a qu'elle qui puisse en imprimer de la crainte & de

de l'horreur. C'eſt elle ſeule qui peut faire refleurir parmi les Chrétiens la perfection de leur vocation. Enfin il n'y a que cette bonne éducation qui ſoit capable de changer la face de tout le Chriſtianiſme, de produire une heureuſe réformation dans toute l'Egliſe, de conſerver les enfans dans l'innocence, & dans la grace qu'ils ont reçûe au batême, & de retracer dans la vie des hommes l'idée d'un Chrétien parfait. Cependant, n'eſt-il pas ſurprenant que l'éducation des enfans étant ſi néceſſaire & ſi importante, & que ceux même d'entre les paiens dont les républiques ont été les mieux policées en aiant pris tant de ſoin, ſoit à preſent ſi négligée parmi la plûpart des Chrétiens? On cultive des arbres & des fleurs avec une application toute particuliere; on nourrit des oiſeaux & d'autres animaux avec un extrême ſoin; & on abandonne l'éducation des enfans,

aux ames desquels tout ce qu'il y a au monde de plus curieux, de plus riche & de plus précieux, ne mérite nullement d'être comparé.

Il faut donc que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole fassent de l'éducation chrétienne des enfans dont ils sont chargés par leur emploi, leur plus essentiel devoir, qu'ils s'en acquitent avec tout le zêle & toute la perfection dont ils sont capables, & qu'ils prennent les moiens nécessaires pour pouvoir, avec le secours de la grace, réussir dans ce grand & important ouvrage.

Cette éducation chrétienne des enfans consiste, 1. à cultiver leur esprit, 2. à former leur cœur, 3. à regler leur conduite.

Il faut, 1. cultiver l'esprit des enfans en les instruisant des véritez du Christianisme, 2. former leur cœur en leur inspirant des sentimens dignes de la Religion dont ils font profession, 3. regler leur conduite sur

les maximes & ſur les principes de la morale chrétienne. Les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole pourront ſe ſervir des inſtructions ſuivantes, pour s'acquiter de ces devoirs envers les enfans dont ils ſont chargez, afin d'en faire de parfaits Chrétiens.

CHAPITRE V.

§. 2.

De l'inſtruction familiere de la Doctrine Chrétienne ou du Catechiſme que les Maîtres & les Maitreſſes doivent faire aux enfans dans les Ecoles.

COmme la fin & le but des Ecoles eſt beaucoup plus d'apprendre aux enfans la ſcience du ſalut, que celle de la lecture, de l'écriture, &c. quoiqu'il ne faille pas négliger cette derniere ſcience, les Maîtres & les Maitreſſes doivent s'appliquer

particulierement à enſeigner dans leurs Ecoles la ſcience des Saints ; & pour cela ils feront éxactement apprendre aux enfans le Catechiſme du Dioceſe où ils ſont, & celui des Dimanches & des Fêtes. Comme cette inſtruction eſt la plus néceſſaire aux enfans, & que l'Egliſe la recommande davantage, ils la feront tous les jours s'il ſe peut, & autant de fois que Noſſeigneurs les Evêques l'ordonnent dans les lieux où leurs Ecoles ſont ſituées. Nous éxigeons, diſent pluſieurs de ces Prelats, des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole, qu'ils faſſent le Catechiſme au moins deux fois chaque ſemaine.

La connoiſſance des véritez de la Religion étant la plus eſſentielle, elle doit aller avant toutes les autres.

Ce Catechiſme, ou cette inſtruction familiere conſiſte à expoſer d'abord le texte, à l'expliquer mot à

mot, à y joindre des comparaisons familieres, à le faire beaucoup repeter avec l'explication qu'on en a faite, ou bien à faire repeter aux enfans qui sçavent lire la leçon du Catechisme du Diocese ou des Dimanches & des Fêtes, ou la Conduite pour la Confession ou pour la Communion qu'on leur aura marquée, & à leur en expliquer les réponses, à leur en déveloper l'esprit sur ce qui regarde les véritez de la foi & les solemnitez que l'Eglise doit célébrer, afin de leur enseigner la Religion, & de la leur faire voir & remarquer en tout ce que l'Eglise propose à ses enfans.

Cette instruction par raport à ceux qui ne sçavent pas lire consiste à leur apprendre, 1. à bien faire le signe de la Croix, 2. à reciter distinctement & dévotement le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* & le *Confiteor* tantôt en françois tantôt en latin, 3. les Commandemens de Dieu & de l'Eglise,

4. l'abregé de la Doctrine Chretienne.

Enfin cette instruction consiste à apprendre à tous les enfans l'éxercice du Chrétien pour le matin, pendant la journée, & pour le soir, c'est-à-dire, la maniere de commencer, de continuer & de finir chrétiennement la journée.

Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent répéter & faire répéter aux enfans les demandes & les réponses tant de fois qu'ils les sçachent parfaitement.

Le moien d'instruire avec succès les enfans de tout ce que contiennent le Catechisme Historique ou du Diocese, celui des Dimanches & des Fêtes, ou la Conduite pour la Confession & pour la Communion, est de leur faire répéter tous les jours deux demandes & deux réponses le matin & autant le soir, puis de tout reprendre le Samedi; de parler peu en les instruisant, de les faire

beaucoup répéter, de leur enſeigner peu de choſes à la fois, & de leur faire répéter auſſi-tôt, d'avoir ſoin de leur faire apprendre les choſes par jugement plus que par memoire.

Ce ſeroit une pratique agréable & en même tems ſalutaire aux enfans, que de finir le Catechiſme ou l'inſtruction par quelque hiſtoire tirée de l'Ecriture Sainte ou de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, &c. qui renfermât la vérité qu'on auroit taché de leur apprendre.

Enfin les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole feront le Catechiſme aux enfans d'une maniere qui leur inſinue & qui leur inſpire un grand amour pour Dieu, une grande charité pour le prochain, un grand zêle pour leur ſalut. Ils ne ſe contenteront pas de les inſtruire des véritez ſpeculatives de la Religion, mais ils leur enſeigneront encore les véritez de pratique. Ils leur apprendront non ſeulement ce qui regarde

la foi mais auſſi ce qui regarde la morale dont on va donner dans les chapitres ſuivans un eſſai d'inſtructions.

CHAPITRE VI.

§. 3.

Inſtructions familieres ſur la Morale Chrétienne que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.

1. *Par raport à Dieu.*

COmme la ſcience de la Morale Chrétienne eſt ordinairement la plus négligée dans les Ecoles, & par une ſuite néceſſaire la plus ignorée, les Maîtres & les Maitreſſes auront un ſoin particulier d'en inſtruire leurs enfans ſelon leur portée & leur capacité, d'une maniere ſimple, familiere, & affective. Ils ne

peuvent le faire plus solidement ni esperer de s'en acquiter avec plus de succez qu'en emploiant les paroles mêmes que le Saint-Esprit a dictées sur ce sujet, & qui sont rapportées dans l'Ecriture Sainte. On va donner un essai de ces instructions morales que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs disciples, 1. par raport à Dieu, 2. par raport à eux-mêmes, 3. par raport à leur prochain, 4. par raport à quelques autres sujets particuliers.

Venez, mes enfans, écoutez moi, je vous enseignerai .... *Ps.* 33. 12.

C'est le Saint-Esprit le Maître & le Docteur de vos esprits & de vos cœurs qui va vous parler. Ecoutez-le avec respect, avec un esprit recueilli & un cœur docile. Il a les paroles de la vie éternelle. *Jean*, 6. 69.

Je parlerai à son cœur. *Osee*. 2 14.

Dites avec le Prophête Roi: J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu me dira au dedans de moi. *Ps.* 84. 9.

Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute. 1. *L. des Rois.* 3. 9.

Voici ce que ce divin Esprit vous dit, Que la gloire, le bonheur & la justice de l'homme en cette vie, consiste à connoître, aimer & servir Dieu, & Jesus-Christ son Fils.

Que le Sage ne se glorifie point dans sa sagesse ; que le fort ne se glorifie point dans sa force ; que le riche ne se glorifie point dans ses richesses : mais que celui qui se glorifie, *dit le Seigneur*, mette sa gloire à me connoître & à sçavoir que je suis le Seigneur. *Jerem.* 9. 23.

La vie éternelle, *dit le Saint Evangile*, consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu veritable, & Jesus-Christ que vous avez envoié. *Jean*, 17. 3.

Vous connoître, mon Dieu, est la parfaite justice ; & comprendre votre équité & votre puissance est la racine de l'immortalité. *Sag.* 15. 3.

Appliquez-vous donc, mes enfans,

à connoître Dieu, à étudier ſes divines perfections, à vous avancer dans cette ſcience des Saints.

Croiſſez, *dit Saint Pierre*, dans la grace & dans la connoiſſance de notre Seigneur & notre Sauveur Jeſus-Chriſt. 2. *S. Pier.* 3. 18.

Travaillez à vous rendre ſçavans dans la ſcience du ſalut, c'eſt-à-dire, dans ce que Dieu demande de vous pour votre ſalut.

Qu'eſt-ce que votre Seigneur & votre Dieu demande de vous, ſinon que vous le craigniez, que vous l'aimiez, que vous l'honoriez, que vous le ſerviez de tout votre cœur, & de toute votre ame, & que vous obſerviez ſes Commandemens, afin que vous ſoiez heureux. *Deut.* 10. 13.

Suivez le Seigneur votre Dieu, craignez-le, gardez ſes Commandemens, écoutez ſa voix, ſervez-le, attachez-vous à lui ſeul. *Deut.* 13. 4.

Vous qui craignez le Seigneur, croiez en lui & vous ne perdrez point votre récompenſe. *Eccli.* 2. 8.

Aiez de la foi en Dieu. *S. Marc.* 11. 22.

Demeurez fermes dans la foi. 1. *aux Cor.* 16. 13.

Soiez fort & courageux dans le combat de la foi. 1. *à Tim.* 6. 12.

Comme le juste, vivez de la foi, par la foi & selon la foi. *aux Rom.* 1. 7.

Je croi, Seigneur, fortifiez mon peu de foi. *S. Marc*, 9. 23.

Mettez votre espérance dans le Seigneur, & faites le bien. *Pseau.* 36. 3.

Celui qui met sa confiance dans le Seigneur ne tombera dans aucun mal. *Eccli.* 32. 23.

Vous qui craignez le Seigneur, attendez sa misericorde, & ne vous détournez point de lui, de peur que vous ne tombiez. *Eccli.* 2. 7.

Découvrez au Seigneur votre voie & esperez en lui, & il fera lui-même le reste. *Ps.* 36. 5.

Vous qui craignez le Seigneur, esperez en lui, & la misericorde qu'il

qu'il vous fera vous comblera de joie. *Eccli.* 2. 9.

Aiez toujours la crainte de Dieu devant les yeux. *Eccli.* 28. 8.

Craignez Dieu, & obſervez ſes Commandemens, c'eſt le tout de l'homme. Dieu fera rendre compte dans ſon jugement, de tout le bien & de tout le mal qu'on aura fait. *Eccle.* 12. 13 & 14.

La crainte du Seigneur chaſſe le peché. *Eccli.* 1. 27.

Celui qui craint le Seigneur ſera heureux, & il trouvera grace au jour de ſa mort. *Eccli.* 1. 19.

Ceux qui craignent Dieu & qui marchent dans ſes voies, ſont heureux. *Pſ.* 127. 1.

Dieu benit ceux qui le craignent, ſoit grands, ſoit petits. *Pſ.* 112. 22.

Ceux qui craignent le Seigneur, gardent ſes Commandemens, & recherchent ce qui lui eſt agréable. *Eccli.* 2. 19 & 21.

Le Seigneur aime ceux qui le

craignent, & qui esperent en sa misericorde. *Ps.* 146. 11.

Quand on craint le Seigneur, on hait le mal & on l'évite. *Prov.* 8. 13.

Mettez votre gloire à craindre Dieu. *Eccli.* 9. 22.

Celui qui craint le Seigneur ne sera surpris d'aucun mal, mais Dieu le conservera dans la tentation, & & le délivrera de tous les maux. *Eccli.* 33. 1.

La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, conservez la crainte du Seigneur & y vieillissez. *Eccli.* 2. 6.

Vous qui craignez le Seigneur, aimez-le & vos cœurs seront remplis de lumiere. *Eccli.* 2. 10.

Aimez Dieu toute votre vie, afin qu'il soit votre salut. *Eccli.* 13. 18.

Aimez le Seigneur, vous tous qui êtes ses Saints. *Ps.* 30. 24.

Aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit & de tou-

tes vos forces ; c'eſt là le plus grand & le premier de tous les Commandemens. *S. Math.* 22.

Si quelqu'un aime Dieu, il eſt connu & aimé de Dieu. 1. *aux Cor.* 8. 3.

L'amour que nous devons avoir pour Dieu, conſiſte à garder ſes Commandemens ; & ſes Commandemens ne ſont point penibles. *S. Jean.* 5. 3.

Si vous m'aimez, gardez mes Commandemens. *S. Jean.* 14. 15.

Celui qui ſçait mes Commandemens & qui les garde, c'eſt celui-là qui m'aime. *S. Jean.* 14. 21.

Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ; au contraire, celui qui ne m'aime point ne garde point mes paroles. *S. Jean.* 14. 23.

Vous ſerez mes amis, dit Jeſus-Chriſt, ſi vous faites ce que je vous commande. *S. Jean.* 15. 14.

Le Seigneur regarde attentivement les voies de l'homme, & il

conſidére toutes ſes démarches. *Prov.* 1. 21.

Penſez ſouvent à Dieu, il eſt par tout, il vous voit toujours. Aiez Dieu dans l'eſprit tous les jours de votre vie. *Tobie.* 4. 6.

Soiez les imitateurs de Dieu comme étant ſes enfans bien-aimez, & marchez dans l'amour & dans la charité, à l'exemple de Jeſus-Chriſt qui nous a aimez. *aux Eph.* 5. 1.

Adorez Dieu & acquitez vous des devoirs de la Religion à ſon égard en eſprit & en vérité. Car Dieu eſt eſprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit & en vérité. *S. Jean.* 4. 24.

Enfans, louez le Seigneur, que vos ames le beniſſent, que tout ce qu'il y a en vous beniſſe ſon ſaint nom. Rendez au Seigneur de continuelles actions de graces, & noubliez jamais ſes miſéricordes envers vous. *Pſ.* 12. & 102.

Beniſſez Dieu en tout tems. *Tobie.* 4. 20.

Offrez-vous ſouvent à Dieu ; faites-lui un ſacrifice de vous-mêmes, de votre corps, de votre ame, de votre cœur. Mon fils donnez-moi votre cœur, & que vos yeux s'attachent à mes voies. *Prov.* 23. 26.

Donnez-vous à Dieu ſans réſerve. Conſacrez-lui tous les membres de votre corps, & toutes les facultez de votre ame ; emploiez-la pour lui comme des armes de pieté & de juſtice. *aux Rom.* 6. 13.

Invoquez Dieu, afin qu'il ſoit votre ſalut. *Eccli.* 13. 18.

Priez & invoquez Dieu en eſprit & en tout tems. *Eph.* 6. 18.

Il faut toujours prier, & ne ſe laſſer point de le faire. *S. Luc.* 18. 1.

Demandez à Dieu qu'il conduiſe & rende droites vos voies & tous vos deſſeins heureux. *Tobie.* 4. 20.

Ne négligez point de prier ; que rien ne vous empêche de prier toujours ; mais préparez votre ame avant la priere, & ne ſoiez point

comme un homme qui tente Dieu. *Eccli.* 7. 10. & 28. 22. 23.

Le ſoir, le matin, à midi, je raconterai & je chanterai les louanges du Seigneur, & il écoutera ma voix. *Pſ.* 54. 18.

Mes enfans, ſervez le Seigneur dans la vérité, & aïez ſoin de faire ce qui lui eſt agréable; penſez à Dieu, & le ſervez en tout tems dans la vérité & de toutes vos forces. *Tobie.* 14. 10. & 11.

Servez le Seigneur avec un cœur parfait & ſincere. *Joſue.* 24. 14.

Servez le Seigneur avec joie. *Pſ.* 99. 1.

Servez le Seigneur avec une crainte reſpectueuſe. *Pſ.* 2, 11.

Soiez ſoumis au Seigneur, & le priez. *Pſ.* 36. 7.

Conduiſez-vous d'une maniere digne de Dieu, tachant de lui plaire en toutes choſes. *aux Coloſſ.* 1. 10.

Rapportez toutes vos actions à la gloire de Dieu, & faites-les au nom

de notre Seigneur Jesus-Christ. 1. *Cor.* 10. 31.

Pensez sérieusement à ce que Dieu vous ordonne, & méditez sans cesse ses Commandemens : il affermira lui-même votre cœur, & il vous donnera la sagesse que vous desirez. *Eccli.* 6. 37.

Heureux sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la pratiquent. *S. Luc.* 11. 28.

Je vous exhorte à ne recevoir pas en vain la grace de Dieu. 2. *aux Cor.* 6. 1.

CHAPITRE VII.

II. *Instruction familiere sur la Morale Chrétienne, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers ou à leurs écolieres, par raport à eux-mêmes comme hommes.*

IL n'est pas moins nécessaire ni moins important que les enfans

ſoient inſtruits de la morale Chrétienne par raport à eux-mêmes que par raport à Dieu, pour pouvoir regler leur vie ſur ſes maximes, & travailler par ce moien à devenir de bons Chrétiens. C'eſt-pourquoi les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole feront ſouvent des leçons à leurs enfans ſur ce ſujet. Ils leur enſeigneront d'abord ces maximes & ces regles de la morale Chrétienne, ils les leur expliqueront, & ils leur apprendront à s'en faire à eux-mêmes l'application ; ils les porteront à les ſuivre, & à y conformer leur vie & leur conduite. Ils leur feront remarquer les tems & les occaſions où ils doivent particuliérement s'acquiter de ce devoir. Voici encore un eſſai de ces inſtructions morales que les Maîtres & les Maitreſſes peuvent faire à leurs diſciples par raport à eux-mêmes. Et 1. comme hommes.

Le principe & le fondement de la morale Chrétienne eſt la connoiſ-

ſance de ſoi-même & de ſes obligations. Mes enfans, connoiſſez-vous donc vous mêmes. Cet enſeignement eſt venu du Ciel, dit un Auteur même profane, il eſt divin : c'eſt-pourquoi faites une fréquente & une ſérieuſe étude de vous-mêmes pour connoître ce que vous êtes comme hommes, comme enfans d'Adam, & comme Chrétiens ; & à quoi vous obligent ces qualitez. Comme hommes vous êtes des créatures raiſonnables compoſées d'un corps & d'une ame.

Par raport à votre corps, vous êtes poudre & vous retournerez en poudre, & en la terre d'où vous avez été tirés. *Gen.* 3. 19.

Pourquoi donc l'homme qui n'eſt que terre & cendre, s'éleve-t-il d'orgueil. *Eccli.* 10. 9.

Par raport à votre ame vous êtes l'image de Dieu. Il vous a créez à ſon image & à ſa reſſemblance. *Gen.* 1. 26.

Dieu a créé l'homme immortel, il l'a fait pour être une image qui lui ressemblât. *Sag.* 3. 23.

Votre ame est spirituelle & immortelle comme Dieu, capable de le connoître, de l'aimer & de le posseder. Estimez donc beaucoup votre ame, & n'aiez rien plus à cœur que ce qui la regarde. Conservez vous vous-même, & gardez votre ame avec un grand soin. *Deut.* 4. 9. Et, appliquez-vous donc avec grand soin à la garde des vos ames. 15 *v.*

Sauvez votre ame ; sauvez-vous, de peur que vous ne perissiez. *Gen.* 19. 17.

Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie. *Prov.* 4. 23.

C'est du cœur que naissent le bien & le mal, la vie & la mort. *Eccli.* 27. 29.

Que sert à un homme, *dit Jesus-Christ*, de gagner tout l'univers, s'il

vient à perdre ſon ame ? par quel échange l'homme pourra-t-il racheter ſon ame, après qu'il l'aura perdue ? *S. Math.* 16. 26.

Ne ſouillez point vos ames, ne défigurez point cette image de Dieu par le péché. *Levit.* 11. 43.

Aiez pitié de votre ame en vous rendant agréable à Dieu.... Réuniſſez votre cœur dans la ſainteté de Dieu. *Eccli.* 30. 24.

Dieu ne vous a pas ſeulement formez à ſon image, c'eſt-à-dire, ſpirituels & immortels par raport à votre ame, c'eſt-à-dire, capables de le connoître, de l'aimer & de le poſſeder, &c. Mais *ils vous a faits auſſi pour ſa g'oire*, c'eſt-à-dire, qu'il vous a créez & mis au monde afin que vous le connoiſſiez, que vous l'aimiez, que vous le ſerviez, que vous l'honoriez, & que vous lui obéïſſiez pour obtenir par ce moien la vie éternelle. *Iſaie.* 43. 7.

Souvenez-vous que c'eſt dans l'ac-

complissement de ce devoir essentiel, que consiste le vrai bonheur de l'homme en cette vie ; comme le plus grand de tous les malheurs est de ne pas s'en acquiter avec fidélité.

Si les Maîtres & les Maitresses d'Ecole pouvoient connoître le moment où leurs enfans commencent à avoir l'usage libre de la raison, ils devroient les porter à se convertir à Dieu, c'est-à-dire, à tourner vers lui leur esprit & leur cœur comme vers leur derniere fin, par des actes de Foi, d'Esperance & de Charité, d'offrande & de consécration d'eux-mêmes à sa divine majesté, comme ils y sont obligez.

N'oubliez jamais, ni d'où vous venez, ni où vous devez aller ; que vous venez de Dieu comme de votre premier principe, & que vous devez retourner à Dieu comme à votre fin derniere ; que votre ame étant l'image de Dieu, vous ne devez point la repaître des choses terrestres & périssables,

périssables, ni lui préférer un corps de terre & de boue ; & par conséquent, soit que vous buviez, soit que vous mangiez, soit que vous fassiez quelqu'autre chose, vous devez le faire pour sa gloire. 1. *aux Cor.* 10. 31.

Nul de nous ne vit pour soi-même ; & nul ne meurt pour soi-même : en effet soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons ; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons; soit donc que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur. *aux Rom.* 14. 8.



CHAPITRE VIII.

Instruction familiere sur la Morale Chretienne que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres par raport à eux-mêmes comme enfans d'Adam.

ETant créez à l'image de Dieu & faits pour sa gloire, il ne manqueroit rien à notre bonheur, si notre premier Pere fût demeuré dans la sainteté, la justice, & l'innocence où Dieu l'avoit créé, c'est-à-dire, dans un état où il auroit été heureux par raport à son corps, à son ame, à cette vie & à l'autre; bonheur qu'il nous auroit transmis: & par ce moien nous aurions été comme lui saints, innocens, sages, éclairez, remplis de graces, exempts de passions, sans être sujets aux infirmitez ni à la mort. Mais par le plus grand

de tous les malheurs, étant déchu de cet heureux état par sa desobéïssance, il s'est rendu malheureux lui & toute sa postérité : depuis ce moment fatal nous sommes conçus dans le peché, nous en naissons coupables, & nous en ressentons tous les jours les suites funestes.

Oui, mes enfans, comme enfans d'Adam vos Meres vous ont conçûs dans le peché. Vous êtes nez coupables de son peché, ennemis de Dieu, enfans de colere par nature, esclaves du démon, privez du droit du Paradis, comme des Victimes destinées pour l'enfer, vous éprouvez sans cesse les suites de cette chute 1. dans votre esprit par les tenebres dont il est rempli 2. dans votre cœur par le penchant qu'il a au mal dès votre jeunesse, par les passions dont vous ressentez continuellement la revolte 3. dans votre corps par les infirmités & la mort même à laquelle il est assujetti, &c.

Dieu voit la présomption & la malignité du cœur des hommes, il connoît le renversement de leur esprit qui est corrompu. *Eccli.* 18. 10.

La malice des hommes qui sont sur la terre est extrême; & toutes les pensées de leur cœur sont en tout tems appliquées au mal. *Gen.* 6. 5.

L'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse. *Gen.* 8. 21.

Les hommes sont des enfans qui n'ont point de sens ni de raison, ils sont sages pour faire le mal, & ils n'ont point d'intelligence pour faire le bien. *Jerem.* 4. 22.

Le corps qui se corrompt, appesantit l'ame; & cette demeure terrestre abbat l'esprit dans la multiplicité des soins qui l'agitent. *Sag.* 9. 13.

La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle. *Job.* 7. 1.

Il ne vous reste que, 1. à gémir sur le triste sort qui vous est échu par le péché d'Adam, dont vous êtes

les enfans, ainsi qu'ont fait le saint homme Job & le Prophête Jeremie, qui ont ardemment souhaité que le jour auquel ils étoient nez n'eut jamais été, & à déplorer avec Saint Paul les suites funestes de ce peché originel.

Je sens dans les membres de mon corps une loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend captif sous la loi du peché. *aux Rom.* 7. 23.

La chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit; & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair: & ils sont opposez l'un à l'autre; de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez. *aux Galat.* 5. 17.

Malheureux que je suis! disoit Saint Paul, en déplorant cette guerre qu'il ressentoit en lui-même; qui me délivrera de ce corps de mort? *aux Rom.* 7. 24.

Suivre le penchant de la nature corrompue c'est vivre ou en payen,

ou en bête, & non pas en enfant de Dieu, & en Disciple de Jesus-Christ.

2. A recourir à Jesus-Christ qui a réparé cette chute d'Adam & ses suites, qui vous a mérité les graces & vous a préparé les moiens nécessaires pour remedier à tant de maux, dans la Religion qu'il a établie & dans laquelle vous êtes entrez par le saint batême.

3. A travailler avec le secours de sa grace à correspondre aux desseins de miséricorde qu'il a sur vous : & pour cela faites mourir ce qui compose en vous cet homme terrestre, la fornication, l'impureté, la passion du plaisir, les mauvais desirs. *aux Coloss.* 3. 5.

Dépouillez-vous du vieil homme & de ses œuvres. *aux Coloss.* 3. 9.

Ne cherchez pas à contenter votre chair en satisfaisant à ses desirs déreglés. *aux Rom.* 13. 14.

Je vous exhorte, mes bien-aimez, de vous abstenir comme étrangers

en ce monde, des desirs de la chair qui combattent contre l'ame. 1. *de S. Pierre.* 2. 11.

Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; si vous mortifiez par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez. *aux Rom.* 8. 13.

Or il est aisé de connoître quelles sont les œuvres de la chair que vous devez faire mourir par l'esprit, ce sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, l'incontinence, les inimitiés, les contestations, les jalousies, les emportemens de colere, les querelles, les dissentions, les héresies, les envies, les meurtres, les yvrogneries, les excès du vin, les débauches, & les autres choses semblables. Sur quoi, ajoute Saint Paul, je vous déclare comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui font de telles actions ne posséderont point le roiaume de Dieu. *aux Gal.* 5. 19, 20, 21.

Mais je vous dis : marchez selon l'esprit, & vous n'accomplirez point

les desirs de la chair. *aux Galat.* 5. 16.

Ceux qui sont à Jesus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices & ses desirs déréglés. *aux Galat.* 5. 24.

Chacun de vous ne peut-il pas dire ? Je suis à Jesus-Christ. 1. *aux Cor.* 1. 12.

Oui, vous êtes à Jesus-Christ, par la religion dont vous faites profession : c'est ce qui fait qu'on vous appelle Chrétiens ; qualité qui vous impose de grandes obligations, comme vous allez le voir dans les instructions suivantes.

CHAPITRE IX.

Instruction familiere sur la Morale Chrétienne que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres par raport à eux-mêmes comme Chrétiens.

DIeu, mes enfans, par une grace & une miséricorde toute gra-

tuite, vous a appellez à la religion Chrétienne, & vous y a donné entrée par le saint batême préférablement à une infinité d'autres qui n'auront jamais ce bonheur. Qu'elle est excellente cette religion, qu'elle est divine dans son principe & par raport à sa fin, puisque Dieu en est l'auteur, & Jesus-Christ l'instituteur, & qu'elle tend à faire connoître, aimer, servir, & honorer Dieu & Jesus-Christ! 2. Elle est sainte dans sa nature, parce que tout y est saint & porte à la sainteté, sa doctrine, sa morale, ses maximes, ses conseils, ses Sacremens: 3. Elle est santifiante dans ses effets, parce qu'il n'y a de véritable santification que dans la religion Chrétienne, parce que tout ce qu'elle contient contribue à la santification de ceux qui en font profession, parce que Dieu ne santifie que ceux qui y sont entrez, qui y vivent, & qui y meurent.

Dans l'heureux moment de votre batême, renaissant de l'eau & de l'esprit, vous êtes morts au peché, vous avez été délivrez de l'esclavage du démon, vous avez reçû un nouvel être & une vie divine, votre ame a été enrichie des tresors de la grace, vous êtes devenus de nouvelles créatures en Jesus-Christ, & Dieu a répandu sur vous du haut des cieux toutes sortes de bénédictions spirituelles : & pour comble de bonheur, Dieu vous a donné le droit & l'espérance de participer un jour à sa vie glorieuse & immortelle, pourvu que vous observiez ses Commandemens.

Quelle faveur pour vous N ! l'avez-vous jamais bien comprise ? la sentez-vous bien à present ? dites avec le Prophête, Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? *Ps.* 115. 12.

O mon ame benissez le Seigneur, & que tout ce qui est en moi benisse

ſon ſaint nom ; ô mon ame, beniſſez le Seigneur, & gardez vous bien d'oublier jamais aucun de ſes bienfaits. *Pſ.* 102. 1, 2.

Qui pourroit dire combien eſt ineffable la ſocieté dans laquelle vous êtes entrez avec les trois perſonnes adorables de la Sainte Trinité, au nom deſquelles vous avez été batiſés ? vous êtes devenus les enfans du Pere céleſte, les freres, les membres & les Diſciples de Jeſus-Chriſt, les Temples du Saint-Eſprit.

Je vous conjure donc de vous conduire d'une maniere digne de votre vocation, & de l'état auquel vous avez été appellez par votre batême. *aux Eph.* 4. 1.

Je vous conjure de vivre d'une maniere digne de Dieu, qui vous a appellez à ſon roiaume & à ſa gloire, en vous appellant à la religion Chrétienne. 1. *aux Theſſ.* 2. 12.

Vous êtes tous enfans de Dieu

par la foi en Jesus-Christ. *aux Gal.* 3. 26.

Soiez donc les imitateurs de Dieu comme ses enfans bien-aimez, & marchez dans l'amour & dans la charité. *aux Eph.* 5. 1.

Soiez parfaits comme votre Pere celeste est parfait. *S. Math.* 5. 48.

Rendez donc à Dieu ce que vous lui devez, comme étant ses enfans, c'est-à-dire, l'honneur, l'amour & l'obéïssance qu'il mérite & qu'il demande de vous.

Vous êtes les freres, les membres & les Disciples de Jesus-Christ, aiez donc soin de vous conduire d'une maniere digne de ce divin fondateur de votre religion, & de l'Evangile qui est votre regle.

Ne deshonorez pas les membres de Jesus-Christ en souillant vos corps par quelque plaisir des sens contraire à la pureté de cœur, qu'un vrai Chrétien doit toujours conserver au péril même de sa vie.

Je

Je vous ai donné l'exemple, vous dit Jesus-Christ, afin que vous fassiez ce que j'ai fait. *S. Jean.* 13. 15.

Il n'y aura de sauvez que ceux qui se trouveront conformes à Jesus-Christ notre chef & notre modéle, & qui seront comme lui doux & humbles de cœur.

Celui qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ, doit vivre comme Jesus-Christ a vêcu. 1. *Epit. de S. Jean.* 2. 6.

Soiez dans les mêmes dispositions & dans les mêmes sentimens où Jesus-Christ a été. *aux Phil.* 2. 5.

Jesus-Christ étoit soumis à la Sainte Vierge & à Saint Joseph. *S. Luc.* 2. 51.

Jesus croissoit en sagesse, en age, & en grace aux yeux de Dieu & des hommes. *S. Luc,* 2. 52.

Aiez soin de faire tout selon ce modéle qui vous a été montré. *aux Hebr.* 8. 5.

Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi

l'image de l'homme celeſte. 1. *aux Cor.* 15. 49.

Revétez-vous de l'homme nouveau, c'eſt-à-dire, de Jeſus-Chriſt, par la fidélité à imiter ſa vie. *aux Coloſſ.* 3. 10.

Jeſus-Chriſt eſt votre Maître. *S. Math.* 23. 8. Ecoutez-le. 1. *de S. Pier.* 1. 17.

Jeſus-Chriſt eſt votre Paſteur. *S. Jean*, 10. 14. Suivez-le.

Jeſus-Chriſt eſt votre chef, attachez-vous à lui & ne vous en ſéparez jamais par le péché morrel.

Celui qui veut ſuivre Jeſus-Chriſt, doit ſe renoncer ſoi-même, porter tous les jours ſa croix *, c'eſt-à-dire, combatre ſans relache ſes paſſions, réſiſter à ſes mauvaiſes inclinations, & ſe faire violence pour ſe ſoumettre en toutes occaſions à la volonté de Dieu & à ſa ſainte loi.

Vous êtes les temples du Saint-Eſprit qui réſide en vous & qui vous a

* S. Luc. 9. 23.

été donné de Dieu. 1. *aux Corinth.* 6. 19.

Si vous êtes animez de l'esprit, vivez de l'esprit, conduisez-vous par l'esprit. *aux Galat.* 5. 25.

Conduisez-vous selon l'esprit & vous n'accomplirez point les desirs de la chair. *aux Galat.* 5. 16.

Portez les fruits de l'esprit qui sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la foi, la douceur, la tempérance, la chasteté. *aux Galat* 5. 22.

Souvenez-vous du contrat & du pacte réciproque qui s'est fait entre Dieu & vous dans vôtre batême. Dieu de son côté s'est engagé à vous en vous promettant de se donner éternellement à vous, & de vous donner les moiens nécessaires pour arriver à ce bonheur. Vous vous êtes engagez de votre côté à lui par les promesses authentiques & la profession solennelle que vous avez faite par la bouche de vos Pareins &

de vos Mareines, de travailler pendant toute votre vie à acquerir la ſainteté qu'il demande de vous, & à remplir les devoirs de la juſtice chrétienne ; n'oubliez jamais cet engagement que les Saints Peres appellent un ſerment ſolennel, un vœu, & le plus grand de tous les vœux. Appliquez-vous à vous acquiter de cette grande & importante obligation en travaillant à devenir des Saints, ce qui eſt la fin de votre vocation & de votre élection : puiſque Dieu nous a choiſis avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fuſſions Saints & irreprehenſibles devant ſes yeux. *aux. Eph.* 1. 4.

CHAPITRE X.

Instruction sur la Sainteté Chrêtienne en general, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.

VOus avez choisi le Seigneur afin qu'il soit votre Dieu, afin que vous marchiez dans ses voies, que vous gardiez ses loix, & que vous obéïssiez à ses Commandemens : & le Seigneur vous a choisis, afin que vous soiez son peuple particulier, que vous soiez le peuple Saint du Seigneur. *Deuteron.* 26. 17, 18.

Vous êtes un peuple saint & consacré au Seigneur votre Dieu. *Deut.* 7. 6.

Soiez donc Saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appellez est Saint, selon qu'il est écrit : soiez Saints, parce que je suis Saint. 1. *De S. Pierre*, 1. 15, 16.

La volonté de Dieu est que vous soiez Saints : Car Dieu ne nous a pas appellez pour être impurs, mais pour être Saints. 1. *aux Thess.* 4. 3, 7.

La grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris à vivre dans le siécle present avec tempérance, avec justice, & avec pieté. *à Tit.* 2. 11, 12.

La sainteté de la justice est la santé de l'ame, & elle vaut mieux que tout l'or & l'argent. *Eccli.* 30. 15.

Heureux ceux dont les mœurs & la vie sont pures, & qui se conduisent selon la loi du Seigneur. *Pseau.* 118. 1.

Puisque tout ce qui est dans le monde doit être détruit & périr, avec quelle sainteté & avec quelle pieté devez-vous vivre. 2. *S. Pier.* 3. 11.

Travaillez donc à acquerir la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu. *aux Hebr.* 12. 14.

Mes chers enfans, que personne

ne vous ſéduiſe. Celui qui s'acquitte des devoirs de la juſtice, eſt juſte, comme Jeſus-Chriſt eſt juſte. 1. *De S. Jean*, 3. 7.

Soiez parfaits comme votre Pere celeſte eſt parfait, dit Jeſus-Chriſt. *S. Math.* 5. 48.

Le Seigneur ne privera point de ſes biens ceux qui marchent dans l'innocence. *Pſ.* 83. 13.

La crainte du Seigneur eſt la ſantification de la ſcience : cette ſantification garde le cœur & le rend juſte ; elle le remplit de ſatisfaction & de joie. *Eccli.* 1. 17 & 18.

La Sainteté Chrétienne, à laquelle vous vous êtes engagez de travailler par votre batême, & la juſtice Chrétienne que vous devez remplir conſiſtent en deux choſes, 1. à éviter le peché, 2. à pratiquer la vertu.

Détournez-vous du mal & faites le bien, & vous aurez une demeure éternelle. *Pſ.* 36. 28.

CHAPITRE XI.

I. *Instruction sur la fuite du peché en general, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.*

MOn fils, prenez garde de ne consentir jamais au peché, & de ne violer jamais les préceptes de la loi du Seigneur notre Dieu. *Tobie*, 4. 6.

Ceux qui commettent le peché & l'iniquité sont ennemis de leur ame. *Tob*. 12. 10.

Celui qui aime l'iniquité, hait son ame. *Ps*. 10. 6.

Dieu a également en horreur l'impie & son iniquïté. *Sag*. 15. 10.

Le très-haut hait les pécheurs, & exerce sa vengeance contre les impies. *Eccli*. 12. 7.

Comme toutes choses tournent au bien des Saints, de même elles se

changent en maux pour les impies & pour les pécheurs. *Eccli.* 39. 32.

La mort des méchans eſt très funeſte. *Pſ.* 33. 21.

Le peché rend les peuples miſérables. *Prov.* 14. 34.

S'abſtenir du mal c'eſt ce qui plaît au Seigneur. *Eccli.* 35. 5.

Celui qui commet le peché eſt enfant du démon, parce que le démon peche dès le commencement. Il a peché le premier, & il demeure éternellement dans le peché. 1. *S. Jean*, 3. 8.

Quiconque eſt né de Dieu ne commet point de peché, parce qu'il a en ſoi une ſemence divine. 9. *v.*

Aiez donc le mal en horreur. *Rom.* 12. 9. c'eſt-à-dire, le peché qui eſt le ſeul mal qu'il y ait au monde & la cauſe de tous les maux du monde, la ſeule choſe qui peut vous perdre, en vous faiſant perdre Dieu & votre ſalut éternel, le ſeul objet de la haine, de l'horreur, & des vengeances de Dieu.

Vous qui aimez le Seigneur haïssez le mal. *Pseau.* 96. 11.

J'ai haï l'injustice & j'ai en abomination l'iniquité. *Ps.* 118. 163.

Celui qui craint le Seigneur hait & évite le mal. *Prov.* 8. 13.

Si quelqu'un aime la vie, & desire que ses jours soient heureux, qu'il se détourne du mal. 1. *De S. Pierre*, 3. 10. *Ps.* 33. 14.

Détournez-vous du mal. *Ps.* 36. 27.

Fuiez le peché comme un serpent : car si vous en approchez, il se saisira de vous : ses dents sont des dents de lion, qui tuent les ames des hommes. Tout peché est comme une épée à deux trenchans, & la plaie qu'il fait est incurable. *Eccli.* 22. 2.

Justes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du peché. 1. *aux Cor.* 15. 34.

Mon fils, ménagez le tems, & gardez-vous du mal. *Eccli.* 4. 23.

Abstenez vous de tout ce qui a quelqu'aparence du mal. 1. *aux Thess.* 5. 22.

Celui qui craint Dieu, ne néglige rien; mais celui qui méprise les petites choses, tombera peu à peu. *Eccli.* 19. 1. & *Eccle.* 7. 19.

Ceux qui ne craignent point d'offenser Dieu, sont bien éloignez de l'aimer de tout leur cœur, & marchent par conséquent dans la voie de la perdition.

CHAPITRE XII.

Instruction sur ce qui peut porter au peché soit intérieurement soit extérieurement.

I. DE LA CHAIR.

CHacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte & l'attire au mal: ensuite quand la concupiscence a conçû, elle enfante le peché, & le peché étant accom-

pli engendre la mort. *S. Jacq.* 1. 14 & 15.

Ne vous laissez point aller à vos mauvais desirs, & détournez-vous de votre propre volonté. *Eccli.* 18. 30.

Si vous contentez votre ame dans ses desirs déréglés, elle vous rendra la joie de vos ennemis. 31 *v.*

Ceux qui appartiennent à Jesus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs déréglés. *aux Gal.* 5. 24.

Fuiez les vains desirs & les passions des jeunes gens. 2. *à Timoth.* 2. 22.

Ne souffrez point que le peché regne dans votre corps mortel, en lui obéïssant pour suivre les desirs déréglés de votre chair, & n'abandonnez point au peché les membres de votre corps, pour lui servir d'armes d'iniquité. *S. Paul aux Romains*, 6. 12.

L'homme a pour ennemis ceux de sa

sa propre maison, ou ses domestiques. *S. Math.* 10. 36.

II. DU DE'MON.

Résistez au démon, & il s'enfuira de vous. *Jacq.* 4. 7.

Ne donnez point lieu au démon. *aux Eph.* 4. 27.

Soiez sobres & veillez; car le démon votre ennemi semblable à un lion rugissant tourne de tous côtez, cherchant qui il pourra dévorer. Résistez-lui, mettant votre force dans la foi. 1. *de S. Pierre*, 5. 8, 9.

Fortifiez vous dans le Seigneur & dans sa vertu toute puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu pour vous défendre des embuches & des artifices du démon. *aux Eph.* 6. 10.

Nous avons à combattre contre les malins esprits qui sont répandus dans l'air. *v.* 12.

III. DU MONDE.

Evitez la corruption du monde

qui vient de la concupiſcence. 2. *de S. Pier.* 1. 14.

N'aimez point le monde ni ce qui eſt dans le monde. 1. *de S. Jean*, 2. 15.

Si quelqu'un aime le monde il n'a point d'amour pour le Pere, car tout ce qu'il y a dans le monde eſt concupiſcence de la chair, concupiſcence des yeux & orgueil de la vie, ce qui ne vient point du Pere, mais du monde. 16.

N'aiez point de liaiſon avec les gens déréglés. *Eccli.* 7. 17.

La Religion & la pieté pure & ſans tache aux yeux de Dieu notre Pere, conſiſte à ſe conſerver pur de la corruption du ſiécle. *S. Jacq.* 1. 27.

Tout le monde eſt plongé dans le mal. *S. Jean*, 5. 19.

Ne vous conformez point au ſiécle preſent. *aux Rom.* 12. 2.

Celui qui a commerce avec les méchans, deviendra méchant, & perdra toute honte. *Eccli.* 19. 3.

Mon fils, gardez vous bien de manger & de boire avec des gens de mauvaiſe vie. *Tobie*, 4. 18.

Nous vous ordonnons au nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, que vous aiez à vous ſéparer de qui que ce ſoit d'entre vos freres qui a une conduite déréglée. 2. *aux Theſſ*. 3. 6.

Si quelqu'un de vos freres eſt impudique, ou médiſant, ou yvrogne, ou raviſſeur du bien d'autrui, je vous ai déja écrit de n'avoir point de commerce avec lui & de ne manger pas même avec lui. 1. *aux Cor*. 5. 11. *aux Eph*. 5. 6.

Se laiſſer aller au torrent du mauvais exemple, de la coutume, & des fauſſes maximes du ſiécle, c'eſt renoncer à Jeſus-Chriſt, ſe rendre eſclave de ſatan le prince du monde, & violer d'une maniere bien criminelle les vœux de ſon batême.



CHAPITRE XIII.

Instruction sur la fuite du peché en particulier.

I. DE L'ORGUEIL.

LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole ne doivent pas se contenter d'instruire leurs écoliers & leurs écolieres & les exhorter à la fuite du peché en general : mais ils doivent leur marquer en particulier ceux qu'ils doivent éviter, ou ceux dont ils doivent se corriger, & entrer dans ce détail avec prudence, aiant égard à leur âge, à leur état, à leurs dispositions, à leur carectere, & à leur besoin, se donnant bien de garde de leur apprendre ce qu'ils ignorent, sur tout par raport au peché d'impureté.

Mon fils, ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles, ou dans

vos actions : car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé. *Tobie*, 4. 15.

Celui qui a de la vanité & de l'orgueil est en abomination devant Dieu. *Prov.* 16. 6.

L'assemblée des superbes demeurera incurable & le peché s'enracinera en eux, sans qu'ils le connoissent. *Eccli.* 3. 30.

L'orgueil est haï de Dieu & des hommes. *Eccli.* 10. 7.

Le principe de tout peché est l'orgueil, celui qui est orgueilleux sera rempli de malediction, & trouvera enfin sa ruine. *Eccli.* 10. 15.

Ne nous laissons point aller à la vanité. *aux Gal.* 5. 26.

Ne tirez point vanité de vos beaux habits, & ne vous élevez point au jour que vous serez en honneur. *Eccli.* 11. 4.

Dieu résiste aux superbes qui se croient sages, quoiqu'ils soient insensez & pleins de miseres & de pechez. *Jac.* 4. 6.

II. DE L'AVARICE.

Aiez ſoin de vous garder de toute avarice. *S. Luc*, 12. 15.

Que votre vie ſoit exempte d'avarice ; ſoiez contens de ce que vous avez. *aux Hebr.* 13. 5.

Vous ne déroberez point. *Exod.* 20. 15.

Celui qui dérobe quelque choſe à ſon Pere & à ſa Mere, & qui dit que ce n'eſt pas un peché, a part au crime des homicides. *Prov.* 28. 24.

III. DE L'IMPURETÉ.

Vous ne commettrez point de fornication. Ce qui renferme toutes ſortes d'impuretez. *Exod.* 20. 14.

Vous apprendrez aux enfans d'Iſrael à éviter avec ſoin l'impureté, afin qu'ils ne meurent point dans leurs corruptions. *Levit.* 15. 32.

Veillez ſur vous-même, mon fils, & abſtenez-vous de toute ſorte d'impureté, & évitez tout ce qui peut tendre au crime. *Tobie*, 4. 13.

Donnez-vous de garde de commettre ce peché infame ou par des pensées volontaires, ou par des desirs, ou par des paroles, ou par des actions. Car sçachez que les impudiques ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. 1. *aux Cor.* 6. 9.

Le Seigneur a en abomination le cœur corrompu. *Prov.* 9. 20. Et par conséquent les pensées volontaires & les desirs deshonnêtes ausquels on consent, sont en abomination au Seigneur & séparent de lui. *Prov.* 15. 26. *& Sag.* 1. 3.

Ne touchez rien d'impur. *Isaïe*, 52. 11.

Qu'on n'entende point parmi vous de paroles deshonnêtes. *aux Eph.* 5. 4.

Que les paroles deshonnêtes soient bannies de votre bouche. *aux Coloss.* 3. 8.

Car les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. 1. *aux Cor.* 15. 3.

Une parole deshonnête corrompt le cœur. *Eccli.* 37. 21.

Le partage des impudiques sera dans l'étang brulant de feu & de soufre qui est la seconde mort. *Apoc.* 21. 8.

IV. DE L'ENVIE.

Dépouillez-vous de toute sorte d'envie. 1. *de S. Pierre*, 2. 1.

Ne vous portez point envie les uns aux autres. *aux Gal.* 5. 26.

La charité n'est point envieuse. 1. *aux Cor.* 13. 4.

L'envieux n'aura point de part à la sagesse. *Sag.* 6. 25.

Ceux qui tombent dans des envies & des jalousies, ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. *aux Galat.* 5. 20, 21.

Un homme qui porte envie aux autres, ne sçait pas qu'il sera tout d'un coup surpris par la pauvreté. *Prov.* 28. 22.

V. DE LA GOURMANDISE.

N'excedez point dans le manger,

de peur de tomber en faute. *Eccli.* 31. 21.

Le vin & l'yvresse font perdre le sens. *Osée*, 4. 11.

Il faut manger pour vivre, & non pour satisfaire sa sensualité. *Eccli.* 10. 17.

Le vin en a perdu plusieurs. *Eccli.* 31. 30.

Le vin bu avec excèz produit la colére & l'emportement, & il est la cause de grandes ruines. *Eccli.* 30. 38.

Le vin & l'yvrognerie corrompent le cœur. *Osée*, 4. 1.

Prenez garde à vous de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes & du vin. *S. Luc*, 21. 34.

Ne vous laissez point aller aux débauches, & aux yvrogneries.... aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions & les impuretez. *aux Rom.* 13. 13. *aux Eph.* 5. 18.

Ne cherchez point à contenter

votre ſenſualité, en ſatisfaiſant à ſes deſirs déréglez. *aux Rom.* 13. 14.

Celui qui aime le vin & la bonne chere, ne s'enrichira point. *Prov.* 21. 17.

Ceux qui ſe laiſſent aller aux yvrogneries & aux débauches, ne ſeront point héritiers du roiaume de Dieu. *aux Galat.* 5. 21.

VI. DE LA COLERE.

Ne vous mettez point en colere contre votre prochain. *Eccli.* 28. 8.

Eloignez & baniſſez la colere de votre cœur. *Eccli.* 11. 10.

Quittez la colere & l'aigreur. *aux Coloſſ.* 3. 8.

Que toute aigreur, tout emportement, toute colere, toute crierie ſoit banie du milieu de vous. *aux Eph.* 4. 31.

Que tout homme ſoit lent à ſe mettre en colere : car la colere de l'homme n'accomplit point la juſtice de Dieu. *S. Jacq.* 1. 19, 20.

L'homme colere excite des querelles. *Prov.* 15. 18.

L'homme colere eſt pour allumer les diſputes, ce que le charbon eſt à la braiſe, & le bois au feu. *Prov.* 26. 21.

Ne dites point de paroles injurieuſes à votre prochain. *Eccli.* 31. 42.

Ceux qui tombent dans des inimitiez, des querelles, des diſſentions, des animoſités & des diviſions, ne ſeront point héritiers du roiaume de Dieu. *aux Gal.* 5. 20.

Evitez les diſputes, & vous diminuerez les pechez. *Eccli.* 28. 10.

Qui pourra ſoutenir un eſprit qui s'emporte aiſément à la colere. *Prov.* 18. 14.

VII. DE LA PARESSE.

L'homme ſage ſe gardera de la pareſſe & de la négligence pendant les jours du peché. *Eccli.* 18. 28.

Ne ſoiez point lache & négligent dans vos œuvres. *Eccli.* 4. 34.

Ne ſoiez point laches & pareſſeux

dans votre devoir. *aux Rom.* 12. 11.

L'homme eſt né pour le travail, comme l'oiſeau pour voler. *Job*, 5. 7.

Celui qui néglige & qui évite d'apprendre, tombera dans le mal. *Prov.* 17. 16.

Celui qui mépriſe la ſageſſe & l'inſtruction, ſera malheureux. *Sag.* 3. 11.

Les inſenſés mépriſent la ſageſſe & la ſcience. *Prov.* 1. 17.

L'oiſiveté apprend beaucoup de mal. *Eccli.* 33. 29.

Le pareſſeux eſt toujours dans la pauvreté & dans l'indigence. *Prov.* 21. 5.

L'ame lache & pareſſeuſe languira de faim. *Prov.* 19. 15.

Comment trouverez-vous dans votre vieilleſſe, ce que vous n'aurez pas amaſſé dans votre jeuneſſe? *Eccli.* 25. 5.

Mon fils ménagez le tems, & évitez le mal. *Eccli.* 4. 24.

CHAPITRE XIV.

Instruction sur les pechez de pensées, de desirs, & de paroles.

LEs pensées mauvaises sont en abomination au Seigneur. *Prov.* 15. 26. Si elles sont volontaires.

Les pensées mauvaises & corrompues séparent de Dieu. *Sag.* 1. 3. Quand on y prend plaisir & qu'on y consent.

Vous n'aurez point de mauvais desirs. *aux Rom.* 7. 7.

Faites mourir en vous tous les mauvais desirs. *aux Coloss.* 3. 5

Soiez attentifs à vos paroles, de peur que vous ne tombiez & ne deshonoriez votre ame. *Eccli.* 2. 38.

Ne soiez point prompt à parler. *Eccli.* 4. 34.

Celui qui garde sa langue, garde son ame ; mais celui qui n'est pas circonspect dans ses paroles, tom-

bera dans beaucoup de maux. *Prov.* 13. 3.

Les longs discours ne seront pas exempts de peché ; mais celui qui est modéré dans ses paroles, est prudent. *Prov.* 10. 19.

Nul mauvais discours ne doit sortir de la bouche des Chrétiens ; & il ne doit en sortir que de bons & d'édifians. *aux Eph.* 4. 29.

Une parole mauvaise gâtera le cœur. C'est du cœur que naissent ces quatre choses, le bien & le mal, la vie & la mort ; & tout cela dépend ordinairement de la langue. *Eccli.* 27. 21.

Bouchez vos oreilles & n'écoutez point les méchantes langues. *Eccli.* 28. 28.

Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. 1. *aux Cor.* 15. 33.

Que si quelqu'un pense avoir de la religion, ne mettant point de frein à sa langue, sa religion est vaine. *S. Jacq.* 1. 26.

La langue eſt un aſſemblage de toutes ſortes d'iniquité. *S. Jacq.* 3. 6.

Que votre bouche ne s'accoutume point à des paroles indiſcretes & déréglées, parce qu'il en naît beaucoup de pechez. *Eccli.* 23. 17.

Que toute médiſance ſoit banie du milieu de vous. *aux Eph.* 4. 3.

Mes freres, ne parlez point mal les uns des autres. *S. Jacq.* 4. 11.

Le médiſant eſt l'abomination des hommes. *Prov.* 24. 9.

Le médiſant ſecret & le faiſeur de raports eſt maudit : il mettra le trouble & la diſcorde entre pluſieurs perſonnes qui avoient la paix. *Eccli.* 28. 11.

Les médiſans ne ſeront point héritiers du roiaume de Dieu. 1. *aux Cor.* 6. 10.

Ne ſoiez point un ſemeur de raports. *Eccli.* 5. 17.

Avez-vous entendu dire quelque choſe contre le prochain ? faites-le mourir en vous. *Eccli.* 19. 10.

Le semeur de raports souillera son ame, & il sera haï de tout le monde. *Eccli.* 21. 31.

Ne rapportez point une parole maligne & offensante, & vous ne souffrirez point de mal. *Eccli.* 19. 7.

On fait souvent de faux raports : ne croiez pas tout ce que l'on dit. *Eccli.* 19. 15.

Je vous dis de ne point jurer du tout, mais contentez-vous de dire, cela est, ou cela n'est pas ; car ce qui est de plus, vient du mal. *S. Math.* 5. 34.

Ne vous accoutumez pas à jurer : car en jurant on fait beaucoup de fautes. *Eccli.* 23. 9.

Vous éviterez le mensonge. *Exod.* 23. 7.

Vous ne mentirez point, & nul ne trompera son prochain. *Levit.* 19. 11.

Eloignez-vous de tout mensonge. *aux Eph.* 4. 25.

N'usez point de mensonge les uns

envers les autres. *aux Col*. 3. 9.

Le mensonge est une tache honteuse dans un homme. Ce vice se trouve toujours dans la bouche des gens déréglés. *Eccli*. 20. 26.

Un voleur vaut mieux qu'un homme qui est accoutumé à mentir ; mais la perdition sera le partage de l'un & de l'autre. *Eccli*. 20. 27.

Les menteurs sont sans honneur, & la confusion les suit par tout. *Eccli*. 20. 28.

Celui qui dit des mensonges périra. *Prov*. 19. 9.

La bouche qui ment, tue l'ame. *Sag*. 1. 11.

Ceux qui commettent le mensonge, n'entreront point dans le ciel : on en chassera quiconque aime & fait le mensonge. *Apoc*. 21. 27, *&* 22. 15.

Ne vous laissez point aller au mensonge aux dépens de votre ame. *Eccli*. 4. 26.

CHAPITRE XV.

Instruction familiere sur la pratique de la vertu, que les Maîtres & les Maitresses peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.

IL ne suffit pas d'éviter le mal pour être sauvé, il faut encore faire le bien. C'est un second devoir de la justice chrétienne que vous devez remplir, & un second degré de la sainteté que vous devez travailler à acquerir.

Faites donc le bien, *c'est-à-dire, pratiquez la vertu*, afin que vous viviez éternellement avec Dieu. *Ps.* 36. 28.

Si vous aimez la vie, & si vous desirez que vos jours soient heureux, faites le bien. 1. *de S. Pierre*, 3. 10. *Ps.* 33. 14.

Attachez-vous fortement au bien. *aux Rom.* 12. 9.

Tout homme qui ne fait point les œuvres de justice, n'est point de Dieu. 1. *de S. Jean*, 3. 10.

Celui qui fait le bien est de Dieu. 3. *de S. Jean*, 11.

Tout arbre qui ne porte point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu. *S. Math.* 3. 10.

La gloire, l'honneur, & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien. *aux Rom.* 2. 10.

Efforcez-vous d'affermir votre vocation & votre élection par les bonnes œuvres : car agissant de la sorte vous ne pecherez jamais : & par ce moien Dieu vous fera entrer dans le roiaume éternel de notre Seigneur & Sauveur Jesus-Christ, avec une riche abondance de ses graces. 2. *de S. Pierre*, 1. 10.

Il faut que nous accomplissions toute justice. *S. Math.* 3. 15.

Vous qui craignez le Seigneur, croiez en lui, esperez en lui, aimez-le. *Eccli.* 2. 8, 9 & 10.

Emploiez pour Dieu les membres de votre corps comme des armes de pieté & de justice. *aux Rom.* 6. 13.

Que l'homme de Dieu soit parfait & parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. 2. *à Tim.* 3. 17.

Apportez de votre part tout votre soin pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la science, à la science la temperance, à la temperance la patience, à la patience la pieté, à la pieté l'amour de vos freres, & à l'amour de vos freres la charité : car si ces graces se trouvent en vous & qu'elles y croissent de plus en plus, elles feront que la connoissance de notre Seigneur Jesus-Christ ne sera point sterile & infructueuse. 2. *de S. Pier.* 1. 5, 6, 7.

O homme de Dieu, suivez en tout la justice, la pieté, la foi, la charité, la patience, la douceur. 1. *à Tim.* 6. 11.

Mon fils, lorsque vous entrerez au service de Dieu demeurez ferme

dans la justice & dans la crainte. *Eccli.* 1. 2.

La grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris à vivre dans le siecle present avec temperance, avec justice & avec pieté. 2. *à Tit.* 2. 11 & 12.

Revetez-vous comme des élus de Dieu, Saints & bien aimez, de tendresse & d'entrailles de miséricorde, de douceur, d'humilité, de modestie, & de patience. *aux Col.* 3. 12.

Rendez à tous l'honneur qui leur est dû, & aimez vos freres. 1. *de S. Pierre*, 2. 17.

Pratiquez en toutes choses, l'humilité, la douceur, la patience. *aux Eph.* 4. 2.

Soiez miséricordieux, modestes, & humbles, 1. *de S. Pierre*, 3. 8.

Aiez soin d'operer votre salut avec crainte & tremblement. *aux Phil.* 2. 12.

Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte. *Prov.* 28. 14.

L'homme ſage ſera toujours dans la crainte. *Eccli.* 28. 27.

Que celui qui eſt debout prenne garde de ne pas tomber. 1. *aux Cor.* 10. 12.

CHAPITRE XVI.

Instruction ſur les vertus Cardinales & Morales.

I. DE LA TEMPERANCE.

LA temperance, la prudence, la juſtice & la force, ſont les choſes du monde les plus utiles à l'homme dans cette vie. *Sag.* 8. 7.

Soiez donc temperans & vigilans dans la priere. 1. *de S. Pierre*, 47. & ſoiez ſobres & veillez. 5. 8.

Exhortez les jeunes hommes à être ſobres & temperans. *à Tit.* 2. 26.

La temperance dans le boire & dans le manger eſt la ſanté de l'ame & du corps. *Eccli.* 31. 37.

Conſervez-vous chaſte. 1. *à Tim.*

℣. 22. Et conduisez vous avec toute sorte de pureté. 5. 2.

La parfaite pureté, fait que l'homme est proche de Dieu. *Sag.* 6. 20.

Tout l'or n'est rien au prix d'une ame vraiment chaste. *Eccli.* 26. 20.

J'ai fait un pacte avec mes yeux & j'ai résolu de ne penser pas seulement à une Vierge. *Job*, 31. 1.

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. *S. Math.* 5. 8.

Humiliez-vous en toutes choses & vous trouverez grace devant Dieu. *Eccli.* 3. 20.

Conduisez-vous avec toute sorte d'humilité. *aux Eph.* 4. 2.

Humiliez-vous devant Dieu, & attendez que sa main agisse. *Eccli.* 13. 9.

Tâchez de vous inspirer tous l'humilité les uns aux autres. 1. *de S. Pierre*, 5. 5.

Celui qui s'abaisse sera élevé. *S. Math.* 23. 12.

Dieu donne sa grace aux humbles ; c'est-à-dire, à ceux qui sont petits à leurs yeux. 1. *de S. Pier.* 5. 5.

Le Seigneur conduit les humbles dans les sentiers de la justice : il enseigne la voie aux humbles. *Ps.* 24. 10.

Suivez en tout la douceur. 1. *à Tim.* 6. 11.

Conduisez-vous avec toute sorte de douceur. *aux Eph.* 4. 2.

Bien-heureux ceux qui sont doux ; parce qu'ils possederont la terre. *S. Math.* 5. 44.

Le Seigneur glorifie & sauve ceux qui sont doux. *Ps.* 149. 4.

La foi & la douceur sont ce qui plaît à Dieu, & il comblera les tresors de celui en qui elles se trouvent. *Eccli.* 1. 3, 5.

Mon fils, conservez votre ame dans la douceur. *Eccli.* 15. 31.

Que votre entretien soit toujours accompagné d'une douceur édifiante. *aux Col.* 4. 6.

Mon

Mon fils, agissez avec douceur, & vous attirerez non seulement l'estime, mais l'amour des hommes. *Eccli*. 3. 19.

Exhortez les jeunes gens à être modestes & bien réglés. *à Tit*. 2. 6.

Que votre modestie soit connue de tout le monde. *aux Philip*. 4. 5.

II. De la Prudence.

Travaillez à acquerir la sagesse, & la prudence qui en est le commencement. Travaillez à acquerir la prudence aux dépens de tout ce que vous pouvez posséder. *Prov*. 4. 5, & 7.

Travaillez à acquerir la sagesse, ne l'abandonnez point, & elle vous gardera; aimez-la, & elle vous conservera. *Prov*. 4. 5.

Mon fils dès votre enfance aimez à être instruit, & vous acquererez la sagesse qui ne vous quittera pas même dans votre vieillesse. *Eccli*. 6. 8.

La solide & souveraine sagesse est de servir Dieu: tous ceux qui font

ce qu'il commande, ſont véritablement ſages & intelligens. *Pſ.* 110. 9, & 10.

C'eſt la ſageſſe qui apprend à craindre Dieu & à le ſervir : & elle conſiſte toute à executer ſes loix. *Eccli.* 19. 18.

Mon fils, ſi vous deſirez la ſageſſe, gardez les Commandemens, & Dieu vous la donnera. *Eccli.* 1. 33.

Seigneur, donnez-moi la ſageſſe, afin qu'elle ſoit & qu'elle travaille avec moi. *Sag.* 9. 10.

Aiez ſoin de vous conduire avec une grande circonſpection & avec ſageſſe. *aux Eph.* 5. 15.

L'homme ſage fait tout avec prudence. *Prov.* 13. 16.

Si vous invoquez la ſageſſe, & que vous ſoumettiez votre cœur à la prudence, ſi vous la cherchez comme on fait l'argent, alors vous comprendrez la crainte du Seigneur, & vous trouverez la ſcience de Dieu. *Prov.* 2. 3, 4, 5.

Ceux qui font tout avec conseil, sont conduits par la sagesse. *Prov.* 13. 10.

Mon fils, ne faites rien sans conseil & vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait. *Eccli.* 32. 24.

Demandez toujours conseil à un homme sage. *Tobie.* 4. 19.

Prenez conseil de ceux qui sont sages & prudens. *Eccli.* 9. 21.

Qu'un conseil stable regle tout ce que vous faites. *Eccli.* 37. 20.

III. DE LA JUSTICE.

Suivez en tout la justice. 1. *à Tim.* 6. 11.

Gardez les regles de l'équité, & agissez selon la justice. *Isaie*, 56. 1. *Jerem.* 22. 3.

La grace de Dieu notre Sauveur nous a appris à vivre dans le siécle present avec justice. *à Tit.* 2. 11.

Celui qui exerce la justice & la misericorde, trouvera la vie, la justice & la gloire. *Prov.* 21. 21.

Rendez à chacun ce qui lui eſt du. *aux Rom.* 13. 7.

Rendez à Ceſar ce qui appartient à Ceſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. *S. Math.* 22. 21.

Exercez-vous à la pieté, car elle eſt utile à tout. C'eſt à elle que les biens de cette vie & ceux de la vie future ſont promis. 1. *à Tim.* 4. 8.

C'eſt une grande richeſſe que la pieté. *à Tim.* 6. 6.

La pieté garde le cœur & le rend juſte, elle lui donne de la joie & un ſaint plaiſir. *Eccli.* 1. 18.

Le Seigneur donne la ſageſſe à ceux qui vivent dans la pieté. *Eccli.* 43. 37.

Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déference. *aux Rom.* 12. 10.

Soiez reconnoiſſans. *aux Col.* 3. 15.

Celui qui obéït, ſera victorieux dans ſes paroles. *Prov.* 21. 28.

Obéïſſez à vos Superieurs, & ſoiez ſoumis à leurs ordres : car ce ſont

eux qui veillent pour le ſalut de vos ames, comme devant en rendre compte à Dieu. *aux Hebr.* 13. 17.

IV. DE LA FORCE.

Aiez bon courage & Dieu fortifiera votre cœur. *Pſ.* 30. 31. *ſelon l'Hébreu.*

Soiez fermes dans la voie du Seigneur, dans la vérité de vos ſentimens & dans votre ſcience. *Eccli.* 4. 12.

Agiſſez courageuſement, & ſoiez pleins de force, & faites avec plaiſir & avec charité tout ce que vous faites. 1. *aux Cor.* 16. 13, & 14.

Mes freres demeurez fermes & inébranlables. 1. *aux Cor.* 15. 58.

Fortifiez-vous dans le Seigneur & en ſa vertu toute puiſſante. *aux Eph.* 6. 10.

Soiez prompt dans toutes vos actions, & appliquez-vous à les bien faire. *Eccli.* 31. 27.

Faites toutes choſes avec bienſeance & avec ordre. 1. *aux Cor.* 14. 40.

Pratiquez en toutes choses la patience. *aux Eph.* 4. 2.

Soiez patiens envers tous. I. *aux Thess.* 5. 14.

C'est par votre patience que vous posséderez & sauverez vos ames. *S. Luc*, 21. 19.

Tenez-vous attaché à la discipline, ne la quittez pas : gardez-la, parce que c'est votre vie. *Prov.* 4. 13.

Celui qui garde la discipline, est dans le chemin de la vie. *Prov.* 10. 17.

L'homme qui méprise avec une tête dure celui qui le reprend, tombera tout d'un coup par une chute mortelle, & il ne guérira jamais. *Prov.* 29. I.

L'homme corrompu n'aime point celui qui le reprend, & il ne va point trouver les sages. *Prov.* 15. 12.

Celui qui rejette la correction, méprise son ame ; mais celui qui se rend aux réprimandes, possede & sauve son cœur. *Prov.* 15. 32.

Celui qui hait les réprimandes, mourra. *Prov.* 15. 10.

Que c'eſt un grand bien, lorſqu'on eſt repris, de témoigner ſon repentir, puiſque vous évitez ainſi le peché volontaire. *Eccli.* 20. 4.

Faites-vous la violence néceſſaire pour vous ſauver : car le roiaume des cieux ſe prend par force, & ceux qui emploient la force l'emportent. *S. Math.* 11. 12.

Le roiaume des cieux eſt une couronne qui n'eſt point pour les lâches ni pour les pareſſeux, mais pour ceux qui triomphent de tout ce qui peut s'oppoſer à leur ſalut.

Marchez pendant votre vie dans la voie étroite de l'Evangile qui conduit à la vie ; afin de pouvoir entrer dans le ciel par la porte étroite, que peu de perſonnes trouvent à l'heure de la mort. Faites tous vos efforts pour cela : parce que le Paradis gagné, tout le reſte eſt gagné ; le Paradis perdu, tout eſt perdu.

Entrez par la porte étroite : car la porte de la perdition est large, le chemin qui y conduit est spatieux, & il y en a beaucoup qui y passent. Que la porte de la vie est petite, que le chemin qui y mene est étroit, & qu'il y en a peu qui le trouvent ! *S. Math.* 7. 13, 14.

Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite : car je vous le dis, plusieurs chercheront à y entrer, & ne le pourront. *S. Luc*, 13. 24.

Conservez-vous dans la ferveur de l'esprit, souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez. *aux Rom.* 12. 11.

Ne cessez point de vous avancer dans la justice jusqu'à la mort : parce que la récompense de Dieu demeure éternellement. *Eccli.* 18. 22.

Vieillissez dans la pratique de ce que Dieu vous a commandé. *Eccli.* 11. 22.

Je vous exhorte, mes freres, à vous avancer de plus en plus dans la vertu & dans la charité. 1. *aux Thess.* 4. 10.

Soiez fidéle jusqu'à la mort, & je vous donnerai la couronne de vie. *Apoc.* 2. 10.

Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé. *S. Math.* 10. 22.

CHAPITRE XVII.

Instruction familiere sur la Morale Chrétienne, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres par raport au prochain.

JE vous donne, dit Jesus-Christ, un commandement nouveau, qui est de vous aimer les uns les autres. *S. Jean*, 13. 34.

Le commandement que je vous donne est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimez. *S. Jean*, 15. 12.

C'est en cela que tous connoîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de la charité les uns pour les autres. 13. 35.

Marchez dans l'amour & dans la charité comme Jesus-Christ vous a aimez. *aux Eph.* 5. 2.

Que votre charité soit sincere & sans déguisement, & que chacun de vous ait pour son prochain une affection & une tendresse vraiment fraternelle. *aux Rom.* 12. 9 & 10.

Vous aimerez votre prochain comme vous-même. *S. Math.* 22. 29.

Vous ne haïrez point votre frere dans votre cœur. *Levit.* 19. 17.

Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez faché qu'on vous fît. *Tobie*, 4. 16.

Agissez vous-même envers les hommes, & traitez-les comme vous voudriez vous-même qu'ils agissent envers vous, & qu'ils vous traitassent. C'est-là toute la loi & les Prophêtes. *S. Math.* 7. 12. *S. Luc*, 6. 31.

Mes petits enfans, n'aimons point nos freres de parole ni de la langue, mais par des œuvres & en vérité. 1. *de S. Jean*, 3. 28.

L'amour qu'on a pour le prochain ne ſouffre point qu'on lui faſſe aucun mal. *aux Rom.* 13. 10.

La charité ne juge point témerairement. 1. *aux Cor.* 13. 4.

Ne jugez point ſur les apparences; mais jugez ſelon la juſtice. *S. Jean*, 7. 24.

Ne nous jugeons point les uns les autres. *aux Rom.* 14. 13.

Rendez-vous ſervice les uns aux autres par un eſprit de charité. *aux Galat.* 5. 13.

Secourez & aidez votre prochain de tout votre pouvoir: mais en même tems veillez ſur vous & prenez garde de tomber. *Eccli.* 29. 17.

Soiez charitables en la maniere que vous le pourrez, ſi vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; ſi vous avez peu, donnez de bon cœur de ce peu même que vous avez. Car par-là vous amaſſerez un grand treſor & une grande récompenſe pour le jour de la néceſſité;

parce que l'aumône délivre de tout peché & de la mort. *Tobie*, 4. 8, 9 & 10.

L'aumône délivre de la mort, & c'est elle qui efface les pechez, & qui fait trouver miséricorde & la vie éternelle. *Tobie*, 12. 9.

Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre, criera lui-même, & il ne sera point écouté. *Prov.* 21. 13.

Soiez charitables pour soulager les Saints dans leurs besoins. 2. *aux Cor.* 8. 12.

Souvenez-vous d'éxercer la charité, de faire part de vos biens aux pauvres : c'est par de semblables victimes qu'on se rend Dieu favorable. *aux Hebr.* 13. 16.

Faites du bien à votre prochain avant la mort, & donnez l'aumône selon votre pouvoir. *Eccli.* 14. 13.

Prêtez à votre prochain au tems de la nécessité. *Eccli.* 29. 2.

Consolez-vous mutuellement, &

& édifiez-vous les uns les autres. 1. *aux Theſſ.* 5. 11.

Reprenez ceux qui ſont déréglez, conſolez ceux qui ont l'eſprit abatu, ſupportez les foibles, ſoiez patiens envers tous. 1. *aux Theſſ.* 5. 14.

Inſtruiſez-vous & exhortez-vous les uns les autres, par des Pſeaumes, des Hymnes & des Cantiques ſpirituels. *aux Coloſſ.* 13. 16.

Portez les fardeaux les uns des autres, & vous accomplirez ainſi la loi de Jeſus-Chriſt. *aux Galat.* 6. 2.

Veillons les uns ſur les autres afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres. *aux Hebr.* 10. 24.

Supportez-vous les uns les autres avec charité. *aux Eph.* 4. 2.

Soiez bons les uns envers les autres, pleins de compaſſion & de tendreſſe, vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné en Jeſus-Chriſt. *aux Eph.* 4. 32.

Vivez en paix, & le Dieu d'amour & de paix ſera avec vous. 2. *aux Cor.* 13. 11.

Vivez en paix, ſi cela ſe peut, & autant qu'il eſt en vous, avec toutes ſortes de perſonnes. *aux Rom.* 12. 18.

Qu'il eſt avantageux & qu'il eſt doux que des freres vivent enſemble dans une grande union ! *Pſ.* 132. 1.

Oubliez toutes les injures que vous avez reçûes de votre prochain, & ne faites rien pour vous en venger. *Eccli.* 10. 6.

Celui qui mépriſe ſon prochain, péche. *Prov.* 14. 21.

Vous ne déroberez point, vous ne mentirez point : & que perſonne ne trompe ſon prochain. *Levit.* 19. 11.

Ne donnez aucune occaſion de chute & de ſcandale à votre frere. *aux Rom.* 14. 13.

Ne mépriſez pas un homme dans

ſa vieilleſſe : car ceux qui vieilliſſent ont été comme nous. *Eccli.* 8. 7.

CHAPITRE XVIII.

Inſtruction familiere ſur la Morale Chrétienne, que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole peuvent faire à leurs enfans par raport à leurs Peres & à leurs Meres.

ENfans, obéïſſez à vos Peres & à vos Meres en ce qui eſt ſelon le Seigneur : car cela eſt juſte. *aux Eph.* 6. 1.

Enfans, obéïſſez en tout à vos Peres & à vos Meres : car cela eſt agréable au Seigneur. *aux Coloſſ.* 3. 20.

Dieu, dit Jeſus-Chriſt, a fait ce commandement : Honorez votre Pere & votre Mere. *S. Math.* 15. 3.

Celui qui honore ſa Mere, eſt comme un homme qui amaſſe un treſor : & celui qui honore ſon Pere, jouira d'une longue vie. *Eccli.* 3. 5, & 7.

Maudit est celui qui n'honore point son Pere & sa Mere. *Deuteron.* 27. 16.

Que chacun ait pour son Pere & pour sa Mere une crainte respectueuse. *Levit.* 19. 3.

Dieu vous récompensera pour avoir supporté les défauts de votre Mere. *Eccli.* 3. 16.

Celui qui outragera de paroles son Pere & sa Mere, est digne de mort, & il est maudit de Dieu. *Exod.* 21. 17. *S. Math.* 15. 4.

Celui qui aura frapé son Pere & sa Mere, merite la mort. *Exod.* 21. 15.

Celui qui maltraite son Pere, & qui met en fuite sa Mere, est un infame & un malheureux. *Prov.* 19. 26.

Mon fils, soulagez votre Pere dans sa vieillesse, & ne l'attristez point pendant sa vie. Que si son esprit s'affoiblit, supportez-le, & ne le méprisez pas, à cause de l'avantage que vous avez au-dessus de lui : car la charité dont vous aurez usé en-

vers votre Pere, ne ſera point miſe en oubli devant Dieu. *Eccli.* 3. 14 & 15.

Honorez votre Pere de tout votre cœur, & n'oubliez point les douleurs de votre Mere : ſouvenez-vous que vous ne ſeriez pas né ſans eux, & faites tout pour eux, comme ils ont tout fait pour vous. *Eccli.* 7. 29 & 30.

Celui qui honore ſon Pere, trouvera ſa joie dans ſes enfans, & il ſera exaucé au jour de ſa priere. *Eccli.* 3. 6 & 7.

Combien eſt infame celui qui abandonne ſon Pere ! & combien eſt maudit de Dieu celui qui aigrit l'eſprit de ſa Mere ! *Eccli.* 3. 18.

Honorez votre Pere par vos actions, par vos paroles & par toute ſorte de patience ; afin qu'il vous beniſſe, & que ſa benediction demeure ſur vous juſqu'à la fin. *Eccli.* 3. 10 & 11.

Outre ces ſujets d'inſtruction, les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole

profiteront encore de celui des lectures des enfans, des Maximes Chrétiennes qu'ils répéteront, des Epitres & des Evangiles qu'ils leur feront apprendre & reciter, de toutes les occasions que la Providence fera naître, & même des fautes des enfans pour les instruire de la Morale Chrétienne.

CHAPITRE XIX.

Quelques sujets particuliers dont il est important d'instruire les enfans dans les Ecoles pour les former dans la vie chrétienne.

De l'éxercice journalier du Chrétien.

ON entend par l'exercice journalier du Chrétien ce qu'il doit faire le matin, pendant le jour & le soir, pour passer chrétiennement la journée. Il est de la derniere conséquence que les Maîtres

& les Maitresses d'Ecole instruisent leurs Ecoliers & leurs Ecolieres de cet exercice journalier, qu'ils leur apprennent la maniere de s'en bien acquiter, & qu'ils les forment dans cette importante pratique, afin que leurs jours soient pleins, heureux, & chrétiens.

L'exercice du Chrétien pour le matin renferme deux choses ; 1. Le lever 2. La priere du matin.

Il est important d'apprendre aux enfans à se lever chrétiennement ; c'est-à-dire, à donner à Dieu aussitôt qu'ils sont éveillez ; 1. La premiere pensée de leur esprit & le premier mouvement de leur cœur, en élevant l'un & l'autre vers lui : 2. Leurs premieres paroles en disant : *Mon Dieu je vous donne mon cœur pour toujours.* 3 Leur premiere action en faisant le signe de la croix ✝.

Il faut les porter à se lever à une heure réglée, qu'on doit leur déter-

miner : & quand cette heure eſt arrivée, à ſe lever 1. *Promptement*, ne différant point & ne ſe laiſſant point aller à la pareſſe 2. *Modeſtement*, ne ſe regardant point & ne ſe laiſſant voir à perſonne qu'en un état décent & modeſte 3. *En ſilence*, ne parlant à perſonne, s'il eſt poſſible, mais s'entretenant dans quelque bonne penſée ou en faiſant quelque priere vocale.

Comme la priere du matin a une vertu particuliere ſur toutes les actions de la journée, qu'elle en eſt la regle & le modéle, & qu'elle leur imprime ce caractere de religion & de pieté qu'elles doivent toujours porter avec elles ; on ne doit pas avoir moins d'éxactitude à faire que les enfans s'en acquitent comme il faut, qu'à les y accoutumer réguliérement.

Il n'eſt pas moins important d'inſtruire les enfans de l'Exercice du Chrétien pendant la journée ; c'eſt-

à-dire, 1. De leur apprendre à bien faire leurs actions, comme à travailler, à prendre leurs repas, à se récréer, & à converser chrétiennement; & pour cela, à offrir à Dieu ces actions avant que de les commencer, & à lui demander la grace de les bien faire; à s'appliquer en les faisant à s'en bien acquiter; & enfin à tâcher de les bien finir.

2. De leur enseigner à profiter de certaines occasions qui se rencontrent pendant la journée comme de la tentation, de l'affliction, de la pauvreté, de la maladie, &c. souffrant ces états facheux en esprit de pénitence.

3. De leur apprendre à ménager certains tems dans la journée pour penser à Dieu & à leur salut, comme lorsque l'heure ou la cloche sonnent; pour entendre la sainte Messe; pour faire quelque lecture de pieté; pour visiter notre Seigneur Jesus-Christ dans le Saint Sacrement;

pour faire leur éxamen particulier, &c.

Enfin il faut instruire les enfans dans les Ecoles, de l'Exercice du Chrétien pour le soir, qui renferme la priere, l'examen, & le coucher. 1. Si la priere du matin est nécessaire afin d'y faire prendre aux enfans tous les sentimens dont ils ont besoin pour se bien conduire durant le cours de la journée; celle du soir ne l'est pas moins afin de pouvoir par ce moien rendre à Dieu leurs devoirs & leurs hommages à la fin du jour, & le terminer ainsi chrétiennement.

2. L'éxamen qu'on fait dans cet exercice, est encore d'une extrême conséquence, & d'une grande nécessité pour les enfans: car ils ne peuvent emploier de moien plus efficace & plus aisé que celui-là pour acquerir la parfaite connoissance d'eux-mêmes si rare dans les jeunes gens, & cependant si nécessaire.

2. Pour se corriger non seulement des fautes dans lesquelles ils ont coutume de tomber, mais encore de leurs négligences & de leurs distractions dans tout ce qui regarde leur devoir (car c'est ce qui doit faire la matiere ordinaire de leur examen) afin qu'ils puissent se corriger extérieurement de tout le mal qu'ils font, & se perfectionner dans le bien qu'ils font pour l'ordinaire si imparfaitement.

3. Le coucher des enfans, aussi-bien que leur lever, doit être chrétien : on doit par conséquent les porter, 1. à garder en se couchant la même modestie, & le même silence qu'en se levant, 2. à consacrer à Dieu avant que de s'endormir la derniere pensée de leur esprit, & le dernier mouvement de leur cœur en élevant l'un & l'autre vers lui ; leur derniere parole, en disant ; *Seigneur je remets mon esprit entre vos mains* ; leur derniere action en faisant le signe de la croix †.

3. A élever pendant la nuit s'ils s'éveillent, leur esprit à Dieu, & à s'unir de cœur à ceux qui le benissent & qui le louent dans ce tems-là, à penser aux tenebres du peché qui sont répandues sur toute la terre & à dire, *Mon Dieu, aiez pitié de moi qui suis un pécheur : faites moi sortir des tenebres & de l'ombre de la mort, & appellez moi à votre admirable lumiere, vous qui êtes le Pere des lumieres.*

CHAPITRE XX.

De la priere.

COmme la priere est l'exercice le plus commun & en même tems le plus nécessaire qu'il y ait dans la Religion, & dont cependant on s'acquite le plus mal, il faut s'appliquer dans les Ecoles avec un soin particulier à apprendre aux enfans à bien prier ; leur enseigner la prépa-

ration

ration qu'il faut apporter à la priere, ce qu'il faut obſerver en la faiſant, ſoit pour l'extérieur ſoit pour l'intérieur, afin qu'elle ſoit agréable à Dieu & profitable à eux-mêmes. Former d'abord les enfans dans l'exercice de la priere vocale; leur faire bien comprendre, 1. qu'il faut joindre à la prononciation des paroles l'attention de l'eſprit & la dévotion du cœur, afin qu'elle ſoit une véritable priere: 2. Que Dieu n'écoute point cette priere vocale, & qu'elle n'eſt d'aucune utilité à celui qui la fait, ſi le cœur ne parle par ſes deſirs.

3. Que les actes de vertu & les prieres vocales que l'on fait le matin, & le ſoir, & en d'autres occaſions, doivent ſe faire plus de cœur que de bouche.

4. Que les paroles dont ces formules d'actes & de prieres vocales ſont compoſées, ne ſont que pour exciter les ſentimens de ces vertus

dans le cœur, ou ne ſervent qu'à les exprimer & à réveiller l'ardeur & la dévotion : & enfin que ce ſont des corps ſans ame, ſi l'eſprit & le cœur ne ſont d'intelligence avec la langue qui prononce ces actes, ou qui recite ces prieres vocales.

5. Qu'un des plus grands abus qu'il y ait, eſt de ſe contenter de prononcer de bouche les actes des vertus qu'on ſçait ou qu'on lit dans des livres, ſans ſe mettre en peine ſi le cœur parle & s'il entre dans les ſentimens exprimés dans ces formules. Ceux qui agiſſent ainſi, méritent le reproche que Jeſus-Chriſt fait aux Juifs dans l'Evangile : *Ce peuple m'honore des levres, mais ſon cœur eſt bien éloigné de moi.* Math. 15. 8.

6. Il ſeroit à propos de faire quelquefois cette demande aux enfans, après qu'ils ont produit quelque acte de vertu ou recité quelque priere vocale : *Votre cœur a-t-il parlé?* pouvez-vous dire avec le Prophête?

Oui mon Dieu, c'eſt *mon cœur qui vous a parlé*. Pſ. 26. 8. Ces paroles que je viens de prononcer, ne ſont qu'une expreſſion des ſentimens de mon cœur.

7. Il eſt bon de faire faire une petite pauſe aux enfans après qu'ils ont produit de bouche chaque acte de vertu, & les avertir de le produire de cœur dans ce petit eſpace de tems & de ſilence ſans prononcer aucune parole : de cette maniere on leur apprend & on les accoutume à prier d'eſprit & de cœur : & on forme ainſi de véritables adorateurs qui adorent le Pere en eſprit & en verité. *Car c'eſt de tels adorateurs que le Pere cherche*. S. Jean, 4. 23.

8. Porter les enfans à faire leurs prieres particulieres vocales dans la langue qu'ils entendent : cela ne contribue pas peu à leur procurer l'attention & la dévotion ſi néceſſaire à la priere. Car, dit S. Paul, *ſi je prie Dieu en une langue que je n'en-*

tens pas, le souffle de ma bouche prie, mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit : que ferai-je donc ? je prierai de cœur & de bouche, mais je prierai aussi avec intelligence. 1. aux Cor. 14. 14.

9. Répéter souvent aux enfans que c'est manquer de respect pour Dieu, s'attirer des distractions & n'avoir point de dévotion, que de regarder de côté & d'autre, de badiner, de causer, &c. quand on est occupé à la priere ; & que par conséquent ils doivent éviter avec soin ces défauts lorsqu'ils prient.

CHAPITRE XXI.

Maniere de former les enfans dans l'exercice de la priere.

I. DE LA PRIERE VOCALE.

PRéparez votre ame avant la priere, & ne soiez point comme un homme qui tente Dieu. Eccli. 18. 23.

1. Il faut donc préparer les enfans à la priere, si on veut qu'ils s'acquitent dignement de ce saint exercice : & pour cela leur donner d'abord une grande idée de l'action qu'ils vont faire, les avertir que Dieu va leur parler & qu'ils vont parler à Dieu, à qui ils doivent parler avec bien plus de respect & d'application que quand ils parlent aux hommes. Il semble qu'il n'est ni moins juste ni moins naturel de préparer & de prévenir les enfans lorsqu'ils doivent parler à Dieu, que de les préparer & de les prévenir comme on a accoutumé de faire & comme on le doit, quand ils doivent parler à quelque personne d'un rang ou d'une qualité distinguée.

2. Les faire mettre dans une posture humble & respectueuse, c'est-à-dire, les deux genoux en terre & sans appuier ni leurs bras ni leurs corps sur quoi que ce soit.

3. Les faire prier Dieu tout haut,

& les obliger de prononcer distinctement toutes les paroles sans se précipiter, ni se presser, de peur qu'à force de parler trop vite, ils ne s'accoutument à ne prononcer ce qu'ils disent qu'à moitié, & qu'ils ne soient même réduits à ne le pouvoir plus prononcer, quand ils veulent parler posément.

4. Leur faire prendre un ton de voix, humble, doux, & moderé afin de les inviter par-là non seulement à faire attention à ce qu'ils disent & à celui à qui ils parlent, mais encore à être touchez intérieurement. Rien n'y contribue plus que le son & l'inflexion de la voix de celui qui prie, aussi-bien que sa posture.

5. Veiller & prendre garde qu'ils prient sans tourner la tête de côté & d'autre; afin qu'on connoisse par l'immobilité de leur corps que leur esprit est attentif à ce qu'ils font, & à ce qu'ils disent; & qu'ils se re-

gardent comme étant en la presence de Dieu.

6. Les avertir souvent d'appliquer leur esprit à ce qu'ils disent, & de faire leur priere vocale plus de cœur que de bouche, parce que Dieu n'écoute que la voix du cœur.

II. DE LA PRIERE DU COEUR.

1 Quand les enfans sont capables de reflexions, il faut leur enseigner à en faire sur les véritez de la Religion & à méditer la loi de Dieu, pour regler leur vie & y conformer leur conduite; ou pour éxaminer en quoi ils ont manqué contre cette loi, afin d'en faire pénitence. Enfin on doit leur apprendre la maniere de prier d'esprit & de cœur, sans prononcer aucune parole; & à adorer Dieu en esprit & en vérité; à s'entretenir avec lui intérieurement, à l'entendre parler & à lui parler dans le fond de leur ame. Rien n'est si important que de former de bonne heure les enfans à cet exercice de la

vie chrétienne : c'eſt le grand moien d'en faire des Chrétiens intérieurs & des Saints.

Appliquez toute votre penſée, dit le Saint-Eſprit, *à ce que Dieu vous ordonne, & méditez ſans ceſſe ſes commandemens, & il vous donnera lui-même un cœur, & la ſageſſe que vous deſirez vous ſera donnée.* Eccli. 6. 37.

II. Mais tout Chrétien eſt-il capable de cet exercice ? Oui ſans doute. Car il peut avec le ſecours de la grace, appliquer ſa memoire, ſon entendement, & ſa volonté à quelque vérité chrétienne. 1. Sa memoire en la retenant quand il l'a lûe ou entendue, 2. Son entendement en conſidérant, en raiſonnant, & reflechiſſant ſur cette verité, & s'en faiſant à lui-même l'application par raport au paſſé, au preſent & à l'avenir, 3. Sa volonté en produiſant des affections & faiſant des réſolutions conformes à cette verité & proportionnées à ſes beſoins, ſoit

pour la correction de ses mœurs, soit pour son progrès dans la vertu. En un mot, il n'y a personne qui ne puisse étant aidé de la grace, faire pour l'affaire de son salut éternel ce qu'il fait tous les jours pour ses affaires temporelles, c'est-à-dire, s'en occuper, y penser sérieusement, y reflechir profondément, la mediter à loisir, s'en nourrir, & prendre les mesures nécessaires pour la faire réussir. Par ce moien on accoutume les enfans à faire de bonnes reflexions sur tout. Or c'est par la reflexion que l'on devient sage dans le monde, habile dans les sciences, & parfait Chrétien.

III. Les Maîtres & les Maitresses pour disposer les enfans à cette priere intérieure, les instruisent de la maniere de bien faire une bonne lecture spirituelle, qui consiste à demander d'abord à Dieu les lumieres & les graces dont on a besoin pour la bien faire; à lire ensuite à plusieurs

reprises un sujet de pieté, & à chaque reprise à y faire un peu de reflexion, à s'exciter avec le secours de la grace à quelques bons sentimens & à prendre quelque sainte résolution, à reprendre son livre quand on se voit distrait, & à faire la même chose qu'à la premiere reprise.

IV. Ils leur apprennent un autre pratique de pieté qui est de reciter à genoux & avec attention quelque priere vocale, comme l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, ou quelque Pseaume en François, ou quelqu'autre chose semblable, & de tems en tems de s'arrêter un peu pour penser à ce qu'on a recité, & tâcher d'entrer dans les sentimens exprimés dans ce qu'on a prononcé de bouche. Cette pratique est une espece d'Oraison en partie vocale, & en partie mentale & intérieure : c'est un moien admirable pour s'accoutumer à bien faire

ſes prieres vocales ; & par-là on ſe diſpoſe inſenſiblement à l'Oraiſon du cœur.

V. Une autre maniere de prier eſt de ſe mettre devant Dieu, après avoir penſé qu'il nous regarde, faire ſimplement quelques actes de foi, d'amour de Dieu, de confiance, d'eſpérance en ſa miſéricorde, d'aveu de nos miſéres, de deſirs de lui plaire, d'abandon á ſa providence, diſant à Dieu quelques paroles ferventes. Par exemple,

O mon Dieu quand ſerai-je tout à vous ? quand vous aimerai-je de tout mon cœur. O Jeſus, mon Sauveur, je vous demande pardon.... Mon Dieu j'eſpere que vous me ferez miſéricorde. O Jeſus fils de David aiez pitié de moi.... Mon Dieu je m'abandonne à vous.... Mon Dieu que je vous connoiſſe & que je me connoiſſe auſſi, & d'autres ſemblables. On peut repeter pluſieurs fois de bouche & encore plus de cœur ces mêmes paroles,

tachant d'en comprendre le ſens, & paſſer ainſi un quart d'heure, plus ou moins devant Dieu.

VI. La derniere pratique qui eſt encore plus facile, & qui peut toujours être d'un grand ſecours, quand les autres manquent, conſiſte à ſe regarder comme une chétive créature, incapable de parler à Dieu, indigne de paroître devant ſa Majeſté, qui ne méritant pas d'avoir aucune bonne penſée ni aucun bon ſentiment ſe tient prête comme la Cananée à recueillir les miettes qui tomberont de la table de ce ſouverain Pere de famille ; ou comme un pauvre qui eſt à la porte d'un riche, qui ne parle pas toujours, qui ne crie pas toujours, mais ſa preſence demande pour lui, il ſe contente qu'on ſçache qu'il eſt là, il y demeure malgré les mépris & les rebuts ; & ce qu'on lui avoit refuſé d'abord, il l'obtient enfin par ſon humilité & par ſa patience.

CHAPITRE XXII.

Prieres qu'il est à propos d'apprendre aux enfans dans les Ecoles, & de les accoutumer à faire dans les tems marqués.

PRIERES POUR LE MATIN.

Aussi-tôt qu'on est éveillé.

MOn Dieu je vous offre, je vous donne & je vous consacre mon cœur, prenez-le & le possedez tout entier, purifiez-le & le santifiez, afin que vous y viviez & que vous y regniez dans le tems & dans l'éternité. Ainsi soit-il. *Ou bien*, Mon Dieu, jevous donne mon cœur, prenez-le, s'il vous plaît, afin que jamais aucune créature ne puisse le posseder.

En s'habillant.

REvetez-moi, mon Dieu, de l'homme nouveau, qui est Je-

ſus-Chriſt votre Fils ; faites que je travaille aujourd'hui à m'en revêtir par l'imitation de ſa ſainteté, de ſa juſtice & de ſa vérité.

Etant habillé & à genoux faire la priere ſuivante.

Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Eſprit. ℞. Ainſi ſoit-il.

Invocation du ſecours du Saint-Eſprit.

ESprit Saint, venez en moi ; éclairez mon eſprit de vos divines lumieres, & embraſez mon cœur du feu de votre divin amour, afin que je puiſſe faire ma priere avec l'attention, la dévotion, & le reſpect que je dois avoir.

Acte de Foi.

JE croi en general tout ce que l'Egliſe croit, & en particulier je croi, mon Dieu, que vous êtes ici preſent, que vous me voiez, que vous m'entendez, & que c'eſt à vous que je parle ô Majeſté ſouveraine.

Acte d'Adoration.

GRand Dieu, prosterné devant vous, je vous reconnois pour mon Créateur & mon souverain Seigneur, je vous fais hommage de mon être & de ma vie, je me soumets à votre conduite, & je me dévoue pour jamais à votre service.

Acte d'Espérance.

QU'y a-t-il pour moi dans le ciel & que desirai-je sur la terre, sinon vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu de mon cœur, & mon partage pour toute l'éternité ? J'espere vous posséder un jour, & recevoir de votre bonté les moiens nécessaires pour arriver à ce bonheur.

Acte de Charité.

VOus le sçavez, Seigneur, que je vous aime ; oui mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, de toute mon ame, & de toutes mes forces ; parce que vous êtes infiniment bon, & infiniment aimable : & j'aime mon prochain comme moi-

même pour l'amour de vous. ℟. Ainsi soit-il.

Acte de Remerciment.

JE vous remercie, mon Dieu, de m'avoir mis au monde & fait Chrétien, & de tous les biens que j'ai reçûs de vous pour l'ame & pour le corps, cette nuit, & pendant toute ma vie.

Acte de Contrition.

J'Ai un grand regret, ô mon Dieu, de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, & que le peché vous déplaît infiniment: je fais une ferme résolution moiennant votre sainte grace de n'en point commettre pendant ce jour, d'en éviter les occasions, de mortifier mes passions, & de résister aux tentations du démon, du monde, & de la chair, qui pourroient m'y faire tomber. ℟. Ainsi soit-il.

Acte d'Offrande.

JE suis à vous, ô mon Dieu; mais je m'y consacre de nouveau au

commencement de cette journée, je vous offre mon cœur, mon ame, mon corps & ma vie : je rapporte à votre gloire & à mon ſalut, toutes mes penſées, mes deſirs, mes paroles, & mes actions de ce jour ; je veux ſouffrir pour l'amour de vous & pour la rémiſſion de mes pechés, toutes les peines que j'aurai & tout le mal que j'endurerai aujourd'hui. ℟. Ainſi ſoit-il.

Acte de Demande.

VOus connoiſſez mes beſoins, ô mon Dieu, & ceux de votre Egliſe : je vous demande pour moi la grace de ne vous point offenſer pendant ce jour, & de le paſſer dans votre amour & dans votre ſervice. Je vous prie auſſi pour toute l'Egliſe, accordez à chacun de ſes enfans ce que vous ſçavez qui lui convient.

Promesses du Batême & profession du Christianisme.

JE renonce à satan, à toutes ses pompes & à toutes ses œuvres. C'est à vous, très sainte & adorable Trinité, Pere, Fils & Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, que je me dévoue & me consacre comme à mon Créateur & à mon souverain Seigneur. Je m'attache à vous, ô mon divin Jesus, comme à mon chef & à mon Maître, je suis résolu d'imiter votre vie, de suivre vos maximes & de garder vos commandemens. Esprit Saint je me donne à vous & je me soumets à votre conduite : vivez & regnez dans mon cœur. Faites-moi la grace, ô mon Dieu, d'être fidéle à ces promesses & de vivre d'une maniere conforme à cette profession. ℟. Ainsi soit-il. Après cela on dit le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor*, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, à quoi on peut ajouter les Litanies du

Saint nom de Jesus, & les Oraisons suivantes.

Oraison à son Ange Gardien.

MOn Saint Ange Gardien, secourez-moi contre les ennemis de mon salut : priez pour moi, afin que je n'offense point mon Dieu pendant ce jour & que je puisse vivre & mourir dans sa sainte grace.

Oraison à son Patron.

O Glorieux Saint N. conduisez-moi, aidez-moi dans mes besoins, soiez mon protecteur auprès de Dieu & obtenez-moi les graces qui me sont nécessaires pour imiter vos vertus & votre sainte vie.

Oraison à tous les Saints.

SAints & Saintes du Paradis, intercedez pour moi auprès de notre Seigneur, afin que je puisse avec vous après ma mort le louer & le glorifier pendant toute l'éternité. ℟. Ainsi soit-il.

Après avoir fait l'éxamen de prévoiance de la journée, c'est-à-dire,

prévû ce qui peut faire tomber dans le peché, il faut prendre la résolution de l'éviter.

VOus connoissez ma foiblesse, ô mon Dieu, & le penchant que j'ai à vous offenser : éloignez donc de moi toutes les occasions du peché : vous sçavez celles ausquelles je succombe le plus ordinairement, qui sont N. & N. fortifiez-moi, & ne permettez pas que je retombe davantage dans les fautes, dont je vous ai déja tant de fois demandé pardon.

Priere qu'on dit le matin, à midi & le soir.

Angelus Domini nuntiavit Mariæ, & concepit de spiritu sancto. Ave Maria, &c.	L'Ange du Seigneur a anoncé à Marie, & elle a conçû par l'opération du Saint-Esprit. Je vous salue Marie, &c.
Ecce ancilla Do-	Voici la servante

du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Je vous salue Marie, &c.

mini, fiat mihi secundum verbum tuum. Ave Maria, &c.

Et le verbe s'est fait chair, & il a habité parmi nous. Je vous salue Marie, &c.

Et verbum caro factum est, & habitavit in nobis. Ave Maria, &c.

Prions.

Nous vous prions Seigneur, de répandre votre grace dans nos ames, afin qu'après avoir connu par la voix de l'Ange l'incarnation de votre Fils Jesus-Christ, nous puissions arriver un jour à la gloire de sa résurrection, qu'il a voulu nous pro-

Oremus.

Gratiam tuam quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut qui Angelo nuntiante Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus & crucem ad resurrectionis gloriam perducamur, per eundem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

curer par sa passion & sa croix, par le même Jesus-Christ. ℟. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XXIII.

Prieres pendant la journée.

En sortant de la maison.

REglez mes pas, ô mon Dieu, selon votre parole, & faites qu'aucune iniquité ne me domine. *Ps.* 118. 33. ou bien,

Daignez Seigneur regler mes voies, de telle sorte que je garde la justice de vos ordonnances. *Ps.* 118. 5.

En entrant dans l'Eglise.

J'Entrerai dans votre maison, & rempli de votre crainte je vous adorerai dans votre saint Temple. *Ps.* 5. 7.

En prenant de l'eau benite.

O Mon Dieu, lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, & purifiez-moi de mon peché. *Ps.* 50.

Car je le déteste de tout mon cœur. *Ps.* 50.

En arrivant devant le Saint Sacrement, ou lorsqu'on passe devant une Eglise, où il repose.

JE croi, mon Sauveur, que vous êtes ici present. Je vous y adore; j'espere en vous; & je vous aime de tout mon cœur.

Avant ses principales actions.

MOn Dieu je vous offre cette action, *ou* mon travail, donnez y votre sainte benediction. Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. *ou bien*,

Je veux faire cette action pour votre gloire & pour mon salut, *ou bien* pour vous, mon Dieu, & pour la rémission de mes pechez.

Benediction de la Table avant le repas.

Benissez.	*Benedicite.*
℟. C'est au Seigneur à benir.	℟. *Dominus.*
Benediction. Que	Benedictio. *Nos*

& ea quæ sumus sumpturi benedicat dextera Christi,	la main de Jesus-Christ nous benisse & la nourriture que nous allons prendre,
℣. *In nomine Patris † & Filii & Spiritus Sancti. Amen.*	℣. Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Ou bien,

JE vous offre, ô mon Dieu, la nourriture que je vais prendre, faites moi la grace de ne la prendre que pour votre gloire & pour vous mieux servir. Dites ensuite le Benedicité comme auparavant

Actions de graces après le repas.

Agimus tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis & regnas in sæcula sæculorum.	Nous vous rendons graces pour tous vos bienfaits, ô Dieu tout puissant, qui vivez & regnez dans tous les siecles des siecles. Ainsi soit-il.
℟. *Amen.*	

Daignez,

Daignez, Seigneur, donner la vie éternelle pour récompense à tous ceux qui nous font du bien pour l'amour de vous. ℟. Ainsi soit-il.	*Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum, vitam æternam.* ℟. *Amen.*
℣. Benissons le Seigneur.	℣. *Benedicamus Domino.*
℟. Graces à Dieu.	℟. *Deo Gratias.*
Que les ames des Fidéles reposent en paix par la misericorde de Dieu. Ainsi soit-il.	*Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.*

Ou bien,

MOn Dieu, je vous remercie de la nourriture que vous m'avez donnée : faites-moi la grace que la vie qu'elle me conservera, soit emploiée à vous servir & à travailler à mon salut. ℟. Ainsi soit-il.

Avant la converſation & les viſites.

O Jeſus qui êtes venu d'enhaut nous viſiter, & qui avez converſé avec les hommes, faites que je les viſite & que je converſe avec eux, dans les mêmes diſpoſitions & pour les mêmes fins que vous avez eûes ; que je m'y conduiſe d'une maniere digne de votre Evangile & de ma vocation ; que j'y évite le peché, ſur tout la médiſance, les raports, les railleries, la vanité, &c. & que j'y pratique à votre exemple la charité, la douceur, l'humilité, la patience, &c.

CHAPITRE XXIV.

Continuation des prieres pendant la journée.

Quand on eſt eſt tenté ou en quelque peril.

VEnez à mon aide, ô mon Dieu: hatez-vous Seigneur de me ſecourir. *ou bien*,

Je renonce de tout mon cœur à cette tentation, ne permettez pas, mon Dieu, que j'y ſuccombe.... *ou bien*,

Sauvez-moi Seigneur, car je ſuis prêt de faire naufrage. *ou bien*,

Que je meure plutôt que de conſentir à ce qui peut vous déplaire, ô Dieu de mon cœur, &c.

Quand on eſt tombé dans quelque peché.

MOn Dieu, faites-moi miſéricorde, j'ai peché : je vous en demande pardon. *ou bien*,

Je ſuis bien malheureux de vous avoir offenſé, vous mon Dieu, qui êtes la bonté même : je vous promets avec le ſecours de votre grace de n'y plus retomber, & d'en éviter les occaſions. *ou bien*,

Mon Dieu, je ſuis un pécheur : faites-moi miſéricorde.

Quand on endure quelque mal, ou qu'on est dans l'affliction, ou réduit dans la pauvreté.

FOrtifiez-moi, mon Dieu, dans cette peine. *ou bien*,

Soutenez-moi, ô mon Jesus, dans cette affliction. *ou bien*,

Je veux souffrir ce mal que j'endure, cette pauvreté où je suis réduit, pour l'amour de Dieu & pour la rémission de mes pechés. *ou bien*,

Vous êtes mon refuge, ô mon Dieu, dans les maux qui m'environnent. C'est de vous seul que j'attens du soulagement. *ou bien*,

Je vous en conjure, Seigneur, assistez-moi, moi qui n'ai point d'autre appui, ni d'autre ressource que vous. *ou bien*,

Seigneur, aiez la bonté de me soulager : Ah! s'il vous plaisoit de me tirer de ma misére. *ou bien*,

Je porterai volontiers votre colére, Seigneur, parce que j'ai peché. *ou bien*,

J'ai peché, & je ſuis veritablement coupable devant vous, ô mon Dieu : Ah ! je ne ſuis pas encore puni comme je le mérite. *ou bien*,

Vous êtes juſte, Seigneur, & tous vos jugemens ſont équitables. *ou bien*,

Mon Dieu, que votre volonté ſoit faite, & que votre ſaint nom ſoit beni à jamais.

Quand quelqu'un nous a offenſés.

MOn Dieu, je pardonne à N. qui m'a offenſé. Je veux l'aimer du fond de mon cœur, pour l'amour de vous, Seigneur ; faites-lui miſéricorde & à moi auſſi.

Quand on voit quelqu'un qui offenſe Dieu.

MOn Dieu, je vous demande pardon pour cette perſonne : je vous prie de lui faire la grace de ſe reconnoître, & à moi de ne point vous offenſer.

Quand l'heure ou la cloche sonne.

FAites-moi la grace, ô mon Dieu, de bien vivre & de bien mourir. *ou bien*,

Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force. *ou bien*,

J'espere en votre miséricorde. *ou bien*,

Mon Dieu, & mon tout. *ou bien*,

Dieu de mon cœur & mon partage pour toute l'éternité : Qui me séparera de Jesus-Christ ? Qui m'empêchera de l'aimer ? *ou bien*,

Vous êtes mon Dieu, mon sort est entre vos mains. *ou bien*,

Seigneur, aiez pitié de moi selon votre grande miséricorde. *ou bien*,

Mon Dieu, quand serai-je assez heureux pour vous posséder dans le ciel. *ou bien*,

Aiez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis foible.

Quand on entend ſonner pour un mort, ou qu'on le porte en terre.

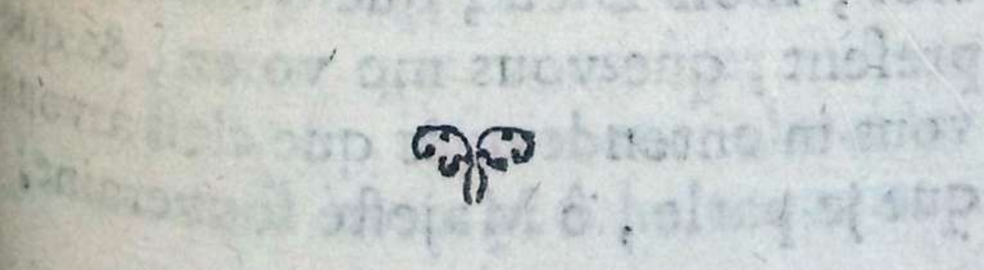
MOn Dieu, faites miſéricorde à cette perſonne par les merites de Jeſus-Chriſt. *Dire enſuite un De profundis*, ou un *Pater* ou *Ave* pour le repos de ſon ame.

Quand on paſſe devant une Croix.

MOn Dieu, délivrez-moi des ennemis de mon ſalut par le ſigne & les mérites de votre croix : Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Eſprit. Ainſi ſoit-il.

En paſſant devant les images des Saints.

SAints & Saintes qui regnez avec Jeſus-Chriſt dans le ciel, priez pour moi.



CHAPITRE XXV.

PRIERES POUR LE SOIR.

Priere du Soir.

Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Invocation du secours du Saint-Esprit.

ESprit Saint, venez en moi, éclairez mon esprit de vos divines lumieres, & embrasez mon cœur du feu de votre saint amour, afin que je puisse faire ma priere avec l'attention, la dévotion, & le respect que je dois avoir.

Acte de Foi.

JE croi en general tout ce que l'Eglise croit, & en particulier je croi, mon Dieu, que vous êtes ici present, que vous me voiez, & que vous m'entendez, & que c'est à vous que je parle, ô Majesté souveraine.

Acte d'Adoration.

GRand Dieu, prosterné devant-vous, je vous reconnois pour mon Createur & mon souverain Seigneur, je vous fais hommage de mon être & de ma vie, je me soumets à votre conduite, & je me dévoue pour jamais à votre service.

Acte d'Espérance.

QU'y a-t-il pour moi dans le ciel, & que desirai-je sur la terre, sinon vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu de mon cœur, & mon partage pour toute l'éternité ? J'espere vous posséder un jour & recevoir de votre bonté les moiens nécessaires pour arriver à ce bonheur.

Acte de Charité.

VOus le sçavez, Seigneur, que je vous aime, oui, mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, de toute mon ame, & de toutes mes forces, parce que vous êtes infiniment bon & infiniment aimable. J'aime aussi mon prochain comme

moi-même pour l'amour de vous

Acte de Remerciment.

JE vous remercie, mon Dieu, de m'avoir mis au monde & fait Chrétien, & de tous les biens que j'ai reçûs de vous & pour l'ame & pour le corps, en ce jour & pendant toute ma vie.

Acte de Demande.

JE vous ſupplie, mon Dieu, de m'accorder vos lumieres pour connoître les péchez que j'ai commis en ce jour, & la douleur néceſſaire pour les déteſter.

Il faut rentrer en ſoi-même, & examiner ſa conſcience ſur les péchez que l'on a commis pendant le jour, en penſées, en deſirs, en paroles, par actions, & par omiſſions, & particuliérement ſur ceux auſquels on eſt le plus ſujet.

Pauſe.

Acte de Contrition.

JE vous demande pardon, ô mon Dieu, de tous les péchez que j'ai

commis en ce jour & pendant toute ma vie, je les déteste pour l'amour de vous & parce qu'ils vous déplaisent, je me repens de les avoir commis, je vous promets avec le secours de votre sainte grace, de m'en corriger, d'en faire pénitence, & de n'en plus commettre.

Acte d'Offrande.

JE vous offre, ô mon Dieu, le repos que je vais prendre. Je ne desire de le prendre que pour votre gloire, accordez-moi la grace de ne vous point offenser pendant cette nuit, préservez-moi de tout peché, & de la mort subite; & faites que mon cœur ne respire & ne vive que pour vous.

Ensuite on recite *Notre Pere* &c. *Je vous salue Marie* &c. *Je croi en Dieu* &c. *Je confesse à Dieu*, &c. à quoi on peut ajouter *les Litanies de la Sainte Vierge*, & un *De profundis* pour les Fidéles Trepassez.

Mon Saint Ange gardien, mon Saint Patron, tous les Saints & Saintes du Paradis, priez & intercedez auprès de Dieu pour moi, obtenez-moi qu'il me fasse misericorde, avec la grace de reposer en paix, & d'être preservé de tout peché & d'une mort subite. ℟. Ainsi soit-il.

Mon Dieu faites miséricorde aux pecheurs, accordez le repos aux ames des Fidéles Trepassez, & à tous ceux de cette maison la grace de vivre en paix, en union, & en concorde. ℟. Ainsi soit-il.

Enfin il faut se souvenir qu'on peut mourir la nuit, & voir si on est prêt à paroître devant Dieu, & tâcher de se mettre dans l'état auquel on desireroit d'être trouvé à l'heure de la mort.

Pause.

Préparation à la Mort.

MOn Dieu, je sçai que je mourrai, & peut être que je n'ai plus que peu de momens à vivre; peut

peut être que je ne ſortirai point du lit où je vais me coucher : auſſi m'avertiſſez-vous d'y entrer comme dans mon tombeau. Ah ! que je voudrois à l'heure de ma mort avoir toujours vêcu ſans peché, & vous avoir toujours aimé ! Mettez-moi dès à preſent dans ces ſaintes diſpoſitions : oui, mon Dieu, je déteſte le peché, je vous aime, je veux vivre & mourir dans votre ſaint amour.

Que le Seigneur tout puiſſant & tout miſéricordieux, le Pere † le Fils & le Saint-Eſprit, nous donne une nuit tranquille, & une heureuſe fin, qu'il nous beniſſe & nous conſerve en paix. ℟. Ainſi ſoit-il.

En ſe deshabillant.

FAites, ô mon Dieu, qu'en me dépouillant des marques du peché, je me dépouille en même tems du vieil homme & de ſes œuvres.

ou bien,

Mon Dieu, dépouillez mon ame

de ſes vices & de ſes mauvaiſes inclinations.

En ſe mettant au lit.

EClairez-moi, Seigneur, de la lumiere de votre grace, afin que je ne m'endorme point du sommeil de la mort.

Etant au lit.

SEigneur, je remets mon ame entre vos mains : préſervez-moi du peché, & d'une mort imprévue. Au nom du Pere ✝ & du Fils & du Saint-Eſprit. Ainſi ſoit-il.

CHAPITRE XXVI.

Du ſervice Divin.

I. LEs Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole tacheront d'inſpirer aux enfans qui leur ſont confiez, de l'amour pour le ſervice Divin, & ſur tout pour celui de leur Paroiſſe. Ils les inſtruiront ſur la pieté, le recueillement, le reſpect & la mo-

destie qu'ils doivent y faire paroître, & de la maniere de s'occuper dans le tems qu'ils y assistent, pour le faire avec fruit. Car il est de la derniere conséquence de former de bonne heure les enfans à ces devoirs de religion, & de leur en faire pratiquer les actes avec une grande exactitude, afin qu'ils en prennent une sainte habitude pendant qu'ils vont à l'Ecole. C'est le moien qu'ils continuent de s'acquiter de ces obligations de la même maniere le reste de leur vie.

II. Comme le Service Divin renferme la Sainte Messe & les offices publics de l'Eglise, ils les instruiront de ces deux devoirs de religion : on doit apprendre aux enfans dans les Ecoles à s'y occuper de la maniere dont ils sont capables & qui convient à l'un & à l'autre.

III. Pour ce qui est de la Sainte Messe, on doit leur donner d'abord une grande idée de ce Mystere re-

doutable, & les porter à y assister avec beaucoup de foi, de modestie & de pieté, toutes les fois que leurs Maîtres & Maitresses jugeront à propos qu'ils y assistent. Apprendre à ceux qui ne sçavent pas lire, les prieres qu'ils peuvent faire dans ce tems-là, ou le Chapelet qu'ils doivent reciter tantôt en Latin tantôt en François, mais avec pieté. Recommander à ceux qui sçavent lire, de suivre le Prêtre dans chaque priere & dans chaque action du sacrifice, en recitant l'Exercice de la Sainte Messe qui se trouve dans presque tous les livres de pieté.

IV. On doit encore apprendre aux enfans dans les Ecoles à assister avec pieté aux offices publics de l'Eglise, à y chanter les louanges de Dieu, ou à les entendre chanter par les autres, ou à reciter en leur particulier ces prieres publiques, ou à faire d'autres prieres. Si les garçons chantent dans ces offices publics, il faut les

avertir de ſuivre le chœur & de ne pas cauſer de deſordre, mais de le faire avec modeſtie & d'un ton de voix pieux & édifiant, chacun de ſon côté.

V. Il eſt important de porter & d'accoutumer les enfans pendant qu'ils vont à l'Ecole, à aller exactement les Dimanches & les Fêtes à la Meſſe de leur Paroiſſe, au Prône, à Vêpres, au Catechiſme, aux Inſtructions & à tous les Offices publics qui ſe font dans leurs Paroiſſes, & à y aſſiſter d'une maniere qui puiſſe être agréable à Dieu, édifiante au prochain, & ſalutaire à eux-mêmes.

VI. On peut dire que le principe du dérangement & du déreglement des jeunes gens, vient ſouvent de leur infidélité à ces devoirs de religion dans leur Paroiſſe, ou de ce qu'ils s'en acquitent mal après être ſortis des Ecoles. C'eſt ce que l'experience ne fait que trop connoître tous les jours. Ce malheur eſt ſi or-

dinaire & ſi commun qu'on ne ſçauroit aſſez conjurer les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole, de faire tous leurs efforts pour les prévenir dans les enfans dont ils ſont chargés, en leur recommandant ſans ceſſe de n'oublier jamais ces obligations, ni la maniere de les remplir ; & en s'appliquant avec un ſoin particulier à les bien former là-deſſus & à les y accoutumer.

Il eſt néceſſaire que ceux qui font l'Ecole les menent à la Meſſe, & aux autres offices publics, qu'ils les aient ſous leurs yeux, pour leur apprendre par la pratique la maniere d'y aſſiſter, & de révérer les ſaints Myſteres, comme ils doivent ; & pour les tenir dans la modeſtie, le ſilence, le recueillement & l'application à la priere. Il n'eſt pas poſſible, ſans cela, que les enfans y aſſiſtent comme il faut : ils n'y font paroître ni application, ni crainte de Dieu : ils s'aſſemblent pour cau-

ser pendant les saints Mysteres, pour badiner, & souvent pour se quereller & se battre. En un mot, ils ne prient point, & ne donnent aucune marque de pieté & de Christianisme.

CHAPITRE XXVII.

Des Sacremens.

UNe des grandes obligations des Maîtres & des Maitresses d'Ecole à l'égard des enfans dont ils sont chargez, c'est de leur apprendre à profiter des Sacremens qu'ils ont déja reçûs, à recevoir dignement ceux dont ils sont capables; & à s'y préparer par leur bonne conduite & par leurs prieres.

Ils ne sçauroient trop souvent avertir les enfans qui ont le bonheur de posséder la grace qu'ils ont reçûe dans les Sacremens, de la ranimer de tems en tems: ni exhorter avec assez d'instance ceux qui onte u le

malheur de la perdre par le peché mortel, à ne point tarder à la recouvrer par une véritable & sincere penitence.

Ils doivent leur inspirer de santifier le jour anniversaire de leur batême, & leur faire observer ce qui est marqué dans la Conduite imprimée pour cela, les faisant ressouvenir de ratifier les promesses & de renouveller la profession du Christianisme que leurs Parcins & leurs Mareines ont faites pour eux sur les fonts du Batême,

1. Aussi-tôt qu'ils ont l'usage de la raison;

2. Le jour anniversaire de leur Batême;

3. Avant que de recevoir le Sacrement de la Confirmation;

4. Les veilles ou les jours de Pâques & de la Pentecôte;

5. Les Fêtes de la Sainte Trinité, de l'Epiphanie, & de la Dedicace;

6. Les jours de la Presentation de

Jesus-Christ & de la Sainte Vierge au Temple ;

7. Enfin lorsqu'ils sont dangereusement malades.

Ils doivent exhorter ceux qui ont été confirmez, à se renouveller dans l'esprit qu'ils ont reçû dans ce Sacrement.

1. Le jour anniversaire de leur Confirmation.

2. A la Fête ou dans l'octave de la Pentecôte.

Ils disposeront les enfans qui ont l'usage de raison, à s'approcher de tems en tems du Sacrement de penitence ; ils les prépareront tous à se confesser aux approches des grandes Fêtes de l'année, & ils les adresseront aux Confesseurs sages & éclairez de leur Paroisse. Ils les porteront à demander pardon à leurs Peres & à leurs Meres avant ou après la Confession qu'ils font à la fin de l'année & à Pâques, & à leur demander leur benediction au commencement de l'année.

Ils porteront ceux qui ſe diſpoſent à leur premiere Communion, à ſe confeſſer tous les mois dans l'année qui la précede, & tous les quinze jours dans les trois derniers mois.

Ils apprendront aux uns & aux autres les préparations qu'il faut apporter à ce Sacrement; c'eſt-à-dire, qu'ils les inſtruiront de la pratique de l'Examen, de la Contrition, & de la Confeſſion; ou ce qu'il faut qu'ils faſſent, 1. Pour connoître leurs pechés: 2. Pour concevoir une vive douleur, & former une ferme réſolution de ne les plus commettre: 3. Pour les déclarer dans le Tribunal de la penitence.

Ils peuvent ſe ſervir pour cela de quelque Conduite pour la Confeſſion, qui ſoit courte & facile, & ils leur feront répeter avant qu'ils ſe preſentent à ce Sacrement, les diſpoſitions qu'ils auront eu ſoin de leur faire apprendre auparavant.

Enfin, ils leur liront l'Examen de Conſcience, & leur feront faire attention ſur les pechez dont ils peuvent être coupables.

2. Ils leur repreſenteront les motifs les plus capables avec le ſecours de la grace, de les porter à des ſentimens d'une ſincére penitence.

3. Ils leur feront produire à genoux les Actes de Contrition marqués dans la Conduite pour la Confeſſion ; & afin de leur faciliter cette pratique, ils les produiront eux-mêmes pour eux & en leur nom, avant qu'ils ſe preſentent au Confeſſionnal.

4. Ils leur répéteront & leur feront répéter ce qu'il faut obſerver ; 1. Avant que d'entrer dans le Confeſſional ; 2. Lorſqu'ils y ſont entrez ; 3. Après qu'ils en ſont ſortis, pour faire cette grande & importante action avec toute l'exactitude & toute la perfection dont ils ſont capables, ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur.

Il ſeroit quelque fois bon que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole euſſent une entrevûe, ſi cela ſe pouvoit, avec les Confeſſeurs de leurs enfans, pour leur communiquer les connoiſſances qu'ils ont du caractere de leurs eſprits, de leurs inclinations, de leurs défauts. Car les Confeſſeurs ne peuvent pas connoître autant qu'ils doivent, les enfans, par ce qu'ils leur diſent d'eux-mêmes : & l'obligation qu'ont les Maîtres & les Maitreſſes de leur ménager, autant qu'il eſt en eux, tous les moiens de ſalut, doit les porter à faire de leur côté tout ce qu'ils peuvent, pour empêcher que les Confeſſeurs ne s'y méprennent, & que les enfans n'abuſent du Sacrement.

Ils enſeigneront aux enfans ſelon leur capacité ce qui peut les rendre indignes de l'abſolution, afin que s'il arrive que les Confeſſeurs la leur refuſent, ou la leur different, ils ſe ſoumettent avec reſpect à leur jugement

ment, & qu'ils travaillent à s'en rendre dignes, & pour cela, ils leur liront les cas où ils doivent s'y attendre, & ne point trouver mauvais qu'on leur refuse ou qu'on leur differe l'absolution selon l'esprit de l'Eglise.

Un Chrétien n'est pas en état de recevoir l'absolution.

1. Quand il est dans l'habitude du peché mortel, jusqu'à ce qu'il s'en soit corrigé.

2. Quand il est dans l'occasion prochaine du peché, jusqu'à ce qu'il en soit sorti.

3. Quand il est dans l'inimitié, jusqu'à ce qu'il se soit réconcilié.

4. Quand il a fait tort au prochain, jusqu'à ce qu'il l'ait réparé, s'il le peut, sur tout lorsqu'il l'a déja promis, sans tenir sa parole.

5. Quand il ignore les devoirs generaux du Christianisme, & les devoirs particuliers de son état, jusqu'à ce qu'il en soit instruit.

6. Enfin quand il ſe preſente au Tribunal de la penitence ; 1. Sans avoir fait un éxamen ſuffiſant de ſes pechez ; 2. Sans avoir fait ce qui eſt néceſſaire pour avoir la contrition ; 3. Lorſqu'il n'a pas fait la déclaration entiere de ſes pechez ; 4. Quand il ne veut pas accepter ni faire la penitence ſalutaire & convenable que le Confeſſeur veut lui impoſer.

Il ſeroit à propos, ſi cela étoit poſſible, que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecoles menaſſent leurs enfans à l'Egliſe au jour & à l'heure que les Confeſſeurs leur auront marquez pour les confeſſer, & qu'ils reſtaſſent pendant qu'ils les confeſſent, afin de les contenir dans la modeſtie, le ſilence, & le recueillement convenable à cette importante action.

Quand il y aura dans leurs Ecoles quelques enfans qui prétendent faire leur premiere Communion, ils n'é-

pargneront rien pour les aider à s'y disposer pendant l'année qui la précede, ils leur feront apprendre & pratiquer ce qui est marqué dans la Conduite pour bien faire la premiere communion imprimée à Rouen chez la veuve Oursel.

Ils doivent regarder cette action comme une des plus importantes de leur ministere, y donner tout ce qu'ils ont de lumiere, de pieté, d'assiduité, afin que rien ne manque à ces ames lorsque le Roi du ciel y fera son entrée ; & que ces nouveaux Temples du Très-haut soient pourvûs de tous les ornemens nécessaires pour le culte du vrai Dieu qui veut y être adoré en esprit & en verité.

Ce sont-là les moiens de conduire les enfans à Jesus-Christ & d'attirer sur-eux & sur les Maîtres & sur les Maitresses d'Ecole, tous les effets de sa bonté & de sa misericorde ; c'est ainsi qu'une Ecole devient

l'objet des plus tendres regards du Dieu de toute grace, & l'Ecole de celui qui est notre unique Maître, & que le Pere celeste nous ordonne d'écouter.

CHAPITRE XXVIII.

De l'esprit de Religion qu'il faut inspirer aux enfans dans les Ecoles.

LE peu de Religion qu'il y a même dans le Christianisme vient du peu de soin qu'on a d'en inspirer l'esprit aux enfans dès leur plus tendre jeunesse, où ils sont plus susceptibles des impressions qu'on peut leur donner de cette vertu. Il est donc important que les Maîtres & les Maitresses s'appliquent à en faire souvent des leçons aux enfans, dans les Ecoles dont ils ont la conduite : ce qui consiste,

1. A leur donner une haute idée de

l'excellence & de la grandeur de Dieu, de Jesus-Christ son Fils, & de toutes les choses saintes.

2. A leur imprimer les sentimens d'estime & de respect que méritent ces grands objets.

3. A les porter à donner au dehors des témoignages de ces sentimens & de ces dispositions, & à faire une profession extérieure de rendre à Dieu, à Jesus-Christ son Fils, & à toutes les choses saintes, le culte & la vénération qui leur sont dûs à proportion de leur excellence & de leur grandeur, par l'exercice des principaux actes de cette vertu, qui sont l'adoration, le sacrifice, la priere, &c.

Il est donc du devoir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole d'inspirer aux enfans qui leur sont confiez, l'esprit de Religion, & de les porter à pratiquer cette vertu, c'est-à-dire, à rendre tant intérieurement qu'extérieurement,

1. Le culte ſouverain qui eſt dû à Dieu & à Jeſus-Chriſt ſon Fils, à ſes Miſteres, à ſes Sacremens, à ſa parole, &c.

2. L'honneur qui eſt dû à la Sainte Vierge en qualité de Mere de Dieu;

3. Celui qui eſt dû aux Saints & aux Saintes du Paradis, à leurs Reliques, à leurs Images;

4. Le reſpect qui eſt dû, 1. Aux perſonnes conſacrées à Dieu, comme aux Eccleſiaſtiques, aux Religieux & aux Religieuſes, 2. Aux jours dédiés au ſervice de Dieu, comme ſont les Dimanches & les Fêtes;

5. La vénération qui eſt dûe aux choſes deſtinées au culte de Dieu comme ſont les vaſes ſacrés, les ornemens de l'Egliſe;

Enfin, le profond reſpect qui eſt dû aux lieux Saints, où Dieu veut bien demeurer avec nous comme dans ſa maiſon, où il nous reçoit

avec tant de bonté & de miséricorde; où il a les yeux ouverts sur ceux qui y sont, les oreilles attentives aux prieres qu'on fait en ce lieu, & le cœur attaché & attendri sur les besoins de ceux qui s'y presentent devant lui; & où par conséquent il faut paroître avec un exterieur & un intérieur plein de Religion; garder la modestie dans ses regards, la retenue dans ses paroles, la bienséance dans sa posture; s'occuper à adorer Dieu en esprit & en vérité, & à lui rendre ses autres devoirs, & à invoquer les Saints; s'appliquer à se santifier soi-même par la réception des Sacremens, par la fidélité à y entendre la parole de Dieu, par l'exercice de la priere; se donner bien de garde de profaner ce saint lieu par aucun peché; veiller sur soi-même pour y éviter les immodesties, pour en bannir les discours inutiles & pour n'y point avoir de regards curieux.

Quand les Maîtres & les Maitresses peuvent avoir leurs enfans à l'Eglise sous leurs yeux, ils doivent être attentifs à les tenir dans le respect, la modestie & la bienséance; & à les obliger à prier Dieu sans dissipation. C'est une seconde Ecole où l'on doit faire tirer le fruit de la premiere, en leur apprenant par la pratique à honorer le lieu saint, à révérer les Misteres qui s'y célébrent, à y assister avec pieté & avec foi; à y adorer Dieu dans son saint Temple; enfin à y louer le Seigneur par le chant des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques Spirituels.

Les Maitresses apprendront à leurs filles à se mettre dans un exterieur qui montre la pudeur peinte sur leur visage, dans leur air & leurs manieres; & à garder la modestie dans leurs habits, leurs parures & leurs ajustemens. Elles leur inspireront une grande horreur de ces nudités honteuses des gens du monde, qui

découvrent leur gorge, leur ſein, & leurs épaules, & qui ſe coiffent d'une maniere qui ne convient qu'à des perſonnes déréglées. Elles leur recommanderont ſouvent de ne jamais paroître en cet état nulle part, mais beaucoup moins dans les lieux ſaints, & dans la reception des Sacremens. Elles leur feront mettre des mouchoirs qui les cachent entiérement, & non de ces mouchoirs qui laiſſent voir une partie de leur nudité. Elles les inſtruiront ſur cela, & leur feront voir que ce ſont-là en partie ces pompes de ſatan auſquelles elles ont renoncé dans leur Batême; & que c'eſt violer les vœux & les promeſſes qu'elles y ont faites à Dieu, que de s'ajuſter de cette maniere. Elles leur donneront la même horreur du fard & des mouches, qui ſont des choſes dont le démon eſt l'auteur, & qu'il inſpire à celles qui ſont à lui, pour défigurer l'ouvrage & l'image de Dieu, que le peché de nos pre-

miers parens avoit effacée, & que Jesus-Christ avoit renouvellée en elles par la grace du Batême.

CHAPITRE XXIX.

Du chant des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques Spirituels.

IL est très important pour le salut des enfans, de ne point laisser souiller leurs yeux, leurs oreilles, & leur langue par des chansons profanes & impures. C'est-pourquoi les Maîtres & les Maitresses d'Ecole leur apprendront à chanter des Pseaumes, des Hymnes, & des Cantiques Spirituels, qui leur donnent la même satisfaction; qui les élevent en même tems à Dieu, & les instruisent de leur Religion. Ils tacheront de leur donner du goût pour cet exercice: ils ne peuvent rendre un plus grand service au public que de leur faire apprendre ces Cantiques & les

leur faire chanter, & de leur donner beaucoup d'horreur & de mépris pour les chanſons profanes dont le monde eſt plein & qui ſont pour la plûpart ſi contraires à la pudeur, à la pieté, & à la Religion ; ils prendront extremement garde qu'on ne leur en apprenne jamais, & s'ils en trouvent entre leurs mains, ou chez leurs Peres & leurs Meres, ils les enleveront & les bruleront ; elles ne méritent que le feu.

Ils s'animeront à ce devoir important par les exhortations que le ſaint Roi David nous fait ſi ſouvent dans ſes Pſeaumes, de chanter les louanges de Dieu. *Chantez*, dit-il, *un nouveau Cantique à la louange du Seigneur.* Pſ. 95, 1. *Chantez des Hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez la terre, chantez des Cantiques & beniſſez ſon nom.* Pſ. 95, 2. *Rempliſſez-vous du Saint-Eſprit*, dit S. Paul, *vous entretenant de Pſeaumes, d'Hymnes & de Cantiques Spirituels.* aux Eph. 5.

18, 19. *Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres, par des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques Spirituels.* aux Col. 3. 16.

Ils imiteront en cela la conduite des Saints Peres qui faisoient chanter aux fidéles de l'un & de l'autre sexe des Cantiques de dévotion en langue vulgaire ; C'a été celle de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Jean Chrysostome, de S. Jerôme, de S. Ambroise, de S. Augustin ; C'a été celle du sçavant Gerson Chancelier de l'Université de Paris, de S. François Xavier ; C'a été & c'est encore la pratique des plus sçavans & des plus zêlez Missionnaires de France, qui ont été & qui sont encore autorisés en cela par Messeigneurs les Prélats de ce roiaume, qui ont approuvé & approuvent avec éloge la méthode d'occuper & d'instruire les peuples par le moien des Cantiques Spirituels.

» Les pourceaux, dit S. Chrisostome,

courent aux lieux où il y a de la «
boue & de l'ordure, les abeilles «
au contraire aiment les parfums & «
les odeurs agréables. De même «
les démons entrent en foule dans «
ceux qui chantent des chanſons «
impures ; & au contraire la grace «
du Saint-Eſprit ſe répand ſur ceux «
qui chantent des Cantiques ſpiri- «
tuels, & il ſantifie leurs ames & «
leurs bouches : au lieu donc que «
les gens du monde font un thea- «
tre de leur maiſon, vous devez «
faire une Egliſe de la vôtre. Car «
on peut bien regarder comme des «
Egliſes les lieux qui ſont ſantifiez «
par les Pſeaumes, les Hymnes, & «
les Cantiques Spirituels, & par «
la conſpiration de pluſieurs per- «
ſonnes qui ne ſe trouvent dans la «
même compagnie que pour s'unir «
dans les louanges de Dieu. Com- «
me l'eſprit impur, dit encore ce «
Pere aux fidéles de Conſtantino- «
ples, s'empare de l'ame de ceux «

» qui chantent des chansons diabo-
» liques ; ainsi l'Esprit Saint verse la
» plénitude de ses graces sur ceux
» qui chantent des Hymnes & des
» Cantiques. Rien n'est plus propre
» à inspirer l'amour de la pureté aux
» enfans, à consacrer leur esprit,
» leur mémoire, leur bouche, &
» leurs oreilles au Seigneur. Rien
» n'est plus propre à porter à Dieu
» ceux de la maison & du quartier
» qui les entendent. C'est un excel-
» lent moien pour adoucir le travail,
» pour se consoler dans l'affliction, &
» pour se réjouir au Seigneur dans la
» prospérité. On a presentement beaucoup deCantiques Spirituels imprimés où les mysteres de laReligion & les devoirs de la pieté chrétienne sont heureusement exprimés, & que l'on a mis sur des chants & sur des airs fort harmonieux, & qui en divertissant agréablement l'esprit, le portent à Dieu & nourrissent la pieté dans les ames, & sont un remede

pour empêcher le ravage que le démon fait dans le monde par les chansons dissolues & profanes que l'on chante par tout : & rien n'est plus propre que le chant pour faire passer les vérités saintes de la bouche dans le cœur.

Pour faciliter l'usage du chant des Cantiques il faut, 1. Commencer par des airs aisez, 2. En faire chanter peu à la fois, 3. Former deux ou trois enfans qui aient un peu de voix en leur apprenant l'air du Cantique que l'on doit chanter, afin qu'ils puissent conduire les autres enfans qui chantent, & les soutenir dans le chant du Cantique, 4. Faire commencer un vers ou deux de chaque couplet du Cantique par un ou deux enfans, & le faire ensuite répeter aux autres, & faire chanter ainsi un couplet ou deux de quelque Cantique à la fin de la classe. Le zêle qu'un Maître d'Ecole doit avoir

pour le chant des louanges de Dieu doit le porter à apprendre à chanter à ceux de ſes écoliers qui ont de la voix & de la diſpoſition pour le chant, afin qu'ils puiſſent aider à chanter à l'Egliſe. Il leur apprendra auſſi à répondre poſément & diſtinctement à la ſainte Meſſe, & à y ſervir modeſtement & dévotement: & il leur fera de tems en tems une répétition des cérémonies qu'ils doivent y obſerver. Il leur enſeignera encore à porter un chandelier, l'encenſoir, la croix, & à faire d'autres fonctions pour aider les Prêtres.

CHAPITRE XXX.

Devoirs des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole à l'égard de leurs Superieurs.

I. LEs Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole étant enfans de l'E-

glise, ils l'aimeront tendrement comme leur Mere, ils la respecteront comme l'Epouse de Jesus-Christ, ils lui obéïront & se soumettront à ses loix, à ses usages, & à ses décisions comme à l'organe du Saint-Esprit.

II. Ils inculqueront souvent à leurs enfans l'obligation où ils sont de demeurer inviolablement attachez à l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut.

III. Ils auront un très profond respect pour notre Saint Pere le Pape Vicaire de Jesus-Christ, & chef visible de l'Eglise.

IV. Ils auront encore un grand respect pour Nosseigneurs leurs Evêques, & executeront avec fidélité tout ce qu'ils auront reglé pour le bon ordre de leur Ecole, touchant les bonnes mœurs & l'avancement des enfans, & ils ne travailleront que sous leur autorité.

V. Ils auront aussi pour Messieurs leurs Curez une grande vénération, dont ils ne manqueront point de leur donner des marques dans les occasions qui pourront se rencontrer, soit par leurs paroles, soit par leurs actions, ne parlant jamais d'eux qu'avec respect, ne faisant jamais rien contre la vénération qu'ils doivent avoir pour eux.

VI. Ils auront toujours pour leurs personnes une grande déférence & vivront dans une particuliere dépendance à leur égard : & pour cela ils ne feront rien de nouveau par raport à l'Ecole & n'omettront rien que par leur avis & de leur consentement.

VII. Ils prieront Monsieur leur Pasteur de leur donner les avis qu'il jugera leur être nécessaires, soit pour leur conduite particuliere, soit pour celle de leur Ecole : ils les recevront avec respect, & feront tous leurs efforts pour en profiter.

VIII. Ils n'oublieront jamais le respect qu'ils doivent aux Prêtres & à ceux qui sont dans les Ordres, & même aux Tonsurez.

IX. Ils feront ensorte, s'ils le peuvent, de ne point manquer d'assister les Dimanches & les Fêtes au Catechisme qui se fait à l'Eglise, soit pour donner bon exemple aux Paroissiens; soit pour voir si leurs enfans répondront bien sur ce qu'ils leur auront enseigné pendant la semaine; soit pour apprendre à faire eux-mêmes le Catechisme à leurs Ecoliers dans l'Ecole; soit pour aider le Catechiste à contenir les enfans dans la modestie & dans le silence qu'ils doivent garder en ce tems-là.

X. Ils prieront Monsieur leur Pasteur de vouloir bien visiter de tems en tems leurs Ecoles: & quand il leur fera cet honneur ils lui rendront un compte éxact de la conduite de leurs enfans bonne ou mauvaise.

CHAPITRE XXXI.

De la visite des Ecoles.

NOus avons vû au commencement de cet ouvrage dans la Lettre que le Roi Louis XIV. écrivit en l'année 1688. à Monseigneur de Nemond Evêque de Bayeux, quel étoit le sentiment de ce grand Monarque au sujet des visites des Ecoles : Vous ne sçauriez rien faire, » lui dit-il, qui me soit plus agréa- » ble que de préposer un Ecclesiasti- » que d'une vertu & d'une capacité » distinguée, qui n'ait d'autre oc- » cupation que de parcourir tous les » lieux de votre Diocese pour visiter » les Ecoles & les Maîtres & les » Maitresses qui les gouvernent, afin » d'éxaminer s'ils s'acquitent de leur » devoir, & de les aider de ses con- » seils pour le bien remplir, avec » pouvoir de faire ce qu'il jugera à

propos pour l'instruction & l'édi- «
fication des enfans. «

Qu'est-ce qui peut mieux autoriser la visite des Ecoles faites par ceux à qui cette fonction est confiée, que la visite des Maisons Ecclesiastiques & Religieuses que les Superieurs Majeurs en font de tems en tems ? On est persuadé dans ces corps que cette pratique est utile & même nécessaire pour y conserver ou y faire revivre l'esprit de leur institut, pour y maintenir ou pour y rétablir la régularité. Pour peu de connoissance qu'on ait des Ecoles on sera également persuadé de l'utilité & de la nécessité de la visite qui en sera faite, soit pour exciter ou pour ranimer le zêle des Maîtres ou des Maitresses ; soit pour contenir ou faire rentrer les enfans dans leur devoir ; soit pour y conserver ou y rétablir la regle & la discipline. Ce sont autant d'éfets que produit une visite exacte, quand elle est bien

faite. Il eſt bon que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole ſoient prévenus en faveur de cette viſite, & qu'ils ſçachent ce que le viſiteur juge à propos d'y obſerver, afin de contribuer de leur côté à la perfection de cette importante action.

Ce qui fait l'objet de la viſite des Ecoles, ce ſont, 1. Les Maîtres ou les Maitreſſes qui les gouvernent, 2. Les enfans qui y ſont inſtruits & élevez, 3. L'ordre & la diſcipline qui doit y être réguliérement obſervée.

I. Il eſt important que le viſiteur des Ecoles ſoit informé dans la viſite qu'il en fait, de la vie, des mœurs, & de la conduite de ceux ou de celles qui les gouvernent; ſi leur vie eſt véritablement chrétienne; s'ils ſont de bonnes mœurs; ſi leur conduite eſt réguliére; s'ils ſont éxacts dans l'accompliſſement de leurs devoirs par raport aux enfans dont ils ont la conduite, par raport

aux Ecoles qu'ils gouvernent, &c. S'ils obſervent avec fidélité les regles de conduite néceſſaires pour s'acquiter dignement de leur Office, ſur leſquelles ils doivent s'attendre & ne point trouver mauvais, que celui qui viſitera les Ecoles, les interroge, & s'informe de leurs Paſteurs qui doivent lui en rendre témoignage pour leur bien particulier & pour l'intérêt du public.

Il les exhorte à remplir par raport à Dieu, à leurs Superieurs, à leurs Ecoliers, à eux-mêmes, tous leurs devoirs, rapportez au long dans cet ouvrage, auquel il doit les renvoier, ſoit pour s'en inſtruire, ſoit pour s'animer à les pratiquer.

II. Il eſt encore néceſſaire que le viſiteur ſoit inſtruit dans ſa viſite des bonnes & des mauvaiſes qualités des enfans de l'Ecole, qu'il ſçache le nom de ceux qui ſont ſages, modeſtes, pieux, diligens, & éxacts à leurs devoirs, pour les récompen-

ſer en leur donnant de petits prix comme des Images, de petits Livres de pieté. Il doit encore ſçavoir le nom des libertins, des lâches, des ignorans, des menteurs, des jureurs, pour leur faire de la confuſion, ou même pour les faire punir.

C'eſt aux Maîtres & aux Maitreſſes d'Ecole à rendre témoignage à la vérité ſur toutes ces choſes, ils doivent le faire d'autant plus volontiers, qu'ils verront par expérience que les prix qu'on diſtribue dans la viſite aux enfans ſages & diligens, & la confuſion qu'on fait aux libertins & aux négligens &c. produit un effet merveilleux: & rien n'eſt plus capable de donner de l'émulation aux uns & aux autres. La récompenſe & la louange engagent les ſages & les diligens à continuer à bien faire: la confuſion au contraire & la crainte d'être punis pourront exciter les lâches & les libertins à ſe corriger, ſur tout s'ils

voient

voient qu'on prenne leurs noms par écrit.

Les Maîtres & les Maitresses en préparant leurs enfans à cette visite doivent les avertir que le visiteur les examinera sur la lecture, sur l'écriture, sur le catechisme, sur les exercices de pieté qu'ils doivent pratiquer, sur la fréquentation des Sacremens, sur la fidélité à la priere du matin & du soir, s'ils assistent avec soin & avec pieté à la sainte Messe, s'ils sont modestes à l'Eglise, obéïssants à leurs Peres & à leurs Meres, fidéles & éxacts à venir à l'Ecole, s'ils y sont sages.

Enfin, il faut que celui qui visite les Ecoles, sçache ce qui s'y passe, comment elles se tiennent, si la discipline y est exactement observée, si l'ordre y regne, si l'Ecole commence à l'heure marquée, si les enfans sont exacts à prévenir cette heure pour pouvoir être tous au commencement de l'Ecole, si on est fidéle à

faire la priere avant & après l'Ecole, si le silence s'observe pendant l'Ecole, si les Censeurs font exactement leur devoir, si le Catechisme s'y fait exactement, & si les enfans sont bien instruits de leur Religion. & de leurs devoirs.

CINQUIE'ME PARTIE.

Discipline qui doit être observée dans les Ecoles Chrétiennes.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite des Maîtres & des Maitresses pour établir ou conserver une discipline exacte dans leurs Ecoles.

IL n'y a rien de plus important pour les Ecoles Chrétiennes que d'y établir & d'y conserver une discipline éxacte : rien n'est plus nécessaire pour l'avancement des enfans, qui sans cela ne peuvent guere pro-

fiter, & pour le ſoulagement des Maîtres & des Maitreſſes, qui s'épuiſent ſans fruit dans l'éxercice de leur emploi. Il faut donc établir ſolidement & conſerver avec ſoin cette diſcipline éxacte, dans les Ecoles : mais afin de le faire avec ſuccès, les Maîtres & les Maitreſſes, les Ecoliers & les Ecolieres, les Peres & les Meres des enfans doivent y contribuer.

Les Maîtres & les Maitreſſes ſont les premiers qui doivent contribuer à établir & à conſerver une exacte diſcipline dans les Ecoles ; c'eſt leur principale obligation. Ils ſont comme l'ame de ces corps, ils doivent donc les animer, leur donner le mouvement, les regler, & les conſerver par la diſcipline exacte qu'ils doivent y établir & y ſoutenir, ſoit pour l'entrée, ou pour la ſortie, pour les exercices de la priere & du Catechiſme, pour l'ordre dans leur arangement, ou pour la maniere de

les conduire & de les gouverner. Le grand ſecret eſt de ſe bien acquiter de ce devoir. C'eſt une grace de vocation & d'état que Dieu donne à ceux ou à celles qu'il appelle à cet emploi, & un talent qu'il leur confie avec ordre de l'emploier à ce grand ouvrage, & de ſuivre les regles de la prudence pour y réuſſir. En voici quelques-unes qu'on a jugé à propos d'expoſer dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE II.

Quelques regles de prudence que les Maîtres & les Maitreſſes doivent garder pour établir ou conſerver la diſcipline dans leurs Ecoles.

LEs Maîtres & les Maitreſſes doivent garder dans leurs Ecoles une conduite ſérieuſe, mais ſans gêne & ſans affectation ; un air grave & modeſte, contribuant beaucoup plus

à établir la discipline, le silence, & le respect, que toutes les menaces, les paroles dures, & les châtimens fréquens; ce n'est souvent que batre l'air. Mais il est important de menacer peu & bien à propos, & d'executer; de parler peu & de tenir parole; de se montrer ferme dans les choses qui peuvent avoir des suites. Il faut ne point souffrir le dérangement, ni le désordre; ne point pardonner ce qui déplaît à Dieu, ou qui offense le prochain, & ce qui tend au déreglement des mœurs, lors qu'après avoir suffisamment instruit & averti charitablement, on ne voit pas que les enfans profitent. C'est le véritable moien de se faire craindre & obéïr, & de maintenir le bon ordre.

2. Il est de conséquence pour le bien de toute une Ecole, préférable sans doute au repos des particuliers, de ne pas souffrir ceux qui sont incorrigibles, mais de leur donner

leur congé après les avoir éprouvez pendant un tems raisonnable. C'est un scandale préjudiciable à plusieurs; c'est un mauvais *levain* qui peut facilement corrompre toute la *pâte*, & qui se conserve quelquefois long-tems dans une Ecole.

3. Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole qui veulent se faire rendre le respect & la soumission qui leur dûe, se donneront bien de garde, 1. De badiner avec les enfans, 2. De se laisser aller à des puerilités en leur presence, 3. De leur parler d'une maniere peu sérieuse, 4. De les railler de leurs défauts, 5. De les tourner en ridicule, 6. De se divertir à leurs dépens, sur tout quand cela n'est pas nécessaire pour corriger certains esprits fiers & insolens, plus sensibles à la confusion qu'au chatiment, 7. De ne jamais rire de leurs fautes, de peur qu'ils n'en fassent un jeu, & qu'enfin perdant toute honte ils ne levent le masque.

4. C'eſt une conduite baſſe & indigne, d'uſer de paroles de flaterie, à l'égard des enfans ; d'avoir des préférences pour ceux qui ſont plus riches, ou qui donnent davantage, pour ceux qui ont plus d'eſprit, d'enjoument, d'aſſiduité & de complaiſance pour les Maîtres & pour les Maitreſſes. Ces prédilections mettent la jalouſie & la diviſion dans les Ecoles, & ne donnent que du mépris pour les Maîtres & les Maitreſſes, qui doivent tenir la balance égale autant qu'ils peuvent.

5. Il eſt juſte cependant de préférer dans ſon eſtime & dans ſon affection ceux qui ſont plus ſages & plus vertueux, & ceux qui profitent d'avantage ; afin de mettre en eſtime la vertu & l'étude, & de donner une louable émulation ; pourvû qu'on prenne garde de n'en pas faire de petites Idoles, en le leur faiſant trop paroître, en leur donnant des louanges exceſſives, outrées & fréquen-

tes ; conduite capable de gâter les meilleurs ſujets, & qui ne leur attire que de l'envie & de la jalouſie.

6. La fermeté & l'éxactitude qu'il faut obſerver dans la conduite des Ecoles, révolte les eſprits, lorſqu'on ne ſçait pas la temperer par les douceurs de la charité & par la tendreſſe qu'inſpire l'eſprit de Dieu, lorſqu'il anime les Maîtres & les Maitreſſes. Il faut de la ſévérité, mais il faut faire aimer aux enfans leur devoir & la diſcipline, lorſqu'ils ſe prennent par la douceur : pour ceux ou celles qui ne ſont ſenſibles qu'à la crainte, il faut leur en donner & les y tenir autant que l'on peut, ſans en venir au chatiment, ſi la crainte ſeule peut ſuffire.

7. Ils tacheront d'exciter l'émulation tant pour la lecture & l'écriture, que pour le Catechiſme, les Sentences de l'Ecriture Sainte, &c. en leur faiſant gagner des places de tems en tems, & en leur donnant des

prix. Le profit, l'honneur ou le deshonneur que l'on attache à de certaines places piquent l'amour propre & remuent les esprits, qui sans cela seroient indifferens.

8. Ils établiront l'usage des points de diligence & de négligence, attachant au nombre de 10. ou de 15. points de diligence une récompense, comme une image, &c. & au même nombre de points de négligence un chatiment proportionné.

9. Pour maintenir l'ordre dans l'Ecole & faire garder le silence, tous les exercices qui s'y pratiquent ne devroient se faire que par un signal, comme de frapper pour commencer la priere; un autre pour se remettre à sa place; un autre pour commencer la leçon; frapper deux fois pour avertir qu'un enfant lit ou dit mal. Enfin c'est un grand soulagement pour les Maîtres & les Maitresses, & un grand moien de maintenir le silence & la discipline, de ne com-

mencer ou finir chaque exercice que par quelque ſignal dont tous ſoient avertis.

10. Les Maîtres & les Maitreſſes ne doivent point abandonner leurs Ecoles pour aller montrer en ville ou dans le village pendant le tems qui eſt conſacré à la petite école ; & s'ils ſe trouvent dans la néceſſité d'aller montrer en ville ou dans le village, il faut qu'ils ne le faſſent qu'après avoir fait leurs Ecoles ſelon les regles & avec exactitude.

11. S'il eſt permis à quelques Maîtres de recevoir chez eux des filles pour les inſtruire, ils doivent ſe conduire à leur égard avec une grande précaution & une ſinguliere circonſpection, ils feront en ſorte qu'elles ſoient toujours ſéparées des garçons, & ils leur recommanderont ſouvent de ne ſe familiariſer jamais avec les garçons & de ne point jouer avec-eux. Les Maitreſſes en uſeront de même à l'égard des garçons, s'il

leur étoit permis d'en instruire quelqu'un.

12. Les Maîtres d'Ecole qui sont capables d'enseigner les Ecoliers des Colleges, ne doivent point leur faire de leçons pendant le tems qui est destiné à la petite Ecole : car ils seroient trop partagés, & ils ne donneroient pas tout le tems nécessaire aux enfans de l'Ecole & aux Ecoliers des Classes, pour les faire avancer autant qu'ils pourroient, s'ils faisoient chaque chose dans son tems.

13. Les Maîtres ne doivent point non plus retenir dans leurs Ecoles des Ecoliers avancez en âge, & capables d'aller en Classe ; parce que le tems qu'ils emploieroient à leur instruction, seroit ôté aux enfans de l'Ecole, mais ils pourront leur donner des leçons après l'Ecole ou à la sortie des Classes.

CHAPITRE III.

De l'exactitude des enfans à garder la discipline de l'Ecole, 1. pour devenir de bons Chrétiens.

S'Il est du devoir des Maîtres & des Maitresses d'établir dans leurs Ecoles une exacte discipline, il est de celui des enfans de la garder, & il est de leur intérêt d'y être fidéles; car c'est de-là que dépend leur progrez & dans la science & dans la vertu; ils ne peuvent manquer de vivre & de mourir dans l'ignorance, dans le libertinage & dans le desordre, s'ils sont élevez pendant leur jeunesse sans discipline & sans ordre dans les Ecoles. Comme cette discipline tend à rendre les enfans bons Chrétiens & bons Ecoliers, ils doivent être éxacts à en sçavoir & à en suivre les regles pour se perfectionner par raport à ces deux qualitez.

Pour

Pour devenir de bons Chrétiens, ils s'instruiront d'abord de la Doctrine & de la Morale Chrétienne : & pour cela ils écouteront avec attention & avec docilité les leçons qu'on fait dans les Ecoles de l'un & de l'autre. Qu'ils voient & qu'ils méditent encore ce qui est rapporté dans les chapitres 9. & 10. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

2. Ils apprendront tous les jours deux passages, ou Maximes tirées de l'Ecriture Sainte qui leur auront été marquées ou données en exemple ; & à la fin de chaque semaine ils répeteront toutes les maximes qu'ils auront apprises pendant la semaine.

3. Ils seront appliqués à la lecture de pieté, à la priere du soir & du matin, à celle qui se fait avant & après l'Ecole, demeurant sur tout pendant ces tems-là tranquilles, & modestes, & non dissipés ni évaporés.

4. Ils assisteront à la Sainte Messe

ſoit avant ſoit après l'Ecole, & ils le feront toujours avec l'attention, la dévotion & le reſpect que demandent les ſaints Myſteres. Ils ſuivront toujours le Prêtre dans chaque priere & dans chaque action du Sacrifice, ſe ſervant pour cela d'une Conduite pour entendre la Sainte Meſſe, ſelon l'eſprit de l'Egliſe.

5. Comme Jeſus - Chriſt dans ſon enfance eſt le modéle qu'ils doivent imiter, ils feront une étude particuliere de la vie qu'il a menée dans ce tems-là ; & ils n'épargneront rien pour tâcher de copier ce divin modéle. Or le Saint Evangile marque principalement deux choſes de Jeſus-Chriſt enfant, la premiere qu'il étoit ſoumis à la Sainte Vierge ſa Mere & à Saint Joſeph ; la ſeconde, qu'il croiſſoit en ſageſſe, en âge, & en grace aux yeux de Dieu & des hommes. *S. Luc*, 2. 51, 52. C'eſt-à-dire, qu'il donnoit toujours de nouvelles marques de fa-

gesse & de sainteté à mesure qu'il avançoit en âge. Voila dans ce trait d'Histoire en peu de mots le précis & l'abregé de la vie que doivent mener les enfans pendant qu'ils vont à l'Ecole.

1. Il doivent être soumis & obéïssans à leurs Peres & à leurs Meres, à leurs Maîtres & à leurs Maitresses.

2. Ils doivent s'appliquer à croître en sagesse & en sainteté à mesure qu'ils avancent en âge.

Ils doivent se faire un devoir de croître en sagesse, c'est-à-dire, de se rendre de plus en plus sçavans dans la science des Saints & du salut qui consiste, 1. à connoître Dieu, à sçavoir l'aimer, le servir & l'honorer, 2. à se connoître soi-même & à sçavoir travailler avec succez à avancer l'affaire de son salut éternel.

Les enfans qui vont à l'Ecole doivent encore travailler à croître en sainteté, c'est-à-dire, à fuir le pe-

ché & à pratiquer la vertu toujours avec un nouveau zêle.

1. Ils s'abstiendront non seulement du peché, mais aussi de ce qui en a l'apparence : ils en éviteront encore les occasions.

2. Ils ne doivent point avoir d'habitude ni de familiarité avec les libertins, les jureurs, les désobéïssans, les menteurs & generalement avec tous ceux & celles dont leurs Peres ou leurs Meres, leurs Maîtres ou leurs Maitresses leur auront défendu la conversation. Ils fréquenteront les gens de bien, les Ecoliers sages, vertueux, & craignant Dieu.

3. Ils ne voleront jamais ni ne prendront rien à personne, quand ce ne seroit qu'une plume, un feuille de papier, &c.

4. Ils ne joueront jamais à de mauvais jeux, ni à des jeux de hazard.

5. Ils ne diront jamais de sottises, & ils ne les entendront jamais volontairement, ils ne chanteront ja-

mais de mauvaises chansons & ne regarderont point d'objets deshonnêtes, ni ne liront jamais de mauvais livres.

6. Ils ne battront jamais personne, ni ne se revangeront point : ils ne jetteront point de pierres ni dans les rues, ni à qui que ce soit.

7. Ils se donneront bien de garde de jurer, ou de dire des injures, ou de donner des noms desobligeans à leurs compagnons, à des filles, ou à d'autres personnes.

8. Il éviteront avec soin le mensonge.

Enfin, ils méditeront ce qui est rapporté dans les Chapitres 11, 12, 13 & 14. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

Comme la sainteté chrétienne ne consiste pas seulement à éviter le peché, mais à pratiquer la vertu, les enfans doivent se faire un devoir de pratiquer les vertus Theologales, Cardinales, & Morales, dont ils

peuvent trouver le détail dans les Instructions de la Morale Chrétienne rapportées dans les Chapitres 6, 9, 10, 15, 16, & 17. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

De l'éxactitude des enfans à garder la discipline de l'Ecole pour devenir de bons Ecoliers.

MOn fils, dès votre premier âge aimez à être instruit, & vous aquererez une sagesse qui vous durera jusqu'à la vieillesse. *Eccli.* 6. 18.

Les enfans pour devenir de bons Ecoliers doivent en premier lieu s'instruire des regles de la discipline de l'Ecole, & être fidéles à les garder, à suivre l'ordre prescrit par les Maîtres & les Maitresses : en un mot observer avec une grande exactitude le Reglement établi dans l'Ecole où ils vont : & pour cela, 1. Ils seront

fidéles à se rendre à l'Ecole à l'heure marquée.

2. Ils se mettront à la place qui leur a été assignée, dont ils ne sortiront point, & qu'ils ne changeront point sans permission.

3. Ils garderont dans l'Ecole un profond silence, sans parler à personne, ni causer avec leurs voisins.

4. S'ils ont quelque chose à demander ils leveront la main pour avoir la permission de parler.

5. Ils observeront une grande modestie, se tenant toujours dans une posture décente.

6. Ils ne seront jamais oisifs dans l'Ecole; mais ils feront un bon usage du tems : ils seront toujours occupez soit à préparer leurs leçons, soit à les revoir après les avoir dites, soit à apprendre leur Catechisme, ou des maximes tirées de l'Ecriture Sainte, ou à faire leurs exemples, ou à copier ce qui leur aura été marqué, ou à faire leur regle de l'Arith-

metique qu'on leur aura donnée.

7. Ils ne s'arrêteront point dans les rues, ni dans les places publiques.

8. Ils ſe donneront bien de garde de courir en allant ou en retournant de l'Ecole; ils éviteront les crieries & les badineries.

9. Ils ne s'abſenteront jamais de l'Ecole, & pendant qu'on la fait, ils n'en ſortiront pas ſans néceſſité, & ſans permiſſion.

Celui qui obſerve la diſcipline eſt dans le chemin de la vie. *Prov.* 10. 17.

CHAPITRE V.

Les parens des enfans doivent auſſi contribuer à maintenir & à ſoutenir la diſcipline établie dans les Ecoles.

PUiſque l'avancement & le progrès des enfans dans la ſcience & dans la pieté, dépend de la diſcipline éxacte qui s'obſerve dans les

Ecoles où ils ſont élevez, il n'y a pas de doute que les Peres & les Meres ne doivent de leur côté contribuer à la maintenir & à la ſoutenir. L'intérêt qu'ils doivent prendre à ce qui regarde le bien de leurs enfans, les y oblige indiſpenſablement, ſi cela eſt en leur pouvoir: or je dis qu'ils le peuvent en pluſieurs maniéres. Ils ſont donc obligez de leur rendre ce ſervice important; & pour cela ils doivent,

1. Leur inſpirer de l'eſtime & de l'amour pour l'Ecole, & du zêle pour la diſcipline qui doit s'y obſerver.

2. Les porter par tous les moiens imaginables, à garder cette diſcipline, ſoit par leur conſeil, ou leur commandement, ſoit par promeſſes ou par menaces, ſoit par les récompenſes ou par les chatimens, &c.

3. Leur faire obſerver les regles de diſcipline qui dépendent d'eux, comme de les envoier éxactement à

l'Ecole & de bonne heure, & de veiller à ce qu'ils ne se dérangent pas en chemin; les y conduire ou faire conduire, si cela se peut.

4. Aider les Maîtres & les Maitresses à leur faire observer la discipline établie, & qui est un usage dans les Ecoles où il les envoient.

5. Quand ils ont retenu leurs enfans à la maison pour quelque cause raisonnable (ce qui doit être rare) aller ou envoier les excuser au Maître ou à la Maitresse qui les instruit.

6. Avertir les Maîtres & les Maitresses des mauvaises inclinations & des déreglemens de leurs enfans: car ils ne peuvent bien les connoître que par le moien des Peres & des Meres, & ils ne peuvent par conséquent leur representer sur cela leurs devoirs ni les corriger.

7. Appuier les Maîtres & les Maitresses lorsqu'ils prendront les mesures nécessaires pour corriger leurs enfans; & lors même qu'il seront

obligez d'en venir au chatiment.

8. Ne blamer jamais en presence de leurs enfans ceux ou celles à qui ils en ont confié le soin, quand même ils auroient tort; & ne les pas flater, lorsque leurs Maîtres ou leurs Maitresses sont mécontens d'eux. C'est ce qui gâte les enfans, ce qui les révolte, & ce qui les rend incorrigibles. C'est ce qui fait perdre aux Maîtres & aux Maitresses toute l'autorité qui leur est nécessaire pour se bien acquiter de leur emploi: & c'est pour les autres enfans un exemple très pernicieux, & un obstacle à leur instruction, à leur éducation, & à l'avancement des uns & des autres. Ce point est si important que si les Peres & les Meres en usoient de cette maniere, les Maîtres & les Maitresses seroient obligez de renvoier leurs enfans, après avoir tenté toutes les voies de la prudence & de la charité pour leur faire lever cet obstacle.

9. Occuper leurs enfans à la maiſon à quelque choſe du ménage, ou aux ouvrages dont ils ſont capables, après avoir ſatisfait à tout le devoir de l'Ecole. Il n'eſt pas croiable combien cela les garentit du mal; combien cela leur eſt ſalutaire pour l'ame & pour le corps; enfin combien cette conduite ſert à les diſpoſer à la pratique & à l'exercice de la diſcipline de l'Ecole & à en profiter.

10. Il ſeroit bon qu'ils leur fiſſent repeter à la maiſon les leçons du Catéchiſme du Diocêſe, & les Inſtructions du Catéchiſme des Dimanches & des Fêtes, les Maximes chrétiennes, les Hiſtoires Saintes & pieuſes qu'ils ont appriſes à l'Ecole.

11. Ne les laiſſer jamais ſortir ſans permiſſion, afin qu'ils ſçachent où ils vont; & leur faire éviter par ce moien la compagnie des libertins, & même de tout autre enfant, à moins qu'il ne ſoit fort ſage & de même ſexe.

12. Les châtier quand ils ſont indociles, ou pour quelqu'autre cauſe qui le mérite : le faire par raiſon & jamais avec emportement, mais toujours avec charité.

13. Ils ne doivent jamais les charger d'injures, ni encore moins de maledictions, qui leur ſont quelquefois funeſtes. La malédiction de la Mere, dit le Saint-Eſprit, détruit la maiſon des enfans juſqu'aux fondemens. *Eccli. 3. 11.*

14. Au contraire, il eſt bon qu'ils les beniſſent ſouvent en diſant à chacun : *Je vous donne toute la bénédiction qu'un Pere ou une Mere peut donner à ſon enfant. Je prie la Sainte-Trinité, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit de vous garder de tout mal, ſur tout, de vous préſerver du peché mortel & d'y mourir ; de vous combler de ſes graces dans le tems, & de vous faire jouir de ſa gloire dans l'éternité. Ainſi ſoit-il.*

La benediction du Pere affermit

la maison des enfans. *Eccli.* 3. 11.

15. Veiller tellement sur leurs enfans qu'ils ne les perdent point de vûe, autant qu'ils le peuvent.

16. Ne mettre jamais coucher ensemble des enfans de different sexe : faire coucher seuls ceux du même sexe, quand ils ont atteint l'âge de raison. C'est l'avis que S. François de Sales donne aux Peres & aux Meres, comme une chose d'une grande conséquence. L'expérience, dit-il, me rend tous les jours de plus en plus cet avis recommandable.

Enfin, les Peres & les Meres ont plus d'intérêt que personne, à ne pas détruire chez eux, par leur négligence, par leur mauvais exemple, ou par leurs discours déréglés, ce que les Maîtres & les Maitresses tâchent d'édifier dans les Ecoles. Il est nécessaire qu'ils appuient les soins que l'on voudra bien prendre de leurs enfans.

Il seroit à souhaiter que les Peres & les Meres eussent chez eux un livre qui a pour titre : *Avis salutaires aux Peres & aux Meres qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfans :* ils y apprendroient leurs devoirs. Ce livre est imprimé à Orleans, & se vend à Paris chez Muguet, rue neuve de Notre-Dame.

VI. ET DERN. PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Ordre qui doit être gardé dans les Ecoles Chrétiennes.

L'Ordre étant l'ame d'une Ecole sans lequel elle ne peut manquer de tomber dans le déreglement, les Maîtres & les Maitresses ne doivent rien épargner pour l'établir dans leurs Ecoles, & l'y faire observer

avec une fermeté & une fidélité inviolable. Pour entrer dans le détail, voici ce qu'il faut qu'il y ait dans une Ecole.

1. Autant de bancs qu'il en faut, afin que les enfans ſoient aſſis commodément.

2. Un Crucifix devant lequel on doit faire les prieres ordinaires de l'Ecole.

3. Une grande Carte ſur laquelle ſoient écrites les lettres de l'Alphabet en petits caracteres Romains, puis en Majuſcules, & enſuite en Italiques petits & grands.

4. Une autre Carte ſur laquelle ſoient écrites les petites ſillabes, comme *ab. eb. ba be bi bo bu*, & de plus grandes & plus difficiles, comme, *broient*, &c.

5. Des ſentences inſtructives & des prieres ſur des Cartes attachées aux murs, comme l'exercice journalier du Chrétien, c'eſt-à-dire, la priere du matin & du ſoir, celles

qu'on peut faire en differentes rencontres de la journée, comme avant ses principales actions ; avant & après le repas ; lorsqu'on est tenté, ou qu'on a succombé a la tentation ; quand on souffre quelque mal, &c.

6. Le Reglement de l'Ecole, afin que les enfans puissent le lire & l'apprendre, aussi-bien que toutes ces autres choses.

Les Maîtres & les Maitresses assigneront à chacun des enfans leur place dans l'Ecole ; & feront ensorte qu'ils ne les changent point sans leur permission. Ils donneront les principales aux plus sages & aux plus avancez, afin de rendre justice à chacun, & de donner de l'émulation pour la vertu & pour l'étude.

Ils ne leur permettront jamais de se servir de livres mauvais, ou suspects, soit par raport à la foi, soit par raport aux mœurs, mais ils tacheront que tous ceux dont ils se serviront dans l'Ecole soient bons,

instructifs, & édifians : ils les préféreront à tous les autres, comme plus nécessaires aux enfans pour leur former l'esprit & le cœur, & en même tems leur donner les premieres teintures de la pieté Chrétienne, & le gout des bonnes choses, & leur apprendre la Religion avec les lettres.

Tous les livres demeureront dans l'Ecole, & on ne les laissera point emporter dans les maisons, sinon ceux que les enfans apprennent par cœur.

Ils choisiront un ou deux enfans sages, modestes, & éxacts pour être Censeurs. Ils prendront garde sur tout qu'ils ne soient point d'humeur à vouloir dominer & s'élever sur les autres avec hauteur & avec fierté. C'est-pourquoi ils les éprouveront avec soin pour les connoître.

Les Censeurs, 1. viendront les premiers & sortiront les derniers. 2. Ils feront mettre les enfans chacun à sa

place à mesure qu'ils arrivent. 3. Ils marqueront ceux qui sont immodestes, les causeurs & ceux qui viennent tard. 4. Avant la leçon ils donneront les livres aux enfans d'une maniere honnête & civile, & ils les recevront de même après la leçon. Ils les ramasseront avec les papiers & les plumes. 5. A la fin de l'Ecole ils aideront à faire sortir les enfans deux à deux, empêchant qu'ils ne se jettent précipitamment les uns sur les autres, & qu'ils ne fassent des cris, des immodesties, & qu'ils ne s'attroupent dans les rues.

Les enfans en entrant dans l'Ecole feront la révérence, 1. Au Crucifix, 2. A leur Maître ou à leur Maitresse, 3. Ils se rangeront à leur place, d'où ils ne sortiront point sans permission.

Le Crucifix leur represente Jesus-Christ crucifié & mort pour eux : & c'est lui-même qu'ils adorent en s'inclinant devant son image. Le Maître

& la Maitreſſe le leur repreſentent vivant, parlant, & agiſſant : ils occupent ſa place : c'eſt lui-même qu'ils honorent, & à qui ils obéïſſent en les honorant & en leur obéïſſant.

Ceux qui viennent tard, 1. Font la révérence comme on vient de le marquer, 2. Recitent à genoux une courte priere en leur particulier, comme l'Oraiſon Dominicale, 3. Ne ſe mettent point à leur place que le Maître ou la Maitreſſe ne les avertiſſent : & alors ils gardent l'ordre de l'Ecole.

S'il arrive aux enfans quelque beſoin, il faut les avertir de ſe tenir debout ſans dire mot : alors les Maîtres ou les Maitreſſes feront ce qu'ils jugent à propos ; mais ils prendront garde que les enfans n'en abuſent pas, & de ne les pas laiſſer ſortir deux à la fois. Cela eſt de conſéquence.

CHAPITRE II.

Distinction des Classes, ou leçons qui se font dans les Ecoles.

1. ON fait ordinairement trois classes, ou trois sortes de leçons dans les Ecoles. La premiere est des enfans qui commencent, ausquels les Maîtres, ou les Maitresses enseignent, 1. A connoître les lettres, ou à épeller, 2. A faire le signe de la croix, & à prier Dieu, les principaux Misteres de notre Religion & les élemens du Catechisme.

2. La deuxiéme classe est des enfans qui commencent à lire, ausquels ils apprennent, 1. A lire en François, puis en Latin, 2. Ils leur enseignent le Catechisme du Diocêse, les prieres marquées dans l'Exercice du Chrétien.

3. La troisiéme leçon est pour ceux qui sçavent lire, 1. Ils leur ensei-

gnent à lire dans la Civilité, qui contient tous les devoirs des enfans envers Dieu & envers leurs Peres & leurs Meres, la bienſéance & la conduite en ce qui regarde les bonnes mœurs tant chrétiennes que civiles. Ce livre eſt imprimé en caractere different des autres : c'eſt pourquoi il eſt plus difficile à lire : auſſi contient-il un Alphabet des mêmes caracteres, & un ſillabaire, leſquels ils leur feront voir avant que de commencer la lecture de ce livre. 2. Quand ils ſçavent bien lire dans la Civilité, ils leur enſeignent à lire des papiers écrits à la main. Il faut leur donner d'abord des papiers ou des parchemins des mieux écrits, & avancer toujours, paſſant d'une écriture moins difficile à une autre plus difficile. 3. Ils leur apprennent à lire dans quelque livre imprimé en lettres gothiques, leur en faiſant bien connoître les caracteres, les liaiſons, les abregez & les grandes

lettres, 4. Ils leur montrent à écrire l'Arithmétique, & à calculer avec la plume, & avec les jettons. 5. Enfin, ils leur font apprendre par cœur le Catechiſme du Diocêſe, celui des Dimanches & des Fêtes, les Maximes Chrétiennes, les Epitres & Evangiles, l'Abregé de l'Hiſtoire de la Bible.

4. Si une ſeule perſonne eſt chargée de trois Claſſes, il faut tacher de tenir les enfans d'une bande, occupez à étudier leur leçon, ou à apprendre du Catechiſme, ou des Maximes Chrétiennes, &c. pendant qu'elle en fait lire, ou écrire d'autres; afin qu'ils ne perdent pas de tems, & pour éviter la confuſion & le deſordre. C'eſt à quoi il eſt important de tenir la main: car les enfans cauſent, badinent, ou ſe dérangent, lorſqu'on les laiſſe ſans application.

5. On nomme quelqu'un des plus ſages & des plus fidéles pour veiller

ſur les autres & pour les tenir appliquez à ce qu'on leur aura preſcrit.

6. L'on commence par les plus avancés, parce qu'ils peuvent être utiles aux autres, & s'occuper pendant le reſte de l'Ecole, ſoit à écrire, ſoit à apprendre l'Arithmétique, ou le Catechiſme, &c. On continue enſuite juſqu'aux plus petits, auſquels un Ecolier des plus capables aura fait tout bas quelque répétition du Catechiſme, ou de la priere du ſoir & du matin, ou des réponſes de la Meſſe, &c. pendant que les autres liſoient.

7. Pour veiller avec plus de ſoin ſur la lecture, il eſt bon d'établir un enfant des plus avancez & des plus éxacts de la bande, pour avertir de toutes les fautes que les autres font en liſant : mais il faut prendre garde que cela ſe faſſe tranquillement & ſans confuſion.

8. Faire enſorte que ceux ou celles

les de chaque Classe aient un même livre, afin d'avoir tous une même leçon, & qu'ils puissent tous la répeter & profiter en même tems, le plus capable commençant le premier & les autres continuant, comme il sera dit ensuite.

9. Les leçons doivent être courtes, c'est-à-dire, environ de deux pages pour les plus avancés d'une même leçon, & d'une seule page pour les moins avancez.

10. Les leçons achevées, le Maître ou la Maitresse corrigent les exemples de ceux ou de celles qui apprennent à écrire, les autres pendant ce tems, étudiant tout bas, ou recitant même tout haut leur Catechisme, le Maître ou la Maitresse donnant moins d'attention à cause de l'Ecolier ou de l'Ecoliere qu'ils auront preposé pour interroger & reprendre ses compagnons, ou ses compagnes.

11. Lorsque l'on peut partager les

enfans entre deux personnes & en deux lieux séparez, l'Ecole se fait avec beaucoup plus d'ordre & de facilité; & on en est beaucoup plus maître. En ce cas l'une fait l'Ecole aux commençans & à ceux qui apprennent à épeller, à former les mots & à lire; & l'autre à ceux qui lisent déja bien & qui sont en état d'apprendre par cœur, & à ceux qui écrivent.

CHAPITRE III.

Il faut commencer à enseigner aux enfans à prier & à lire en François, & ensuite en Latin.

LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole commenceront toujours par le François, soit en enseignant aux enfans à prier Dieu, soit en leur apprenant à lire : on est convaincu par l'expérience qu'on en a, que cette maniere est la meilleure : & l'on peut

en apporter plusieurs raisons. La premiere est que lorsque l'on commence par le Latin on fait un tort considérable, principalement aux enfans des pauvres : car on les prive du François qui leur est très nécessaire pour leur instruction & leur édification, parce que les Peres & les Meres retirent leurs enfans de l'Ecole aussi-tôt qu'ils peuvent en tirer quelque service : & il arrive souvent qu'ils les retirent avant qu'ils sçachent lire le François ; de sorte que ces enfans sont privés pour toute leur vie, de l'avantage qu'ils retireroient pour leur salut de la lecture des livres de pieté. Ainsi cet entêtement de commencer par le Latin est une des sources de l'ignorance des artisans & de la plûpart des gens de la campagne, dans laquelle ils ne seroient point tombez, si l'on eût commencé par le François.

La seconde raison est, que les enfans commençant par le François

ſont inſtruits beaucoup plutôt que lorſque l'on commence par le Latin: en effet comme les enfans ſont accoutumés à parler la langue Françoiſe, qui leur eſt naturelle, ils l'entendent, ils la liſent plus aiſément, & ils la prononcent mieux, que le Latin, qui eſt à leur égard une langue étrangere, & qui leur eſt inconnue. Si donc on ſe conduit par la raiſon, & non par la coutume, il eſt indubitable qu'il faut toujours commencer à apprendre à lire aux enfans par le François & non par le Latin.

Une troiſiéme raiſon, c'eſt qu'on eſt convaincu par l'expérience que quand les enfans ſçavent lire le François ils peuvent aiſément lire le Latin; mais quand ils ne ſçavent lire que le Latin, ils ne peuvent pas lire le François. Ainſi la lecture du Latin ne peut être une diſpoſition pour lire le François; mais la lecture du François peut être une diſpoſition pour lire le Latin.

La quatriéme, c'eſt que les enfans apprennent à lire beaucoup plus volontiers quand ils entendent ce qu'ils liſent.

Que ſi l'on en a uſé autrefois d'une maniere différente, & ſi c'étoit la coutume de commencer toujours par le Latin à apprendre à lire aux enfans, c'eſt que le Latin étoit une langue vulgaire.

Cela ne fait aucun prejudice à la langue de l'Egliſe, le ſervice divin ne ſe faiſant point dans les petites Ecoles.

Il ne faut point apprendre à lire le François & le Latin enſemble : car ces deux lectures embaraſſent les enfans & leur font perdre beaucoup de tems, parce qu'elles ont des regles oppoſées.

Il ne faut commencer à apprendre à lire le Latin qu'à ceux ou à celles qui ſçavent bien lire le François.

CHAPITRE IV.

Methode pour faire l'Ecole.

RIen n'eſt plus néceſſaire aux Maîtres & aux Maitreſſes que la methode pour bien faire l'Ecole. Ils doivent donc s'y rendre d'abord ſçavans, & être exacts à la garder dans l'éxercice de leur emploi, dont le ſuccez dépend de la maniere dont ils s'en acquitent, laquelle étant méthodique contribue beaucoup à leur ſoulagement & à l'avancement de leurs enfans. Et pour cela ils obſerveront chaque jour avec une fidélité inviolable ce qui ſuit.

1. Ils ſe trouveront à l'Ecole au tems précis où les enfans doivent être aſſemblés, & ils paroîtront d'abord devant eux avec une gravité & un ſérieux qui leur inſpire le reſpect & le ſilence.

2. Avant que de commencer l'E-

cole ils feront la priere en disant, *Veni Sancte Spiritus*, avec le verset & l'Oraison. Si les enfans sont tous assemblés, ils feront ou feront faire la priere du matin; s'ils ne sont pas assemblés, ils la feront à la fin de l'Ecole ou auparavant, lorsqu'ils seront venus tous.

3. Ils auront soin que les enfans commencent leur leçon par le signe de la croix en disant : Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Et ils prendront garde qu'ils le fassent avec un esprit de religion, qu'ils prononcent distinctement toutes les paroles, & qu'ils le fassent bien.

4. Ils doivent aussi leur faire reciter leurs leçons d'une maniere distincte & posée, & ne pas souffrir qu'ils précipitent ce qu'ils ont à dire ou à lire.

5. Ils avertiront les enfans de répeter en particulier leur leçon après l'avoir recitée, afin qu'ils la retiennent mieux.

6. Ils doivent veiller pendant l'Ecole ſur tous leurs Ecoliers pour voir s'ils ſont tous modeſtes, s'ils étudient leur leçon, ou s'ils liſent les cartes où ſont écrites les Sentences inſtructives, ou les prieres de l'Exercice journalier du Chrétien ; s'ils les apprennent, & s'ils ne s'amuſent point à cauſer ou à badiner pendant qu'eux-mêmes Maîtres ou Maîtreſſes en font lire ou écrire d'autres ; afin qu'ils ne perdent pas de tems, & pour éviter la confuſion & le deſordre. C'eſt à quoi il eſt important de tenir la main: car les enfans cauſent, badinent, & ſe déréglent, lorſqu'on les laiſſe faire.

7. Il ſeroit à ſouhaitter que les Maîtres & les Maitreſſes puſſent quelquefois conduire à la ſainte Meſſe leurs enfans deux à deux, marchant derriere-eux, & qu'étant arrivez à l'Egliſe ils les fiſſent placer dans un endroit convenable, & qu'ils ſe tinſſent derriere eux, pour

prendre garde s'ils ſont modeſtes, s'ils ne tournent point la tête de côté & d'autre, & s'ils ne commettent aucune irreverence, aiant ſoin que tous y aſſiſtent avec l'attention, la pieté & le reſpect que demandent les ſaints Myſteres, & que tous prient Dieu pendant tout le tems de la Meſſe : & pour cela ils leur feront obſerver ce qui a été dit dans le ſecond Chapitre de la quatriéme partie.

8. S'ils ne peuvent pas conduire leurs enfans à la ſainte Meſſe, ils les avertiront d'y aller avant ou après l'Ecole, & d'y obſerver ce qui vient d'être marqué.

9. Ils finiront la Claſſe du matin par l'Antienne de la ſainte Vierge, ſelon le tems, ou par l'*Angelus* en François ; ou par les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, ou par la priere du matin, ſi on ne l'a pas faite au commencement.

10. Après midi ils commenceront

l'Ecole par le *Veni Sancte Spiritus* en François, & ils la finiront par la priere du ſoir & par l'éxamen de conſcience.

11. Les Maîtres & les Maitreſſes feront eux-mêmes la priere du matin & du ſoir dans le commencement, pour inſtruire les enfans de la maniere de la faire dans la ſuite.

12. Ils auront ſoin que l'enfant qu'ils chargeront de faire la priere publique, la faſſe d'une maniere ſi poſée, ſi intelligible, & ſi diſtincte, que tous les autres puiſſent la répéter en même tems à voix baſſe en particulier. Après cela il ne ſera point néceſſaire de faire des leçons pour apprendre aux enfans les prieres du matin & du ſoir, parce qu'ils les apprendront en les recitant le matin & le ſoir dans l'Ecole.

13. Il ſeroit à propos de faire faire aux enfans à chaque heure qu'ils ſont dans l'Ecole, une courte & fervente priere, qu'on appelle oraiſon

jaculatoire, comme lorſque l'horloge ſonne. Cela les accoutumeroit à la faire hors de l'Ecole.

CHAPITRE V.

METHODE POUR APPRENDRE à lire.

Methode pour apprendre à connoître les lettres.

IL faut d'abord enſeigner aux enfans le nombre, la qualité, & les caracteres des lettres de l'Alphabet.

1. On compte ordinairement vingt-trois lettres, mais y ajoutant l'*j* & l'*v* conſonnes, il y en a vingt-cinq, qui ſont *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r*; *ſ*, *t*, *u*, *v*, *x*, *y*, *z*.

2. Il y a deux ſortes de lettres, des voyelles & des conſonnes.

3. Il y a cinq voyelles, & ſi on y ajoute *y*, il y en a ſix, qui ſont *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*. Ces lettres s'appellent

voyelles, parce qu'elles forment le ſon qui eſt articulé par la voix humaine.

4. Il y a deux ſortes d'*i*, l'*i* voielle & l'*j* conſonne.

5. Il y a auſſi deux ſortes d'*u*, l'*u* voyelle & l'*v* conſonne.

6. Il y a encore trois ſortes d'*e*, 1. l'*ê* ouvert, 2. l'*é* maſculin ou fermé, ou accentué, 3. l'*e* feminin ou muet. Ces trois ſortes d'*e* ſe trouvent dans le mot *honnêteté*. Le premier eſt ouvert. Le ſecond eſt l'*e* muet ou feminin. Le troiſiéme eſt l'*é* maſculin ou fermé ou accentué.

7. Il y a dix-ſept conſonnes, & ſi on y ajoute l'*j* & l'*v* conſonnes il y en a dix-neuf, qui ſont, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *ſ*, *t*, *v*, *x*, *z*. Ces lettres ſe nomment conſonnes, parce qu'elles ſonnent dans la prononciation avec les voyelles qu'elles accompagnent.

8. Les voyelles ſont donc les ſeules qui produiſent les ſons, & les conſonnes

ſonnes n'en produiſent qu'étant jointes avec les voyelles.

9. Quand on a inſtruit les enfans de toutes ces choſes, on les leur fait apprendre par cœur, avant que de leur montrer les lettres ; on les fait enſuite venir devant la carte où eſt écrit l'Alphabet & qui eſt attachée à la muraille de l'Ecole. Le Maître ou la Maitreſſe touchant chaque lettre avec une baguette, la leur fait nommer à tous enſemble, puis à chacun en particulier. Ils leur montrent ainſi les differens caracteres peu à peu, prenant garde qu'ils ſoient toujours attentifs : il eſt bon de les ſurprendre en demandant à chacun où eſt la lettre que l'on dit.

10. On leur fait dire d'abord les lettres tout de ſuite, puis à rebours, & enſuite ſans ordre, leur demandant quelle lettre eſt celle-ci ou celle-là, en les leur montrant toutes on leur apprend à les diſtinguer.

11. Il faut leur faire bien diſtin-

guer le rapport des voyelles en les faiſant dire de ſuite, de même que les diphtongues dont on leur apprend bien la prononciation. Il faut leur faire obſerver la même choſe à l'égard des conſonnes, leur faire remarquer le rapport qu'elles ont enſemble, leurs reſſemblances, leurs differences, leurs caracteres, leur force.

12. On doit leur apprendre en particulier, la prononciation différente de l'*j* conſone, & de l'*i* voyelle, de l'*v* conſone & de l'*u* voyelle, de l'*ê* ouvert, de l'*é* maſculin fermé ou accentué, de l'*e* muet ou feminin.

13. Avoir un grand ſoin de faire diſtinguer les lettres par leurs différences, par exemple un *b* d'un *d* un *p* d'un *q*. Il ne faut point ſe donner de repos qu'ils ne ſçachent lire chacune de ces lettres ſemblables d'une maniere ſure & à ne s'y pas méprendre.

14. Quand ils connoiſſent leur let-

tres, il faut leur faire avoir des Alphabets François, qui contiennent *notre Pere, je vous salue*, &c. & faire dire au premier *n*, au second *o*, au troisiéme *t*, au quatriéme *r*, au cinquiéme *e*, & ainsi de suite à chacun une lettre autant qu'il y a d'Ecoliers ou d'Ecolieres de cette Classe, sans les faire encore assembler : puis recommencer par le mot qui suit.

Cette maniere leur apprendra à connoître parfaitement leurs lettres, parce qu'elles ne sont pas de suite comme dans le premier Alphabet.

CHAPITRE VI.

Methode pour apprendre à appeller ou à épeller & à syllaber.

1. LOrsque les enfans sçauront parfaitement leurs lettres & leur prononciation, on leur enseignera la maniere de les unir ensemble pour former des syllabes : on

commencera par les petites ſyllabes comme *ab*, *eb*, &c. *ba*, *be*, &c. en leur faiſant dire ſur la Carte ou ces ſyllabes ſont écrites, *a-b ab*, *e-b eb*, *b-a ba*, *b-e be*, &c. Lorſqu'ils ont dit pluſieurs fois ces ſyllabes de cette maniere, on les leur fait dire tout de ſuite, ſans prononcer les lettres ſéparément comme *ba*, *be*, *bi*, &c.

2. Après cela, on leur fait former des ſyllabes plus grandes & plus difficiles comme celles-ci, *broient*, *ſeuil*, *ouil*, *voies*, &c. & on les leur fait prononcer tout d'un coup ſans ſéparation. C'eſt ſurquoi il faut les exercer beaucoup, faiſant dire à chacun de ſuite une ſyllabe, & les obligeant tous d'avoir les yeux attachez ſur la Carte.

3. Enſuite on leur fait ſyllaber le *Pater* & l'*Ave*, en François comme dans l'Alphabet, ou ſont contenues ces prieres qu'ils doivent avoir à la main, & où toutes les ſyllabes ſont ſéparées, pour les faire diſtinguer

aux enfans, comme il suit, *No-tre, Pe-re, qui ê-tes*, &c.

4. On leur fait obſerver en ſyllabant ce qu'on leur a fait obſerver en appellant les lettres, c'eſt-à-dire, qu'on leur fait appeller les lettres & ſyllaber comme il ſuit. On fait dire au premier *n-o, no*, au ſecond *t-r-e, tre*, au troiſiéme *q-u-i, qui*, &c. au quatriéme la ſyllabe ſuivante en appellant de même, & au cinquiéme & aux ſuivans juſqu'à ce que tout ſoit fini : après quoi le premier recommence où le dernier a fini, & continue ce qui ſuit, & tous les autres dans le même ordre, & on leur fait faire autant de tours qu'il eſt néceſſaire pour leur faire dire une leçon raiſonnable.

5. On leur fait lire enſuite la même leçon en ſyllabant ſeulement, c'eſt-à-dire, en prononçant ſyllabe à ſyllabe ſans épeller les lettres en cette maniere. Le premier dit *No*, le ſecond *tre*, le troiſiéme *Pe*, le quatrié-

me *re*, le cinquiéme *qui*, & les autres de même, en recommençant jusqu'à ce qu'on ait fini la leçon qu'on doit dire.

CHAPITRE VII.

Methode pour apprendre à assembler les syllables & pour en former des mots.

QUand les enfans sçavent épeller ou former toutes sortes de syllabes d'une maniere ferme & assurée, il faut leur apprendre à les assembler pour en faire des mots : & pour cela on leur fait dire, comme on l'a marqué auparavant, par differens tours à chacun un mot entier dans le même ordre, en cette maniere : le premier dit *Notre*, le second *Pere*, le troisiéme *qui*, le quatriéme *êtes* , & ainsi du reste.

2. Il faut encore dans cette Classe où l'on enseigne à former les mots,

s'appliquer à apprendre parfaitement aux enfans à epeller & à syllaber, jusqu'à ce qu'ils en aient pris une grande habitude, & qu'ils le fassent avec facilité sans s'y tromper: sans cela on ne peut jamais bien lire. C'est-pourquoi on y continue au commencement à épeller & à syllaber dans le même ordre qu'on observe dans la Classe précédente, où l'on se borne seulement à épeller & à syllaber : par ce moien les enfans n'oublient point ce qu'ils ont appris dans la Classe dont ils sont sortis, l'habitude d'épeller & de syllaber se fortifie, & les met en état de faire peu de fautes.

3. Après avoir épellé, syllabé & formé les mots par autant de tours que dans la Classe précédente, & autant de tems qu'il est nécessaire pour pouvoir lire avec quelque facilité les mots les plus difficiles sans les épeller ni les syllaber, on fait lire à chacun une ligne de suite ou jus-

qu'aux virgules, ou jusqu'au point, & toujours dans le même ordre.

4. Les Maîtres & les Maitresses doivent de tems en tems demander où l'on en est, à ceux ou à celles qu'ils ne voient pas attentifs, & leur faire dire la suite : lorsqu'ils l'ont fait, on reprend le rang & on continue. Car il faut que les Maîtres & les Maitresses aient un soin particulier de tenir tous les enfans appliqués, chacun aiant son livre à la main, suivant & disant tout bas ce que leurs compagnons, ou leurs compagnes lisent tout haut ; & de les avertir que quand ils appelleront quelqu'un par son nom, il soit éxact à dire la lettre, la syllabe, le mot, ou la phrase ou l'on en est : cela rend les enfans attentifs & les oblige de suivre les autres.

5. On doit prendre garde lorsque les enfans disent mal un mot de ne le leur pas suggerer comme font plusieurs Maîtres & Maitresses : mais il

faut leur en faire appeller les lettres & former les ſyllabes, afin que par ce moien ils l'apprennent par eux-mêmes.

6. Le Maître où la Maitreſſe liront quelque fois devant leurs Ecoliers, ou leurs Ecolieres, trois ou quatre lignes de leur leçon, pour leur enſeigner à bien prononcer & accentuer les mots.

7. Un excellent moien pour former l'eſprit & le jugement des enfans, ſeroit de ne leur rien dire, ni faire lire dont on ne leur donnât en même tems l'intelligence, en leur faiſant bien entendre ce qu'ils liſent. Ils liroient mieux & profiteroient davantage. Il eſt donc à propos, ſi cela ſe peut, que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole aient ſoin de préparer les enfans ſur ce qu'ils doivent lire ou apprendre par cœur; & après la leçon de faire rendre compte à deux ou trois en peu de mots de ce qu'ils ont lu, ou entendu, ou appris

par cœur, plutôt ſelon le ſens que ſelon les paroles.

8. On reconnoîtra ſans doute par expérience que cette maniere d'apprendre aux enfans à lire, & l'ordre que l'on y obſerve, ſont le moien le plus naturel, le plus commode, & le plus propre pour avancer promptement les enfans, pour leur former le jugement, & pour leur apprendre à lire correctement.

CHAPITRE VIII.

Quelques obſervations à faire faire aux enfans dans la lecture, pour les y perfectionner.

LEs Maîtres & les Maitreſſes pour perfectionner les enfans dans la lecture, doivent leur apprendre les accens qui ſont marqués ſur les mots, & certaines figures qui ſe rencontrent ſouvent dans les livres. Comme ce ſont des ſignes de quelque

chose, qui servent à la prononciation, ou à l'intelligence de ce qu'on lit, il faut que les enfans en soient instruits.

Il y en a de differentes sortes, 1. Les accens, 2. Les apostrophes, 3. Les cedilles, 4. Les virgules, 5. Les points & virgules, 6. Les deux points, 7. Le point simple, 8. Le point admiratif, 9. Le point interrogant, 10. La barre de liaison, 11. La parenthese.

Il faut bien faire distinguer & remarquer aux enfans toutes ces figures, lorsqu'on leur apprend à lire.

1. Les accens sont de petites notes qui marquent le ton & l'inflexion de la voix.

Il y en a trois, sçavoir, l'accent aigu, l'accent grave, & l'accent circonflexe.

L'accent aigu est une petite broche qui descend de la droite à la gauche, & le grave en est une qui descend de de la gauche à la droite.

L'accent aigu eſt fait de cette ſorte (´) & lorſqu'il ſe rencontre ſur une ſyllabe, il faut élever la voix & la prononcer d'un ton aigu & peſer deſſus, comme il paroît par ces deux mots. *Dóminus*, *verité*, on éleve la voix ſur la premiére ſyllabe de *Dóminus*, & on peſe ſur la derniere ſyllabe de *verité*, en prononçant l'*é*: on ne prononce point de même les dernieres ſyllabes de ces mots *une bonne école*, parce qu'il n'y a point d'accent aigu deſſus.

On éleve d'un ton aigu la premiere ſyllabe de ces mots, *éleve*, *école*, parce qu'elle eſt marquée d'un accent aigu; mais on n'éleve pas la premiere ſyllabe de ceux-ci, *demander*, *ſecret*, *regarder*, parce qu'elle n'a point cet accent.

L'accent grave eſt oppoſé à l'aigu & il eſt fait de cette maniére (`) il eſt marqué ſur ces mots François, *là*, *où*, *à*, & ſur ceux-ci en Latin, *longè*, *malè*, & ſemblables: cet accent

cent ne change rien à la prononciation, ni en Latin, ni en François.

L'accent circonflexe que l'on appelle autrement dans le Latin & dans le François un chevron brisé, est composé de l'aigu & du grave joints ensemble de cette maniere (^) la syllabe qui en est marquée doit être allongée dans la prononciation, si elle n'est pas la derniere du mot, comme il paroît par ces mots, *Maître, être, tête, fête, accoûtumer*; il faut même dans les mots suivans allonger la derniere syllabe, parce qu'elle en est marquée, *plutôt*, qu'il aimât, qu'il dît, qu'il fît, & autres semblables.

2. L'apostrophe est une petite virgule qui se met entre deux mots au-dessus en cette maniere (') pour marquer que l'on a retranché une voielle qui ne se prononce point, comme il paroît par ces mots, *j'aime, qu'il, l'ame, entr'autres*, au lieu

de dire, *je aime*, *que il*, *la ame*, *entre autres*.

3. La cedille eſt un petit (c) renverſé, ou une virgule dont voici la figure (¸) on la met au-deſſous du (c) lorſqu'on veut y donner le ſon d'une (s) forte avant les voielles, a, o, & u, comme par exemple, *glaçon*, *maçon*, *deça*, car on prononceroit le (c) en ces mots d'un ton plus fort, ſi cette figure ne ſe rencontroit pas deſſous, comme en ceux-ci, *contre*, *cure*, *caché*. La cedille ſe met encore le long des mots qui ſont tirés de quelques Auteurs.

4. La virgule eſt un petit (c) renverſé & ſe fait ainſi (,) pour marquer la diviſion des parties d'une periode; & il faut y faire une petite pauſe.

5. Lorſqu'il ſe rencontre un point & une virgule de cette ſorte (;) cela marque une pauſe plus grande que quand la virgule eſt ſeule.

6. Les deux points ainſi marqués (:)

demandent encore une pause un peu plus grande, & que l'on soutienne la voix.

7. Le point simple figuré de cette maniere (.) marque un sens achevé, & une pause plus grande que toutes les précedentes : on la fait en baissant la voix.

8. Le point admiratif se forme comme un i renversé de cette maniere (!) & marque qu'il faut admirer, comme on voit dans ces exemples : Que de bonté ! Quelle vertu ! ou se plaindre comme en ceux-ci, Helas ! miserable que je suis !

9. Le point interrogatif qui se fait ainsi (?) marque que l'on doit élever un peu la voix & prononcer d'un ton superieur, & il sert à interroger, comme quand on demande à quelqu'un, Que cherchez-vous ? Quoi ! n'avez-vous pas de honte de mentir ?

10. La barre de liaison sert pour marquer un petit trait qui se met entre certains mots pour marquer

qu'on doit les lier dans la prononciation, comme si ce n'étoit qu'un seul mot; par exemple *vous-même, moi-même, tout-a-l'heure, Jesus-Christ.*

La barre de liaison sert encore à marquer qu'un mot ne pouvant entrer tout entier dans une ligne est coupé, & qu'une partie est renvoiée à la ligne suivante, par exemple, *Tous les enfans doivent sçavoir que Di-eu est un esprit infiniment parfait.*

11. La parenthese n'est autre chose qu'un petit nombre de paroles qui coupent le sens du discours, & que l'on croit nécessaire pour l'intelligence. En les prononçant on les fait d'un ton un peu plus bas que le reste du discours, & en les écrivant on les enferme entre ces caracteres que l'on appelle crochets ( ) afin de les distinguer de la suite du discours. On dit que l'on ouvre la parenthese lorsque l'on met le piemier, & qu'on la ferme quand on met le second, par exemple, Saint Paul nous dit

(c'eſt dans la premiere Epitre aux Corinthiens) faites avec amour ce que vous faites.

Les enfans étant ſuffiſamment inſtruits de ces caracteres, les Maîtres & les Maitreſſes les accoutumeront, 1. à les bien remarquer, 2. à les dire dans le commencement en liſant, 3. à prononcer ſelon les differens accens, 4. à faire exactement les pauſes, ſelon les points, les virgules & les differentes notes, 5. à obſerver les liaiſons, 6. Enfin à donner à chaque partie du diſcours le ton de voix qui y eſt propre.



CHAPITRE IX.

Essai pour apprendre aux enfans à lire le François.

§. I.

Des principaux termes de la langue Françoise dont il est à propos d'instruire les enfans dans les Ecoles, pour leur apprendre à bien lire le François.

L'Art de bien lire est un talent qui n'est pas à négliger, & qu'on doit même estimer & rechercher comme très utile à toutes sortes de personnes : & l'on peut dire qu'il y en a beaucoup qui ne se seroient pas livrez à l'oisiveté, au jeu & à la débauche, s'ils n'avoient pas été dégoutez des livres, faute d'avoir été en état de les entendre comme il faut : ce qui ne leur seroit pas arrivé, si dans la jeunesse on leur avoit ap-

pris à bien lire. Disposition absolument nécessaire pour comprendre ce qu'on lit, & pour y prendre plaisir.

Le moien d'apprendre aux enfans à bien lire le François, est de les instruire des premiers principes de cette langue, qui sont les termes dont tous les differens livres & les discours sont composez. Or à proprement parler, il n'y a que neuf sortes de mots dans le François, qui sont,

1. L'article.
2. Le nom.
3. Le pronom.
4. Le verbe.
5. L'adverbe.
6. La préposition.
7. La conjonction.
8. L'interjection.
9. Le participe.

1. L'article est un terme de la langue qui marque, signifie & désigne, le genre, le nombre, & le cas des noms substantifs.

Ces mots *le*, *la*, *les*, *à*, *aux*, *de*, *des*, sont des articles qui marquent le genre masculin, ou feminin, comme le Roi, la Reine: *le*, *la*, mar-

quent le nombre singulier, comme le Roi, la Reine: *les* marque le nombre plurier, comme *les* Rois, *les* Reines: *le*, *la*, *du*, *de la*, *au*, *à la* & les autres marquent les cas des noms substantifs, le nominatif, le genitif, le datif, l'accusatif, le vocatif, l'ablatif.

2. Le nom est ou substantif ou adjectif.

Le nom substantif est un terme de la langue, qui signifie & designe les choses ou les personnes. Par exemple, ces mots, *Table*, *Bonnet*, *Chapeau*, *Livre*, *Couteau*, signifient des choses: *Jacque*, *Pierre*, *Jean*, *François*, signifient des personnes, & par conséquent, ces choses & ces personnes sont des noms substantifs.

Le nom adjectif ainsi appellé, parce qu'on l'ajoute au nom substantif, signifie, désigne, & exprime la nature, la difference, les qualitez bonnes, mauvaises, ou indifferentes des choses, ou des personnes

signifiées par le nom substantif. Exemple, Table ronde, Bonnet blanc, Chapeau noir, Enfant sage, Louis le Juste.

Ces mots Table, Bonnet, Chapeau, Enfant, Louis, sont des noms substantifs, parce qu'ils signifient des choses ou des personnes; & ces mots *ronde*, *blanc*, *noir*, *sage*, *le Juste*, sont des noms adjectifs qu'on joint aux noms substantifs, qui en designent, signifient, & expriment la qualité & la difference.

3. Les verbes sont ou actifs ou passifs.

Le verbe actif est un terme de la langue qui signifie une action que l'on fait, soit une action du corps, soit une action de l'esprit. Exemple, manger, courir, frapper, penser, raisonner, soupçonner, sont des verbes actifs, parce qu'ils signifient des actions du corps ou de l'esprit.

Le verbe passif est un terme de la langue qui signifie les actions de

l'eſprit ou du corps dont on eſt l'objet ou le ſujet. Exemple, un enfant deſobéïſſant a été puni par ſon Pere, Pierre a été enſeigné par ſon Maître, ce ſont des verbes paſſifs, parce qu'ils ſignifient des actions du Pere ſur ſon enfant deſobéïſſant, du Maître envers ſon Ecolier, deux differentes actions que ne font pas l'enfant & l'Ecolier, mais dont ils ſont l'objet & le ſujet.

4. L'adverbe eſt un terme de la langue qui ſignifie la qualité, la nature, & la difference des actions ſignifiées, deſignées & exprimées par les verbes. Exemple, travailler négligemment, parler bruſquement, frapper rudement, être battu cruellement, ces mots, *négligemment*, *bruſquement*, *rudement*, *cruellement*, ſont des adverbes, parce qu'ils ſignifient, déſignent, & expriment la nature & la qualité des actions ſignifiées par les verbes, travailler, parler, frapper, être battu.

L'adverbe eſt à l'égard du verbe ce qu'eſt le nom adjectif à l'égard du nom ſubſtantif : car de même que le nom adjectif marque la nature, la qualité, & la difference des choſes & des perſonnes déſignées, & exprimées par les noms ſubſtantifs ; de même l'adverbe déſigne, ſignifie, & exprime la qualité, la nature, & la difference des actions déſignées, exprimées, & ſignifiées par les verbes.

Les adverbes ſe joignent auſſi quelquefois aux noms adjectifs. Exemple, dangereuſement malade ; & dans ces cas l'adverbe tient lieu d'un ſuperlatif : ainſi ces mots dangereuſement malade ſignifient très-malade.

5. La prépoſition eſt un terme de la langue qui en demande un ou pluſieurs après : on l'appelle prépoſition parce qu'il eſt mis avant un autre. La prépoſition eſt un terme qui ſeul ne ſignifie rien, s'il n'eſt ſuivi d'un ou de pluſieurs autres qui forment

un ſens avec la prépoſition. Exemple, *après moi, dans la cour, proche de la fenêtre.* Ces trois mots, après, dans, proche, ſont des prépoſitions & des termes qui ne ſignifient rien étant ſeuls, & ſi vous n'y joignez ces autres mots, moi, la cour, la fenêtre, qui étant mis avec les prépoſitions font un ſens.

6. La conjonction eſt un terme de la langue, qui joint enſemble ce qui eſt auparavant & après; c'eſt-pourquoi on l'appelle conjonction, parce qu'elle joint pluſieurs choſes enſemble. Exemple, la ſageſſe (&) la pieté, le mot *&* eſt une conjonction, parce qu'il joint enſemble ces mots la ſageſſe & la pieté, qui ſont auparavant & après.

7. L'interjection eſt un terme de la langue qui ſignifie & exprime un ſentiment vif de douleur, d'étonnement, de pitié, de frayeur. Exemple, Helas! Ah! Sainte Vierge! Jeſus! bon Dieu! Ciel! il y en a peu de cette eſpece.

Tous

Tous les termes de la langue Françoiſe ſe reduiſent à ces neuf ſortes de mots.

8. On ne dit rien du participe qui eſt la neuviéme partie du diſcours, appellé participe, parce qu'il a quelque choſe du verbe dont il fait partie, & du nom. Les remarques qu'on pourroit faire ſur le participe, ne ſont pas d'une grande utilité pour la lecture : on peut dire la même choſe des pronoms, ainſi nommez, parce qu'ils ſe mettent pour les noms, comme moi, vous, lui, elle.

CHAPITRE X.

§. 2.

Application des principes qui viennent d'être expoſez pour éviter les principales fautes qu'on fait ſouvent dans la lecture Françoiſe.

COmme il y a une liaiſon & une relation néceſſaire entre l'arti-

cle & le nom, entre le nom ſubſtantif & le nom adjectif, entre le verbe & l'adverbe, entre la prépoſition & ce qui la ſuit, ainſi qu'il a été expliqué dans le chapitre précédent, il faut en liſant joindre l'article au nom dont il eſt l'article, l'adjectif au ſubſtantif, le verbe avec ſon adverbe, la prépoſition à ce qui la ſuit, afin que celui qui écoute comprenne tout d'un coup ce que celui qui lit veut lui faire entendre. Car on parle & on lit d'autant mieux qu'on ſe fait entendre plus aiſément; or pour peu que celui qui parle ou qui lit faſſe de pauſe entre l'article & le nom, entre le ſubſtantif & l'adjectif, entre le verbe & l'adverbe, entre la prépoſition & ce qui la ſuit, l'auditeur ne comprend point d'abord ſa penſée. Cependant quand on dit qu'il faut joindre de près ces differens termes, on ne prétend pas dire qu'il faille les prononcer comme s'ils n'en compoſoient qu'un ſeul;

il faut quand on les lit, que l'auditeur puisse distinguer que l'article & le nom dont il est l'article, le nom substantif & l'adjectif, le verbe & l'adverbe, la préposition avec ce qui la suit, sont des mots differens.

Mais l'esprit de cette Regle est, que quand on lit ces mots, qui ont ensemble de la relation, du raport, de la connexité, & de la dépendance, ils soient liez ensemble de plus près qu'avec les autres mots de la même phrase, qui les précedent & qui les suivent.

Par exemple, dans cette phrase : *la vertu consommée conduit infailliblement dans le Ciel.* Tous ces mots ensemble ne composent qu'un sens ; il n'y a dans cette phrase ni point ni virgule, ainsi en la lisant il ne faut faire aucune pause. Comment donc appliquer dans la lecture de cette phrase la regle rapportée auparavant ? le voici : joignez ensemble de près ces deux mots (*la vertu*)

qui ſont l'article & le nom dont il eſt l'article ; joignez-y auſſi le mot (*conſommée*) qui eſt l'adjectif du nom (*vertu*) qui eſt ſon ſubſtantif.

Joignez de près enſemble les deux mots ſuivans, (*conduit infailliblement*) qui ſont le verbe & ſon adverbe.

Joignez enſemble de près ces mots (*dans le Ciel*) qui ſont la prépoſition & les mots qu'elle demande après elle pour faire ce qu'on appelle ſon cas ; liſez cette phraſe de la maniere dont vous allez la voir écrite.

(*La vertu conſommée*) (*conduit infailliblement*) (*dans le Ciel*) & cela de maniere que vous ne faſſiez pas de pauſe, puiſqu'il n'y a ni point ni virgule, mais que ſans précipitation ni confuſion vous joigniez les mots enſemble tant ſoit peu plus près qu'avec les autres qui en ſont proche.

Il faut dire la même choſe de deux

noms ſubſtantifs qui ſe ſuivent dans le diſcours, parce que le ſecond dépend du premier.

Exemple, dans la phraſe ſuivante, *je liſois un livre de pieté*, ces mots *livre de pieté* ſont deux noms ſubſtantifs qui ſe ſuivent : or ſi en liſant cette phraſe je fais la moindre pauſe entre ces mots, *livre de pieté*, l'auditeur comprendra que je veux ſeulement lui faire entendre que je liſois un livre; au lieu que mon intention eſt de lui dire que je liſois un livre de pieté : ainſi dans ce cas il ne comprendroit pas d'abord ma penſée.

CHAPITRE XI.

§. 3.

Regles particulieres pour bien lire le François.

QUand on commence à montrer la lecture Françoiſe aux enfans,

il faut leur en faire connoître peu à peu les difficultez.

1. La premiere chose qu'il faut leur faire entendre, c'est qu'un *a* joint à un *i*, ou la diphtongue *ai*, se prononce comme un *ê* ouvert: par exemple, faire comme fêre, Maitre comme Mêtre. C'est en quoi on fait plus de fautes : on la prononce presque toujours comme un *é* masculin ou fermé ou accentué. Pour connoître la difference de la prononciation de l'*ê* ouvert & de l'*é* masculin, ou accentué, il faut se mettre devant un miroir, & en prononçant le mot suivant, *honnêteté*, remarquer la differente figure de la bouche dans la prononciation du premier ê qui est un ê ouvert, & du dernier, qui est un *é* masculin ou fermé ou accentué, on verra qu'on ouvre la bouche & le gosier en prononçant l'*ê* ouvert, & qu'on n'ouvre ni l'un ni l'autre en prononçant l'*é* masculin ou fermé, ou accentué.

La diphtongue *au* ſe prononce comme un *o* : par exemple pauvre, comme pôvre.

2. Quand une voielle ſe ſépare d'avec une autre qui y eſt jointe, il y a ordinairement deux petits points ſur la derniere, comme haïr eſt diſtingué de haine :

3. L'*é* maſculin ou fermé, ou accentué, ſe prononce comme en Latin ; & il eſt marqué d'un petit accent aigu au-deſſus, comme bonté, vérité.

4. L'*e* feminin ou muet ſe prononce ſans aucun ſon, comme docte, fable.

5. L'*e* avant un *u* adoucit le ſon de l'*u* comme Docteur.

6. Quand *e* ſe rencontre au commencement du mot, il ſe prononce comme un *é* maſculin, ou fermé, comme dans *élargir*.

7. Quand l'*e* eſt au milieu du mot & que le mot eſt tiré du Latin comme *bénéfice* on le fait auſſi entendre :

pour lors cet *é* eſt marqué d'un accent aigu ; ſinon il n'a point de ſon, comme *cacheter*.

8. Quand *é* ſe trouve avant *m*, ou *n*, il faut le prononcer comme un *a*, comme *emporter*, *encre*.

9. Quand un *e* muet ou feminin eſt à la fin d'un mot, & que le mot ſuivant commence par une voielle, l'*e* qui eſt à la fin du premier mot ne ſert de rien, & de deux mots il faut n'en faire qu'un en le prononçant, comme belle ame, on prononce bell'ame.

10. Quand *ent* eſt à la fin d'un verbe, il faut le prononcer comme s'il n'y avoit point de *nt*, *ils chantent* comme *chante*. La même choſe s'obſerve quand *ent* ſe rencontre après la double voielle *oi*, *ils parloient*, on prononce ce mot comme *ils parloit*, en allongeant la derniere ſyllabe, quand le mot ſuivant commence par une conſonne. De cette regle ſont exceptés les mots qui finiſſent en

oient, quand après *oient* il ſuit un mot qui commence par une voielle, comme, les enfans *chantoient après lui*.

11. La ſyllabe *in* doit ſe prononcer comme elle eſt écrite, inſenſible, inconſtant, & il ne faut pas y ajouter un *a* dans la prononciation, comme *ainſenſible*, *ainconſtant*.

12. Le *c* ſe prononce comme un *s*, quand il y a une petite virgule deſſous, comme limaçon.

13. *g* avant *n*, ſe prononce doucement, comme mignon.

14. *i* avant deux *ll*, les adoucit comme vieille, fille.

15. *s* entre deux voielles ſe prononce comme z aiſément. L'*s* au bout du mot ne ſe prononce pas quand le mot ſuivant commence par une conſonne, comme, les bons Peres: mais quand le mot ſuivant commence par une voielle, il faut prononcer l'*s* comme un z. Par exemple, bonnes ames, comme bonne z'ames.

16. Le *t* de même ne ſe prononce point avant une conſonne : il parloit de Jean, il faut dire comme s'il y avoit, il parloi, ſans *t* : & s'il ſuit une voielle, comme, il diſoit à Pierre, il faut prononcer le *t*.

Quand l'*s* eſt au milieu du mot avant une autre conſonne, quelquefois il ne faut point la prononcer, comme teſte, il faut dire têre, & quelquefois on la prononce, comme, atteſter.

ti avant une voielle ſe prononce comme *ſi*, action comme acſion.

Le relatif François *que* ou *qui*, quoiqu'il s'écrive avec un *u* ſe prononce comme s'il n'y avoit pas d'*u*. *Quand* ſuit la même regle, on le prononce comme s'il y avoit *qant*.

Quand *nt* ſe trouve à la fin d'un mot qui eſt un nom ou un adverbe, il faut le prononcer, comme tourment, doucement : s'il ſuit une voielle il faut faire entendre le *t* : s'il ſuit une conſonne, on ne le prononce point.

Quand *e* ſe trouve avant une m ou une n ſeule, il ne faut point le prononcer comme *a*, mais comme *e*; combien, on ne dit point combian.

Ph ſe prononce comme f, Philoſophie, comme Filoſofie.

Quand il ſe trouve dans un mot François deux conſonnes de la même eſpece comme deux *mm*, deux *nn*, deux *cc*, deux *rr*, deux *ſſ*, il ne faut en prononcer qu'une, comme dans ces mots, *comme*, *honnête*, *conſonne*, dans leſquels il y a deux *mm*, ou deux *nn*, il faut prononcer *come*, *home*, *honête*, en retranchant la premiere *m* & la premiere *n*, & ainſi des autres. Cette regle eſt preſque generale, ſi ce n'eſt dans les mots accès, ſuccès, ſucceſſion, & très peu d'autres, où il faut prononcer les deux cc.

Dans tous les mots qui ſe terminent par une conſonne, quand le mot ſuivant commence par une voielle, il faut prononcer & faire ſonner la

consonne qui finit le premier mot. Exemple, *chanter agréablement*, *avancer à grand pas*, il faut prononcer fortement les *r* qui finissent les mots chanter, avancer, & ne pas prononcer chanté agréablement, avancé à grands pas: pour bien prononcer les consonnes qui finissent le premier mot, il faut les joindre à la voielle qui commence le mot suivant.

Exemple, dans ces mots, *aimer éperduement*, *consentir avec peine*, *ravir injustement*. Il faut prononcer les *r* qui finissent ces trois mots, *aimer*, *consentir*, *ravir*, parce qu'ils sont tout trois suivis d'autres mots qui commencent par des voielles: & pour observer exactement cette regle, lisez, aimé réperdument, consenti ravec peine, ravi rinjustement.

Au contraire quand un mot & particulierement les verbes finissent par une consonne & que le mot suivant commence par une consonne, il ne

faut

faut jamais prononcer la conſonne qui finit le premier mot. Il ne faut donc point prononcer les *r* dans les trois mots ſuivans. Regarder de travers, avancer davantage, chanter mal; mais il faut lire, regardé de travers, avancé davantage, chanté mal, comme s'il n'y avoit point d'*r*.

Il y a des mots exceptez de cette regle, auſquels la derniere conſonne eſt eſſentielle, & qu'on ne peut par conſéquent ſupprimer, quand ils ſeroient ſuivis de mots qui commencent par une conſonne, comme ſont ces mots, *main*, *car*, *bec*, *bouillon*, &c.

Pour éviter la rudeſſe de la prononciation, on a établi (*l'Eliſion*) qui n'eſt autre choſe que la ſuppreſſion de la premiere des deux voielles qui ſe ſuivent, comme il paroit dans les articles qu'on joint aux mots, dont ils ſont articles.

Exemple, *l'étude*, *l'armée* ſont compoſez chacun de deux mots, le

esprit, la armée : or pour ôter la rudesse de cette prononciation, on fait en les prononçant une Elision, c'est-à-dire, la suppression de *e* dans le mot *le*, de *a* dans le mot *la*, & par cette suppression vous lisez & prononcez *l'esprit* comme si ce n'étoit qu'un seul mot, & *l'armée* de la même maniere.

Il faut remarquer que l'Elision ne se fait que des *a*, & des *e*: les trois autres voielles ne la souffrent point.

CHAPITRE XII.

§. 4.

Regles particulieres pour bien lire le Latin.

AVant que d'apprendre aux enfans à lire le Latin, il est à propos qu'ils sçachent lire le François.

Il y a des regles à observer dans la lecture du Latin comme dans celle

du François. En voici quelques-unes.

1. Toutes les lettres se prononcent entiérement dans le Latin : on dit *Pater noster*.

2. Quand il se trouve dans un mot Latin deux consonnes de la même espece comme deux *cc* deux *rr* deux *ss* il faut les prononcer toutes deux. Ainsi lisez & prononcez ces mots, *Peccavi*, *peccata*, *surrexit*, *dissipare*, *qui tollis*, &c. en faisant sonner les deux *cc*, les deux *rr*, les deux *ss*, les deux *ll*.

3. L'*e* est toujours masculin ou fermé. On dit *bonté* en François, & *Domine* en Latin.

4. Le mot *qui* se prononce sans *u* en François ; on dit *qi* : mais l'*u* se prononce en Latin : on dit *qui* comme si l'on disoit *cui* en François.

5. Ce mot *quod* se prononce sans *u* ; on dit *qod*.

6. Le *ch* se prononce comme le *c* rude ; on dit charitas, ca.

7. Le *g* est rude au milieu des

mots, comme *Agnus*, *Magnificat*.

8. Les autres lettres ſe prononcent comme dans le François.

Il y a un Alphabet Latin, comme il y en a un François, par où il faut faire commencer les enfans à ſyllaber & à lire le Latin.

Il y en a qui prononcent mal les mots Latins qui commencent par la ſyllabe *men*: ils y ajoutent un *i* après l'*e*, ils prononcent tous ces mots, mentes, mendax, mentiris, comme s'ils étoient écrits ainſi, *meintes*, *meindax*, *meintiris*, & comme on prononce ce mot François, (*main*) au lieu qu'il faut prononcer la premiere ſyllabe des mots *mentes*, *mendax*, *mentiris*, comme on prononce la derniere ſyllabe du mot Latin, (*Amen.*)

Dans les mots qui commencent par les lettres *omn*, il y en a qui prononcent *omn*, comme s'il y avoit *oumn*. Exemple, *omnipotens*, ils liſent comme s'il y avoit oumnipotens. Le

moien d'éviter cette faute est de séparer *o* de mn, de faire de *o* une syllabe & de joindre mn à *i* qui est la lettre suivante, comme il est écrit ici, *o-mnipotens*.

Ils prononcent le monosyllabe *non*, comme s'il y avoit noum ; il faut faire tomber le son sur l'*o* : quand ce mot est suivi d'une voielle, il faut détacher la derniere *n*, & la joindre au mot suivant, ainsi que les autres monosyllabes comme *mon*, *son*.

Exemple, *non me derelinquas, Domine, non in æternum irascaris servo tuo infideli.* Et en François, *j'ai vû mon ami dans son Hôtel.*

Dans la lecture des mots Latins qui se terminent en (*um*) il faut prononcer l'u comme un (*o*). Exemple, dans cette phrase Credo in unum Deum, on prononce ces deux mots comme s'ils étoient écrits ainsi, *unom Deom.*

Il faut prononcer ferme les con-

ſonnes qui commencent les mots François ou Latins : beaucoup de perſonnes y manquent. C'eſt cette prononciation ferme qui carecteriſe les mots & qui les rend très intelligibles. Exemple, dans les mots ſuivans, *frapper*, *pourſuivre*, *reprendre*, *ferire*, *peccare*, *miſericors*, il faut prononcer ferme f, p, r, m, qui commencent ces mots ; très ſouvent on ne les prononce qu'à moitié, & quelquefois point du tout.

Les Maîtres & les Maitreſſes doivent avec diſcretion & par ordre, & & non tout à coup, faire entendre à leurs Ecoliers ou à leurs Ecolieres les difficultez de la lecture Françoiſe & Latine, à chacun ſelon la portée de ſon eſprit : mais il faut commencer par les principales, & ainſi avancer par ordre, à meſure qu'ils avanceront dans la lecture Françoiſe & Latine.

CHAPITRE XIII.

Regles generales à observer dans la lecture du François & du Latin, pour éviter les fautes principales & les plus ordinaires que l'on y fait.

IL faut avant toutes choses se bien mettre dans l'esprit, que celui qui lit est comme un copiste ; que le livre qu'il lit est un original qu'il copie en lisant ; & enfin que la prononciation du lecteur doit produire sur les oreilles de l'auditeur, le même effet que les caracteres du livre produisent sur ses yeux.

Or comme une copie est d'autant plus parfaite, qu'elle ressemble mieux à l'original dont elle est la copie, il faut être exact à observer ce qui est marqué dans le livre qu'on lit, & faire ensorte que tous les traits de cet original soient representez dans

la copie qu'on en tire, c'eſt-à-dire, dans la lecture qu'on en fait. Ainſi, 1. puiſqu'il y a dans les livres des termes ou des mots à exprimer, 2. Des accens a obſerver, 3. Des tons de voix à donner à chaque partie du diſcours, 4. Des pauſes à faire, qui ſontautant de traits de ces originaux, qu'il faut exprimer dans les copies qu'on en fait ; les Maîtres & les Maitreſſes auront un grand ſoin, en apprenant à lire aux enfans, de leur faire pratiquer toutes ces choſes dans l'exercice actuel de la lecture du François & du Latin, qu'ils font dans les Ecoles. Pour s'acquiter de cet important devoir,

1. Ils ne permettront jamais que les enfans en liſant augmentent ou diminuent le nombre des lettres, des ſyllabes, & des mots ; mais ils les leur feront prononcer ſi diſtinctement, que l'auditeur puiſſe entendre les lettres, diſtinguer tous les mots les uns des autres, & compter

les syllabes qui composent chaque mot : & pour cela ils leur feront ouvrir la bouche, desserrer les dents, & prononcer les mots d'une voix claire & ferme.

On peche souvent contre cette regle, particulierement quand il se trouve plusieurs monosyllabes de suite. Exemple, *si je ne m'étois pas souvenu*, on fait souvent en lisant ou en parlant un seul mot des trois premiers, qu'il faut prononcer distinctement & séparément, si, je, ne.

Ils prendront garde qu'ils ne coupent jamais les mots, quelque longs qu'ils soient, pour en faire deux d'un seul. Par exemple, que dans ces deux mots, l'un François & l'autre Latin *précipitation*, ils ne disent *précipi* & ensuite *tation*, *sapientissimus*, *sapien* puis *tissimus*.

Ils veilleront aussi à ce qu'ils ne joignent point un mot, ou une partie d'un mot, au mot ou à une partie du mot suivant. Pour ne pas ob-

ſerver cette regle on eſtropie les mots, qui ceſſent par-là d'être François ou Latins, & par conſéquent ne ſont plus intelligibles.

2. Ils leur feront prononcer ce qu'ils liſent ſelon les différens accens marqués dans le Chapitre 8. de cette derniere partie n. 1.

3. Ils leur feront auſſi donner à chaque partie du diſcours le ton de voix qui y convient, & qui y eſt propre, ainſi qu'il eſt expliqué dans le même endroit, n. 8, 9. & 11.

4. Ils leur feront obſerver exactement les ponctuations, c'eſt-à-dire qu'ils leur feront faire les pauſes aux virgules & aux points, comme il eſt marqué dans le même Chapitre, n. 4, 5, 6, & 7. & ils les avertiront qu'il ne faut jamais s'arrêter ni faire de pauſe, qu'il n'y ait des points ou des virgules.

Il y a peu de perſonnes qui ſoient fidéles à ces deux regles : ce qui met une étrange obſcurité dans la lectu-

re, en coupant le ſens, ſi on fait une pauſe hors de ſaiſon ; ou de la confuſion, quand on ne fait pas de pauſe où elle eſt néceſſaire. Il arrive delà que le lecteur ne ſe fait point entendre, & qu'il ne s'entend pas luimême.

Pour ne point tomber dans ces inconveniens il faut quand on lit haut, ne point prononcer un mot qu'on n'ait déja lû le mot ſuivant, pour connoître s'ils ont de la relation & de la dépendance l'un de l'autre ; auquel cas il faudroit les joindre de près, & ne les pas lier s'ils n'en ont point ; & voir s'il eſt à propos de prendre un ton final, ou non.

Les Maîtres & les Maitreſſes doivent ſe rendre attentifs de la vûe & de l'oreille, pour remarquer quand les enfans qu'ils font lire manquent contre ces regles, pour les reprendre, ou pour les leur faire obſerver. S'ils ne prennent ces précautions à leur égard ſur ce point, ils ne liront

jamais bien. C'est encore un moien de les disposer à ne point confondre le sens du discours, à en distinguer exactement les parties, & à écrire correctement.

CHAPITRE XIV.

De l'Ecriture.

IL faut encore apprendre à écrire aux enfans, aussi-tôt qu'ils en sont capables ; cela les desennuie dans l'Ecole, & les empêche de perdre le tems. Car un enfant ne peut être appliqué à lire pendant tout le tems de l'Ecole. Il est à propos que les petits & les grands écrivent, cela contribue au bon ordre d'une Ecole ; car pendant que les petits écrivent, les grands lisent ; & pendant que les grands écrivent, les petits lisent leurs leçons.

Les Maîtres & les Maitresses doivent avoir un grand soin de se per-

fectionner le plus qu'il leur est possible, dans l'art de bien écrire, apprendre à bien former les lettres & les liaisons dans leurs Exemplaires, & sçavoir bien les regles de l'orthographe qui est en usage, afin de pouvoir corriger les fautes que les enfans font en écrivant.

S'ils ne se sentent pas assez forts pour montrer eux-mêmes à bien écrire, ils se serviront d'exemples imprimées, ou de celles qui sont faites à la main. Les exemples ne s'écriront point sur le papier des enfans, mais sur des bandes de papier que l'on changera de jour en jour. Les exemples se donneront, 1. des lettres, 2. des syllabes, 3. des mots, 4. des Sentences ou Maximes tirées de l'Ecriture Sainte.

L'alphabet ne se donnera pas tout d'un coup, il suffira de donner deux ou trois lettres, ensuite six, & après, on donnera tout l'alphabet. Il faut commencer par donner pour exem-

ple, des *oo*, & des *ii* : dans la ſuite on donnera des *aa*, enſuite des *ff*, des *mm*, & des *nn*, qui ſont des lettres initiales, deſquelles ſont formées preſque toutes les autres : par exemple, d'un *o* avec un *i* on en fait un *a*. L'*o* a du raport avec le *b*, le *c*, le *d*, l'*e* : l'*f* eſt une lettre initiale qui ſert avec l'*o* à faire le *g*, &c. L'*m* & l'*n* ſont auſſi initiales, & elles entrent dans la plus part des mots, &c.

On doit faire toûjours dans le commencement les lettres aſſez groſſes & aſſez grandes, parce qu'elles s'apprennent plus aiſément & forment mieux la main, & qu'on diminue toujours aſſez ſon écriture, quand dans la ſuite on écrit plus vite.

Les Maîtres & les Maitreſſes auront ſoin de préparer les exemples des enfans : pour les commençans, des exemples de lettres, d'autres de ſyllabes, d'autres de mots, d'autres de lignes, ſelon la capacité des

enfans : ce qu'ils feront dès le matin ou le ſoir avec la leçon.

Ils montrent d'abord aux enfans qui commencent à écrire, à bien tenir leur plume, ſçavoir, à trois doigts qui ſont le pouce, le ſecond, & celui du milieu, leſqu'els doivent être étendus. Les deux autres doigts ne doivent toucher ſur le papier que juſqu'à leur premiere jointure : il faut que les trois doigts qui tiennent la plume ne touchent pas, mais qu'ils ſoient peu éloignés des deux de deſſous, ſur leſquels la main eſt légérement ſoutenue, afin qu'ils demeurent libres pour faire les traits paſſant ſur & ſous le corps de l'écriture. Ils leur recommandent, 1. De tenir net & droit leur papier, qu'ils leur réglent pour les premieres fois ; 2. De prendre l'ancre comme il faut, en trempant ſeulement le bout de la plume ; & quand il y en a trop, la ſecouant légérement dans le cornet, ou ancrier, & jamais à terre, 3. De

leur faire tenir le corps de telle maniere, qu'il ne ſoit ni trop panché ſur le papier, ni trop droit; mais dans une ſituation agréable & commode, 4. Qu'ils aient le corps droit devant le papier, n'inclinant ni à droit ni à gauche, mais ſeulement baiſſant médiocrement la tête & les épaules vers l'écriture, le bras gauche poſé à ſon aiſe ſur la table, de telle maniere que le corps ſoit entiérement appuié, afin de ſoulager le bras droit, qui par ce moien demeure plus libre pour bien écrire. Le bras droit ne doit porter ſur la table que juſqu'au milieu de l'intervalle qu'il y a depuis le bout des doigts juſqu'au coude; & l'eſtomach doit être légérement appuié ſur la table.

Après ces inſtructions generales on donne le *c* & l'*o* pour éxemple. Il faut prendre garde de ne les pas attacher les premiers jours à bien faire leurs lettres, autant qu'à les former,

à bien tenir leur plume, leur papier, & leur corps.

Il ne faut point leur donner d'autres lettres les trois ou quatre premiers jours, afin qu'ils s'occupent entiérement à garder les regles précédentes, ausquelles on les accoutumera aisément, en leur tenant d'abord la main; puis les laissant faire seuls, & écrire souvent droit sur les lignes *c* & *o*; à cause que pour former ces lettres, il faut mouvoir également les doigts qui tiennent la plume.

Le maniement de la plume doit se faire de telle maniere qu'elle ne soit ni trop ni trop peu serrée entre les doigts, quand on écrit.

La plume ne doit poser sur le papier que médiocrement: & cette médiocrité sera gardée, si on n'en force pas le bec en appuiant trop dessus; mais si elle produit ou forme les traits naturellement, à quoi contribue beaucoup la pesanteur réglée

de la main, dont le poids ne doit pas être tout à fait ſur le papier, mais elle doit être un peu ſoulagée, afin de mieux couler & écrire plus légérement.

Le quatriéme & le cinquiéme doigts qui ſont deſſous, doivent couler & gliſſer ſur le papier, à meſure que la main avance en écrivant.

Les enfans étant accoutumez à bien tenir le corps & la plume, comme on vient de le marquer, il faut leur montrer à bien former les lettres de l'Alphabet, & par où on doit commencer; quand il faut lever la plume, & quand il ne faut pas la lever; & ce qu'il faut faire tout d'un trait.

Après les lettres communes il faut leur donner les lettres majuſcules, qui ſe mettent au commencement des articles, ou des noms propres; enſuite on doit leur donner les ſyllabes, ou les mots d'une ſyllabe, comme, il, tôt, mort, cour, vingt,

&c. & les exerçer à bien tirer leurs liaiſons, en ſoulageant un peu la plume.

Après les exemples des ſyllabes, il faut leur donner des exemples de mots entiers les plus courts, comme de deux ſyllabes d'abord, puis de plus longs.

Enſuite quand on leur donnera des lettres, ou des ſyllabes ou des mots, il faut leur faire autant de lignes de chaque lettre, ſyllabe, ou mot, qu'il y en aura dans l'exemple, & même les leur faire recommencer.

Quand ils ſeront bien exercez dans ces ſortes d'exemples, il faut leur donner en exemple, une ligne, puis deux, & enſuite trois, dont la premiere ſera de lettres majuſcules.

Les Maîtres & les Maitreſſes auront ſoin de corriger les exemples des enfans, leur marquant par un petit trait de plume les principales fautes qu'ils ont faites. Il ſuffit

quand ils commencent, de leur faire remarquer deux ou trois fautes ſeulement : car leur en marquer d'avantage c'eſt les embaraſſer : cela fait qu'ils oublient tout, & ne retiennent rien, à moins qu'on ne leur faſſe répeter auſſi-tôt, ce qu'on leur aura dit, pour voir s'ils l'ont retenu.

Les enfans un peu avancez pourront aiſément écrire deux pages par jour, une le matin, & l'autre le ſoir. Pour ceux qui ne font que commencer ou qui ſont peu avancez, il ſuffira pour-eux de faire ſix lignes, ou tout au plus, la moitié de leur exemple le matin, & le reſte après midi: Il eſt plus avantageux aux enfans d'en faire peu & de le bien faire, que d'en faire beaucoup & de ne faire rien qui vaille, comme il n'arrive que trop ſouvent.

CHAPITRE XV.

De l'orthographe & de la ponctuation.

LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent d'abord avertir les enfans qui lisent, de prendre garde comment les mots sont écrits.

Quand ils sçavent médiocrement écrire, qu'ils vont droit sans régler, à quoi on doit les accoutumer insensiblement, leur défendant de régler, sinon deux lignes pour dresser leur écriture;

Il faut leur faire transcrire quelques pages d'un livre, où l'orthographe soit bien observée, leur recommandant de ne rien omettre de ce qu'ils trouveront marqué, soit point, soit virgule, soit accent, ou lettres majuscules, &c. & même de bien former leur écriture.

Outre cela, on leur fera une leçon particuliére de l'orthographe, qui

consiste à leur demander comment s'écrivent tels & tels mots, commençant par les plus faciles. Ensuite on leur dicte ce qu'ils ont transcrit, & enfin on leur fait transcrire les leçons qu'ils doivent apprendre par cœur, comme celles du Catechisme du Diocêse ou de celui des Dimanches & des Fêtes, les Sentences ou les Maximes tirées de l'Ecriture Sainte.

Pour ce qui est de la ponctuation, comme on a parlé du nom & de la figure des points dans cette derniere partie au Chapitre VIII. n. 4. & suivans, je me contente de dire ici qu'il est à propos d'instruire les enfans de l'usage qu'ils doivent en faire, pour leur apprendre à écrire d'une maniere sensée & intelligible, comme on doit parler; car l'écriture est l'image de la parole : or comme personne ne parle sans faire quelques pauses, il faut de même en écrivant marquer dans le discours les

caracteres qui ſont établis pour faire obſerver ces choſes, par ceux qui doivent le lire; ſans quoi ils ne pourroient en entendre le ſens qu'avec peine. Ces caracteres ſont le point. les deux points : le point & la virgule ; la virgule, la parentheſe ( ) le point interrogant ? & le point admiratif !

Comme le diſcours eſt un enchainement de périodes, les périodes ont auſſi un autre enchainement, qui lie leurs parties, leſquelles toutes enſemble rendent un ſens parfait d'une perfection particuliere : ce ſens particulier & parfait dans le diſcours ſe marque à la fin par un point ſeul, qui eſt interrogant, s'il y a dans la periode une interrogation ; ou admiratif, ſi elle renferme quelque admiration ; ou un point ſimple, s'il n'y a ni interrogation ni admiration dans la période. Les deux points marquent un ſens moins achevé que quand le point eſt ſeul, & qu'il faut

faire une moindre pause en lisant, mais plus grande que quand il y a un point & une virgule ensemble: & enfin la virgule marque la moindre de toutes les pauses.

La parenthese renferme un discours séparé du sens de la période.

CHAPITRE XVI.

Des leçons qu'on doit donner à apprendre aux enfans.

IL y a deux sortes de leçons qu'on doit donner à l'Ecole aux enfans; la premiere est celle qu'ils doivent lire, la seconde est celle qu'ils doivent apprendre par cœur. Il faut leur marquer celle qu'ils doivent lire à l'Ecole, & leur recommander de la préparer, avant que de la lire au Maître ou à la Maitresse.

On leur donnera la seconde leçon à apprendre à la maison, & on la donnera à tous ceux qui en seront

capables, dont il faut avoir ſoin de cultiver la memoire en leur faiſant apprendre par cœur le plus de choſes qu'on peut. En effet comme d'un côté l'eſprit des enfans n'eſt pas alors capable de produire beaucoup de choſes de lui-même, & que de l'autre ils ont d'ordinaire la memoire fort bonne, il n'y a preſque que cette faculté de leur ame que l'on puiſſe exercer utilement. Cette leçon pour les plus petits enfans conſiſtera en deux ou trois demandes du Catechiſme, & pour les plus grands en deux ou trois Maximes Chrétiennes, ou en quelque acte de vertu de l'exercice du Chrétien, pour le matin, pendant la journée & pour le ſoir: cette leçon ſe dira avant la priere.

Si les enfans ne peuvent pas apprendre cette leçon chez-eux, les Maîtres & les Maitreſſes auront ſoin qu'ils l'apprennent à l'Ecole, après avoir ſatisfait aux autres devoirs de l'Ecole, ou auparavant.

Sur tout ils leur feront apprendre pendant la ſemaine la leçon du Catechiſme du Diocêſe ou de celui des Dimanches & Fêtes, que le Catechiſte ou les Catechiſtes des Paroiſſes de ces enfans auront marquée le Dimanche ou la Fête précédente, & qu'ils expliqueront & feront répéter le Dimanche ou la Fête ſuivante.

Il ſeroit bon qu'ils donnaſſent aux plus ſages & aux plus avancez de leurs enfans, d'autres Ecoliers moins capables, pour leur faire apprendre la leçon qu'on leur aura marquée, & pour leur faire répéter en public ce qu'ils auront appris en particulier.

Rien ne ſeroit plus capable d'exciter les enfans à apprendre ces leçons que de les leur faire répéter deux à deux, l'un faiſant les demandes & l'autre y répondant; & cela comme en diſputant, ainſi qu'il ſe pratique dans les Colleges par raport aux leçons de Latin. L'expérience fait con-

noître que cette conduite ſoulage beaucoup les Catechiſtes, qu'elle anime les enfans à apprendre les leçons qu'on leur a marquées, & qu'ils les retiennent mieux.

Les Maîtres & les Maitreſſes qui montreront à écrire aux enfans, leur donneront des Maximes Chrétiennes pour exemples, & ils les obligeront à les apprendre par cœur tous les jours, & à les répéter toutes le Samedi au ſoir.

Ces maximes ou Sentences tirées de l'Ecriture Sainte qu'on fait écrire & apprendre aux enfans, leur ſerviront de préſervatif contre les maximes du monde, & leur apprendront à vivre chrétiennement. C'eſt pour cela qu'il a été ordonné aux Profeſſeurs de l'Univerſité de Paris de donner & de faire apprendre tous les jours à leurs Ecoliers des Sentences tirées de l'Ecriture Sainte. Monſieur Gonteau ci-devant Chantre & Chanoine de l'Egliſe Metropolitaine de

Paris, Collateur & Directeur des petites Ecoles de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris, a fait aussi un Reglement pour obliger les Maîtres & les Maitresses d'Ecole à faire apprendre tous les jours à leurs Ecoliers ou Ecolieres deux Maximes de l'Ecriture Sainte, & à leur faire répéter à la fin de chaque semaine, toutes les Maximes qu'ils auront aprises pendant la semaine. Ces Sentences ou Maximes sont comme des semences qu'on jette dans ces terres spirituelles, qui ne manqueront point de germer & de produire du fruit dans leur tems. Les Maîtres & les Maitresses pourront prendre ces Maximes & ces Sentences dans les Instructions de la Morale Chrétienne contenues dans les Chapitres 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. & 18. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

CHAPITRE XVII.

Moiens dont les Maîtres & les Maîtresses doivent se servir dans l'exercice de leur ministere, pour pouvoir réussir dans l'instruction, & dans l'éducation qu'ils donnent aux enfans qui leur sont confiez, le châtiment & la récompense.

§. I.

Du châtiment & de la récompense des enfans dans les Ecoles, en general.

Comme les enfans ne sont pas assez raisonnables pour reconnoître le besoin qu'ils ont d'apprendre, de se corriger de leurs fautes, & d'avancer dans la vertu, il faut prendre les moiens propres pour les porter à s'acquiter de ces devoirs, & pour leur faire embrasser la peine & le travail qui s'y trouvent. Or les moiens dont on doit se servir pour

cela, ſont les récompenſes qu'il faut propoſer aux uns pour les animer à bien faire, & les punitions dont il faut intimider les autres pour les retirer de leur pareſſe. Il faut récompenſer les diligens, & punir les pareſſeux : c'eſt la conduite que doivent garder les Maîtres & les Maîtreſſes d'Ecole dans l'éxercice de leur miniſtere, ou pour faire avancer les enfans dans la ſcience, ou pour les corriger de leurs fautes, ou pour procurer leur avancement dans la vertu.

Le grand point de prudence eſt d'emploier à propos ces moiens, & de s'en ſervir avec ſuccès. C'eſt de quoi les Maîtres & les Maitreſſes feront une étude particuliere pour ne pas s'y méprendre : & pour cela après s'être appliquez à bien connoître le naturel de leurs enfans, à bien diſtinguer leur caractere, & à approfondir ce qu'ils ont de bon & de mauvais, ils agiront à leur égard

ſelon leur differentes diſpoſitions. Par la conduite qu'ils garderont & l'expérience qu'ils en feront, ils ſe rendront ſçavans dans ce point de diſcipline ſi néceſſaire & ſi important dans le gouvernement des Ecoles pour le bien des enfans.

De plus comme la charité doit être le principe & l'ame de l'emploi des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole, elle doit les rendre tellement maîtres d'eux-mêmes par une continuelle mortification de leurs paſſions & de leur humeur, qu'ils puiſſent poſſéder leurs ames par la patience, prendre toutes ſortes de formes à l'égard des enfans, & diverſifier leur conduite ſelon la diverſité de leurs eſprits & de leur caractere, ſe réglant toujours ſur les diſpoſitions qu'ils y remarquent, dans la vûe de les mener à Dieu par l'inſtruction & par l'éducation chrétienne, de les perfectionner dans l'une & dans l'autre, par la voie du châtiment à l'é-

gard des uns, & de la récompense à l'égard des autres ; évitant avec soin les deux extremitez, qui sont une trop grande rigueur, & une trop grande douceur. Car s'il faut que les enfans aiment leurs Maîtres & leurs Maitresses, qu'ils se plaisent à l'Ecole & aux éxercices qui s'y font, il faut aussi qu'ils respectent & qu'ils craignent leurs Maîtres & leurs Maitresses, dont la pensée seule doit leur inspirer un air serieux & la modestie ; & la crainte qu'ils ont d'eux, doit les retenir dans les bornes de leur devoir envers Dieu, envers le prochain & envers eux-mêmes ; ou les porter à y rentrer, si par malheur ils en étoient sortis.

De ces principes il est facile de conclure l'obligation que les Maitres & les Maitresses ont d'emploier le châtiment & la récompense dans leurs Ecoles à l'égard des enfans dont ils sont chargez, soit pour leur procurer l'instruction, soit pour leur

donner une éducation chrétienne.

CHAPITRE XVIII.

§. 2.

De la correction & du châtiment des enfans dans les Ecoles.

RIen n'est plus admirable ni en même tems plus instructif, que ce que le Saint-Esprit nous apprend dans l'Ecriture Sainte, touchant la correction & le châtiment des enfans. Il nous dit dans les proverbes, chapitre 29. v. 15. que *la verge & la correction donne de la sagesse, & que l'enfant qui est abandonné à sa volonté & à qui on souffre tout, couvrira sa mere de confusion*, c'est-à-dire, qu'il deshonorera sa famille, & qu'il sera la confusion de son pere & de sa mere par la vie scandaleuse qu'il menera, & par les châtimens publics qu'il s'attirera. Il dit encore au mê-

me livre, chapitre 23. v. 13 & 14. *qu'il ne faut point épargner la verge à l'enfant, & que si on le frappe avec la verge il n'en mourra point ; mais que l'on délivrera son ame de l'enfer.* Et au chapitre 22. v. 15. du même livre, il dit que la folie est liée au cœur de l'enfant, & que la verge de la discipline l'en chassera. Au chapitre 13. v. 24. il dit que celui qui épargne la verge à son enfant, le hait ; & qu'au contraire celui-là l'aime, qui s'applique à le corriger ; ou selon le texte hebreu, à le châtier avant qu'il ait pris de mauvais plis. Enfin, il dit au chapitre 29. v. 17. corrigez votre fils, & il vous consolera, & il deviendra les delices de votre ame.

Ecoutez ceci, dit S. Chrysostome, en parlant aux peres & aux meres : Elevez vos enfans avec un grand soin dans la discipline & la correction du Seigneur ; ne leur pardonnez rien sous prétexte de leur

enfance, conſervez les ſur tout dans une grande retenue. Avertiſſez-les, corrigez-les, intimidez-les, menacez-les, & s'il eſt beſoin faites leur reſſentir les effets de ces menaces. *Homelie 9. ſur la 1. à Timoth. chap. 3.*

Cet admirable Docteur ſi zêlé pour l'éducation de la jeuneſſe, recommande encore dans un autre endroit aux peres & aux meres la correction de leurs enfans comme un devoir indiſpenſable, & leur apporte ſur ce ſujet l'éxemple terrible du grand Prêtre Heli qui périt ſi malheureuſement, non pour n'avoir pas corrigé ſes enfans, mais pour ne l'avoir pas fait avec aſſez de ſévérité. Les autres Peres de l'Egliſe tiennent ſur cette matiere à peu près le même langage, qu'il ſeroit trop long de rapporter.

La raiſon de la ſévérité de cette conduite à l'égard des enfans, eſt que la plûpart ſont incapables de raiſon, & par conſéquent de ſe por-

ter à leur devoir par jugement & par amour. Souvent de cent enfans à peine en trouvera-t-on quatre ou cinq à qui le châtiment ne ſoit pas néceſſaire. Si donc les Maîtres & les Maitreſſes ne châtient pas, ce ne ſera que confuſion & deſordre dans leurs Ecoles. Bien loin qu'ils faſſent aimer la vérité & la pieté aux enfans, l'amour du libertinage & du divertiſſement, les paſſions criminelles conformes à leur penchant & à leur tempérament, les entraineront indubitablement dans toutes ſortes de vices. C'eſt le moien de tout perdre. Il n'y a rien de plus corrompu, & dont on doive plus deſeſpérer, qu'une troupe d'enfans ſans joug & ſans diſcipline.

Mais afin que le châtiment ait un bon effet, & que les enfans en profitent, & que les oracles du Saint-Eſprit que l'on vient de rapporter, ſe vérifient, il faut que les Maîtres & les Maitreſſes y contribuent de leur

leur côté, par la maniere dont ils s'y prennent en les corrigeant & en les châtiant. Il n'omettront donc rien de ce qui eſt néceſſaire pour le faire avec ſuccez ; & pour cela ils obſerveront les regles de conduite ſuivantes, qui renferment ce qu'il faut éviter & ce qu'il faut pratiquer dans le châtiment des enfans.

CHAPITRE XIX.

§. 3.

Ce qu'il faut éviter dans le châtiment des enfans dans les Ecoles.

1. LEs Maîtres & les Maitreſſes ne doivent jamais châtier leurs enfans ſans une juſte raiſon ; rien ne révolte tant les enfans que de ſe voir châtier ſans ſujet.

2. Ils doivent bien ſe donner de garde de châtier avec excez, & de ſortir des bornes d'une juſte modération ; & pour cela

3. Ils ne doivent jamais châtier par caprice, par humeur, par passion, par emportement, ni par ressentiment, soit à l'Eglise, soit à l'Ecole: quand ils le font, c'est ce qui gâte tout, ce qui rend les enfans incorrigibles, ce qui les irrite, ce qui aigrit les peres & les meres, & qui rend inutiles tous les soins & tous les travaux des Maîtres & des Maitresses.

4. Ils n'useront jamais de mots injurieux & outrageans: & ils éviteront de parler toujours avec menaces & en colere. Enfin, ils banniront dans l'éxercice de leur emploi toute aigreur, tout emportement, toute crierie, tout reproche des défauts d'âge, de corps ou d'esprit de leurs enfans, tous les termes qui sentent l'injure. Quelque tort que les enfans paroissent avoir, les injures, les outrages, &c. ne sont jamais de saison, ils les aigrissent sans les corriger, & leur donnent plus d'aversion pour

ceux ou celles qui les en chargent, que pour les fautes qu'ils ont faites.

5. Ils doivent extrêmement craindre d'accoûtumer les enfans aux coups, cela leur bouche l'esprit, & fait qu'ils n'apprennent rien : cela les endurcit, plutôt que de les faire rentrer dans leur devoir.

6. Ils ne doivent point avoir sans cesse recours à la verge ni à la ferule, pour une infinité d'inadvertences ou de manquemens qui ne sont point des péchez, & qui n'y conduisent point directement : il faut chercher d'autres remedes à ces petits inconveniens ; ce qu'ils peuvent faire par beaucoup de petites adresses, par des manieres humiliantes, par de certaines privations, par un air & par un ton sévére, même par un silence affecté.

7. S'ils relevent tout jusqu'aux moindres fautes, & s'ils châtient les enfans à tout moment, leur sévérité & leur exactitude deviennent inuti-

les & peuvent beaucoup aliener & prévenir les peres & les meres, & les enfans, exciter du ſcandale, d'écrier les Ecoles, rendre les véritez qu'on y enſeigne odieuſes ; ce qui eſt directement opposé à la fin qu'ils doivent ſe propoſer uniquement dans leur emploi, qui eſt de former les enfans dans la pieté & dans la religion.

CHAPITRE XX.

§. 4.

Ce qu'il faut obſerver dans le châtiment des enfans.

IL y a des Maîtres & des Maitreſſes qui ont le don de ſe faire craindre, ſans frapper, par la ſeule parole ou par un air ſérieux & grave ; & ils ſe font aimer ſans ſe familiariſer trop, & ſans rire avec les enfans. Voila par où il faudroit commencer pour corriger les enfans.

1. Les avertir d'abord serieusement de leur devoir & de leurs fautes ; leur faire sentir ensuite la justice & la raison de ce qu'on exige d'eux, & la grandeur de leurs fautes, & les conséquences qu'elles peuvent avoir: si cela ne suffit pas

2. Il faut leur imposer des penitences humiliantes & mortifiantes, proportionnées & opposées à leurs fautes, comme de les faire mettre à genoux, de les y faire rester pendant du tems, de leur faire baiser la terre, de les faire mettre aux dernieres places de la Classe, de leur donner à apprendre quelque leçon extraordinaire. Ces sortes de pénitences mortifient quelquefois plus les enfans que les plus grands châtimens : il faut que les punitions piquent l'amour propre, & humilient l'orgueil.

3. Si ces moiens ne sont pas capables de les corriger, il faut en venir à un châtiment plus rigoureux, mais

par degrez : se servir d'abord de verges pour les frapper sur une main, puis sur les deux ; les faire mettre en état, comme si on vouloit leur donner le fouet, se contenter après cela de leur faire baiser les verges pour la premiere fois, & leur protester que s'ils ne se corrigent, on leur donnera le fouet.

4. Il faut épuiser tous les châtimens avant que d'en venir au fouet, & n'user de ce dernier qu'avec beaucoup de circonspection & de modération, pour ne pas exceder, ni blesser les enfans, pour garder les regles de la modestie, & ne pas offenser la pudeur, se donnant de garde en les fouettant de les exposer nuds devant les autres ; & pour cela les fouetter dans quelque lieu particulier, ou faire tourner les autres enfans d'un autre côté.

5. Quand ils sont obligez de châtier les enfans, ils doivent le faire avec une sainte colere, réglée par

la raiſon & par la religion, par un zèle dépouillé de toute paſſion ; en un mot ſe conduire en cette rencontre d'une maniere à leur faire connoître, à leur perſuader, & même à leur faire ſentir qu'on n'a en vûe que leur amendement, leur avancement dans la ſcience & dans la pieté, le bon ordre de l'Ecole, & le bien des autres Ecoliers, auſquels ces exemples de ſévérité ſont ſalutaires : car l'enfant deviendra plus ſage, dit Salomon, par le châtiment du coupable, & de celui qui lui donne mauvais exemple. *Prov.* 21. 11.

6. Il ſeroit à propos de diverſifier les punitions, & de châtier tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre ; car, afin que le châtiment ſoit utile, il doit être toujours nouveau, parce qu'il doit être ſenſible.

7. Il faut proportionner le châtiment à la faute des enfans, à leur caractere, &c. Faiſant enſorte que ce remede ſoit oppoſé au mal qu'on veut corriger.

8. Emploier les châtimens que l'on juge les plus ſenſibles aux enfans, ou pour la douleur, ou pour la confuſion : ce qui attaque le foible d'un enfant, eſt quelquefois pour lui un rude châtiment.

9. Les grandes fautes doivent être ſévérement punies, ſur tout celles qui ſont contre la religion & les bonnes mœurs, doivent être punies ſans miſéricorde.

10. Il faut châtier avec ſévérité & une ſainte rigueur, les menteurs, les infames, les jureurs, les voleurs, les calomniateurs, les emportés, les inſolens, les aggreſſeurs, les médiſans, les orgueilleux, les rebelles, les deſobéïſſans à leurs peres & à leurs meres, les libertins.

11. Il faut ne point pardonner, mais punir ſans miſéricorde trois fautes d'une malice noire, la déſobéïſſance opiniatre, le menſonge réïtéré & ſoutenu, & l'irréverence habituelle dans les Egliſes.

12. Pour ce qui eſt des fautes d'inadvertence, d'ignorance ou de fragilité, il ſemble raiſonnable d'uſer de quelque indulgence : mais il y a encore une certaine averſion du travail qu'il faut combatre puiſſamment, comme une des plus grandes diſpoſitions à la corruption des mœurs.

13. Pour les fautes commiſes dans l'Ecole, ſi elles ſont legéres, comme une petite pareſſe, cauſer, badiner, &c. on peut les punir par quelque humiliation, comme en faiſant baiſer la terre, ou mettre à genoux : que ſi ces fautes ne ſont pas volontaires & ſont des ſuites de l'enfance, il faut ſe contenter d'en avertir ceux qui y tombent.

14. Si un enfant eſt d'un eſprit & d'une humeur intraitable & porté au mal, & que la douceur le gâte, on doit uſer à ſon égard d'une ſévérité entremêlée de marques de bonté, le châtier de tems en tems & d'une

maniére à lui faire sentir son mal, plutôt que le ressentiment & la passion du Maître ou de la Maitresse, que la charité doit avoir modérée: il faut le traiter d'une maniere à le convaincre qu'on ne sçait ce que c'est que flâter & approuver le mal, lorsqu'un enfant ne veut pas le quitter; & qu'on sçait encore autant pardonner, condescendre, & même récompenser, lorsqu'un enfant s'humilie, qu'il reconnoît ses fautes, qu'il s'en accuse le premier, qu'il se soumet à tout, ou même qu'il change de conduite: mais il faut que ce soit toujours l'amour de Dieu qui soit le premier mobile de cette conduite ainsi diversifiée: car l'humeur, l'emportement & le ressentiment gâtent tout.

15. Examiner de tems en tems les points de négligence; & quand le nombre auquel on a attaché le châtiment, est accompli, on doit punir, ou faire racheter la punition par autant de points de diligence.

16. S'il eſt permis à quelque Maître de recevoir chez-lui des filles pour les inſtruire, ſi quelqu'une d'elles mérite punition, il avertira ſa mere, ou ſi elle n'en a point, celle qui lui tient lieu de mere, de lui faire la correction, ſe donnant bien de garde de prendre jamais cette liberté à leur égard.

CHAPITRE XXI.

§. 5.

De la récompenſe des enfans dans les Ecoles.

S'Il y a des enfans qu'il faut châtier & conduire avec ſévérité, il y en a qu'il faut traiter avec douceur & récompenſer. En effet, ſi un enfant eſt bien né, doux & ſincere, pourquoi n'avoir pas de la bonté pour lui, & ne le pas conduire avec douceur ? Il eſt juſte auſſi de le récompenſer, s'il fait ſon devoir, &

de lui faire de tems en tems quelque petit present, pour l'animer à s'en bien acquiter, & à avancer dans la ſcience & dans la pieté : mais il faut que ce ſoit l'amour de Jeſus-Chriſt qui preſſe les Maîtres & les Maitreſſes d'en uſer ainſi, & non pas un amour humain & charnel, qui eſt le poiſon de la charité, & qui ne fait que des idolatres, de ceux dont on veut être aimé.

Ils éviteront d'uſer envers les enfans d'aucune careſſe: ſenſuelle, ſoit en les touchant, ſoit en les baiſant. *Flâtez votre fils*, dit le Saint-Eſprit, *& il vous cauſera de grandes fraieurs; jouez avec-lui, & il vous attriſtera. Ne vous amuſez point à rire avec lui, de peur que vous n'en aiez de la douleur*. Eccli. 30. 9.

Il faut donc remarquer avec ſoin les enfans qui ſont ſages, réglés dans leur conduite, aſſidus à l'Ecole, apliqués à leurs devoirs, & les diſtinguer des enfans pareſſeux, ſans aplication,

plication, déréglés. On en fera deux listes, & on y donnera à chacun les notes qu'il aura méritées. On en rendra compte à Monsieur le Curé, & à celui qui est chargé par Monseigneur l'Evêque Diocesain, du soin des Ecoles du Diocêse, lorsqu'ils les visiteront. Mais tout cela se fera sans prévention, sans préférence, & sans passion : Ces remarques sont nécessaires pour les prix, & les récompenses qui se donnent aux enfans dans les Ecoles.

On doit éxaminer de tems en tems les points de diligence ; & quand le nombre auquel on a attaché une récompense est accompli, il faut être fidéle à la donner.

Proposer aux enfans de petites récompenses pour les engager à retenir ce qu'on leur apprend, & comme dit S. Jerôme, les gagner par de petits présens & par les choses qu'ils estiment d'avantage.

Destiner pour chaque Classe tous

les mois un prix pour la lecture, un pour l'écriture, un pour le Catechisme du Diocêse, ou pour celui des Dimanches & des Fêtes : le donner à l'enfant qui l'aura mérité, en lisant ou en écrivant mieux, ou qui aura appris plus de leçons de Catechisme, plus de Maximes tirées de l'Ecriture, ou qui les aura recitées avec moins de fautes. Ces prix ou ces récompenses honoraires sont de petits Livres, des Chapelets, des Images signées pour leur sauver le fouet, une, ou deux, ou trois fois. Il faut excepter néanmoins les fautes commises dans l'Eglise, la desobéïssance à la maison, le larcin, l'impureté qui sont des cas irrémissibles.

Il faut donner les places les plus honorables à ceux qui font le mieux, aux plus diligens, aux plus sages.

CHAPITRE XXII.

De l'Ecole Dominicale.

IL ne ſera pas hors de propos en finiſſant cet ouvrage, de dire quelque choſe d'une ſorte d'Ecole qu'on appelle *Dominicale*, dont Monſieur Demia Directeur General des Ecoles du Diocêſe de Lyon, parle dans ſon Treſor Clerical, & dont je me contente de faire un précis ſur ce ſujet, on entend par une Ecole Dominicale, une Aſſemblée de perſonnes pieuſes qui ſe fait les Dimanches & les Fêtes dans un lieu commode de la Paroiſſe, ſous l'autorité & avec la permiſſion de leur Paſteur, pour s'y occuper ſaintement avant ou apès les heures du Service public.

Les perſonnes qui compoſent cette Aſſemblée ſont des garçons ou des hommes ſeulement; ou des filles & des femmes ſeulement qui s'uniſſent & qui s'aſſemblent ſéparement dans ces jours, les uns dans l'Ecole des garçons, les autres dans l'Ecole des filles. C'eſt à M. le Curé à élire, à choiſir ou agréer les perſonnes qui doivent préſider dans ces Aſſemblées, qui doivent être les plus exemplaires, les plus retenus, les plus inſtruits, les plus ſpirituels de la Paroiſſe, qui ſoient déja avancées en âge.

Il ſeroit difficile d'exprimer de quelle utilité,

pour ne pas dire de quelle néceſſité eſt cette ſorte d'Ecole dans une Paroiſſe. 1. Elle y empêche beaucoup de deſordres ; 2. elle y procure beaucoup de bien.

Les *deſordres* qu'elle empêche ſont les jeux exceſſifs, les danſes, les débauches, la fréquentation des cabarets, les diſſolutions ſoit publiques, ſoit particulieres, qui ſont d'autant plus criminelles que l'on devroit ſantifier ces jours par de ſaintes & de pieuſes actions.

Les *biens* qu'elle procure ſont qu'elle retire de ces deſordres & qu'elle éloigne des lieux & des compagnies dangereuſes, & qu'elle donne occaſion d'apprendre à prier & à ſervir Dieu, à ſe bien comporter dans ſa famille, & à s'inſtruire des autres devoirs du Chrétien. Il eſt à propos que Meſſieurs les Curez faſſent connoître dans leurs Prônes que la principale fin de ces Aſſemblées eſt de procurer la gloire de Dieu & le ſalut des ames, de ſantifier les Dimanches & les Fêtes que les Chrétiens ne doivent pas paſſer dans un repos oiſif & ſterile comme les Juifs, ni en des occupations vaines, dangereuſes ou criminelles comme les gens du monde, mais dans un repos de pieté & d'application à Dieu & à ſon ſalut, & comme les premiers Chrétiens dans la priere, le chant des Hymnes, des Cantiques ſpirituels, la lecture des bons livres, la fréquentation des Sacremens, la viſite des malades, les pieuſes inſtructions & la pratique des bon-

nes œuvres & des vertus Chrétiennes ; & qu'ansi on doit être ravi de passer un peu de tems dans les exercices de ces saintes Assemblées, au milieu desquelles se trouve JESUS-CHRIST, quand elles sont faites en son nom. Il est bon de ranimer de tems en tems le zele des peuples pour ces sortes d'Assemblées.

On partage le tems de l'Ecole Dominicale en plusieurs exercices qui sont tout-à-fait propres à santifier, à instruire & à édifier ceux ou celles qui la composent, comme on va le voir dans l'ordre suivant qui doit s'y observer.

1. On commence l'Assemblée par la priere du matin pour apprendre à tous à la bien faire, & pour leur inspirer le desir de prier tous ensemble dans leur famille.

2. On lit ensuite la vie des Saints ou quelque livre de pieté que M. le Curé aura marqué: on entremêle cette lecture de reflexions.

3. On chante ensuite quelque Hymne ou un Cantique Spirituel.

4. On fait après une répetition du Catéchisme des Dimanches & des Fêtes, de la conduite pour la Confession & pour la Communion. Il y a plusieurs choses dans cet Essai d'une Ecole Chrétienne, qui pourront servir pour ces lectures comme les instructions familieres de la Morale Chrétienne contenuë dans la quatriéme page 104. & les suivantes.

5. On fait de tems en tems quelqu'Oraison jaculatoire, comme quand l'horloge son-

ne ou qu'on tourne le ſablier.

6. On propoſe une pratique ſpirituelle pour la ſemaine & quelques Oraiſons jaculatoires ; pour les dire ſouvent pendant la journée, on les repete deux ou trois fois tous enſemble avant que de ſortir.

7. Chaque mois on propoſe un Saint ou une Sainte à imiter & invoquer.

8. On termine l'Aſſemblée par la priere du ſoir & l'examen de conſcience.

9. On ſe retire en ſilence & en recueillement penſant à ce qu'on a appris & entendu dans l'Aſſemblée. Un chacun fait part dans ſa famille de ce qu'il a retenu d'inſtructif & d'édifiant.

FAUTES A CORRIGER.

Pag. 113, lig. 10. *la*, liſez *les*.

Page 129, ligne 6. *quelle*, liſez ! *Elle*.

Pag. 191, lig. 9. *exterieurement*, liſez *entierement*.

Pag. 193, lig. 13. *cette*, liſez *la*.

Pag. 195, lig. 16, après le *Pere*, ajoûtez *Celeſte*.

Pag. 206, ligne derniere effacez, *que je parle*, ajoûtez après *ſouveraine*, *à qui j'ai l'honneur de parler*.

Pag. 224, lig. derniere, faites la même choſe.

Pag. 236, lig. 9 ajoûtez après le mot *cela*, chez *Philippe-Nicolas Lottin*, Imprimeur de de cet Eſſai.

TABLE DES CHAPITRES,

PREMIERE PARTIE.

DES ECOLES EN GENERAL.

SECONDE PARTIE.

Précautions qu'il faut prendre avant que de s'engager dans l'emploi de Maître ou de Maîtresse d'Ecole.

TROISIEME PARTIE.

Sentimens que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent avoir de leur emploi.

QUATRIE'ME PARTIE.

Principaux devoirs des Maîtres & des Maitresses d'Ecole dans l'éxercice de leur emploi.

CIQUIE'ME PARTIE.

Discipline qui doit être observée dans les Ecoles Chrétiennes.

VI. ET DERN. PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres.

PRIVILEGE GENERAL.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos Amez & Feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien-amé Philippe-Nicolas Lottin Libraire & Imprimeur à Paris Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis en main un *Essai d'une Ecole Chrétienne, ou maniere d'instruire & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles*, qu'il souhaitteroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires; A CES CAUSES, Voulant traitter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de huit années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes; faisons défenses à toutes Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'Impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'im-

primer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, où autrement; sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'Impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon Papier & en beaux Caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'Impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Aprobation y aura été donnée, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre dit très-cher

& feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles vous Mandons & Enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la copie desdits Presentes, qui sera Imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies Collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original; Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'éxécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-troisiéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cens vingt-trois, & de nôtre regne le neuviéme. Par le Roi en son Conseil, CARPOT.

Registré sur le Registre V. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 724. fol. 423. Conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 12. Janvier 1724. Signé, BALLARD, Syndic.







